

ETUDE PLURIDISCIPLINAIRE

DU SITE DE BARELS

(COMMUNE DE GUILLAUMES-ALPES MARITIMES)

TOME II

ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENTS

2003/2004

TABLES DES MATIÈRES

HABITER A BARELS

David FAURE-VINCENT

A. Le cadre de vie. Du hameau à l'abri	10
1. Le hameau de Barels et ses quartiers	11
1.1. « ... au hameau de Barels, terroir de Guillaumes ».	11
1.2. Les Laves, la Palud, le Serre : quartiers ou hameaux ?	13
1.3. Hameaux et quartiers de Guillaumes.	15
2. Les sources	17
2.1. Le recensement.	17
2.2. La terminologie d'après les états des sections de 1870.	18
2.3. Terminologie du cadre bâti d'après les différentes sources.	20
3. La ferme	23
3.1. Présentation.	23
3.2. La maison d'habitation	25
Présentation	25
L'étage de soubassement	27
La cuisine	28
L'escalier intérieur	30
Les chambres	31
Le comble	31
La décoration intérieure	33
Les cadrans solaires	33
Les sols	35
La citerne	35
3.3. Les écuries	36
Les bercails	38
3.4. Les <i>sousta</i> (ou « <i>sosta</i> ») et les aires de foulage.	39
3.5. Autres types de bâtiments.	41
Les étables-fenils à entrée sur mur pignon	41
Les avant-corps	41
4. Edifices collectifs : les fournils	42
5. Les édifices agricoles isolés	44
B. Le Bâti	45
1. La construction.	45
1.1 Présentation des matériaux et des sources relatives à la construction.	45
Les matériaux	45
Les sources	47
1.2 Le mur : structure et mise en œuvre	49
1.2 Les séparations : cloisons, pans-de-bois, plancher et plafond.	56

Les séparations verticales _____	56
Les séparations horizontales _____	58
2. Le bois dans la construction _____	61
2.1. Introduction : présentation des ouvrages, des matériaux et des sources y relatives _	61
2.2. La charpente de toit _____	67
La sablière. _____	68
Le chevron-arbalétrier. _____	69
Le tirant. _____	70
Les supports de la toiture _____	70
Une explication de la charpente de Barels _____	70
2.3. Charpentes exceptionnelles de Barels _____	71
La croupe _____	71
La noue _____	72
La charpente particulière d'une grange _____	72
2.4. La toiture _____	73
Les bardeaux _____	73
Les gouttières _____	74
Une clef _____	74
2.5. Autres ouvrages en charpente : lucarnes, coursières et pan-de-bois _____	75
Les lucarnes _____	75
Les balcons et les coursières _____	76
Le pan-de-bois _____	78

DES LIEUX CHARGES D'HISTOIRE(S)

David FAURE-VINCENT

A. Le quartier des Laves _____	81
1. Présentation. _____	81
2. L'organisation du quartier des Laves : utilisation de l'espace, circulations et équipements collectifs. _____	83
2.1. Accès, espaces publics et espaces privés. _____	83
2.2. La place des équipements collectifs. _____	86
2.3. Les activités agricoles au sein du hameau dans la première moitié du 20 ^e siècle. ____	87
3. L'histoire du quartier des Laves : sources, critères de datation relative, hypothèses. _____	90
B. Le quartier des Ramés _____	99
C. Le quartier de la Palud _____	102
1. Présentation. _____	102
2. Organisation spatiale de la Palud. _____	103
3. La transmission des biens au quartier de la Palud au cours du 19^e siècle. _____	105
4. Peut-on retracer l'histoire de la Palud ? _____	106
D. Le quartier du Serre _____	113
1. Présentation _____	113
2. Le destin d'une maison au quartier du Serre au cours du 19^e siècle. _____	115

2.1. Les bâtiments	115
2.2. L'échange du 13 germinal de l'an V	117
2.3. Henri Lance, Joseph Emmanuel Pons et Jean Dominique Lance	124
2.3.1. Henri Lance	127
2.3.2. Joseph Emmanuel Pons	128
2.3.3. Jean Dominique Lance	129
2.4. Derniers actes : de Vincent Cazon à l'école	131
2.5. Epilogue	133
3. Deux patronymes : Cazon et Pourchier.	134
4. L'organisation du quartier du Serre : utilisation de l'espace, circulations et équipements collectifs.	136
4.1. Accès, circulations et répartition public/privé.	136
4.2. Le quartier : reflet des activités agricoles.	139
4.3. Equipements collectifs	142
4.4. Le problème de l'eau au quartier du Serre et ses solutions	143
5. Conclusion : peut-on retracer l'histoire du quartier du Serre et établir une chronologie du bâti ?	144
<i>E. Les infrastructures agro-pastorales de Barels</i>	150
1. Les sources des constructions à vocation agro-pastorale.	151
1.1. Les sources linguistiques	151
1.2. La toponymie.	152
1.3. Les sources archivées.	152
1.4. Conclusion.	154
2. Les « modèles » architecturaux : les cabanes, l'abri en pierres sèches, les « baumes », les enclos.	155
2.1. La cabane	155
2.2. L'abri en pierres sèches.	156
2.3. Les enclos.	157
2.4. Les « baumes » ou abris sous roche.	157
3. Visite de Barels à travers ses quartiers.	158
3.1. Le quartier des Couines.	158
3.2. Le quartier des Enchastres.	159
3.3. La Bouige et la Geyne.	159
3.4. Costa Plana	160
3.5. Silva Longua	160
3.6. Les édifices agro-pastoraux appartenant aux gens de Bouchanières : le cas de Truelle.	161
<i>F. Les voies de communication</i>	164
1. Introduction : Intérêt historique et architectural. La prospection.	164
2. Mentions historiques	165
3. Le maillage viaire d'après le cadastre de 1868	166
3.1 Les chemins de liaison ou de communication.	166
3.2 Les chemins d'exploitation.	167
3.3 Les carrières.	167
4. « Mais des sentiers, il y en avait de partout ! »	168

5. L'amélioration des voies au début du 20^e siècle	169
5.1 Le chemin vicinal n°4	169
5.2 Le chemin entre les Laves et le Serre	170
5.3 La passerelle sur la Barlatte	171
Annexes	174
Archives Départementales des Alpes-Maritimes, E007/1254O4 – Chemin vicinal ordinaire n°4.	174
Archives Départementales des Alpes-Maritimes, fonds Préfecture, 7M233, Association Syndicale Autorisée de la passerelle sur la Barlatte au hameau de Barels.	174

HISTOIRE DES HAMEAUX DE BARELS.

APPROCHE DENDROCHRONOLOGIQUE

Jean-Louis EDOUARD

Objectif	180
1. Méthodologie	180
1.1 Prélèvements	180
1.2 Analyse dendrochronologique	184
1.2.1 Préparation des échantillons	184
1.2.2 Mesures et synchronisation	184
1.2.3 Chronologies de référence	184
1.2.4 Estimation du nombre de cernes d'aubier	185
2. Résultats	185
2.1 Identification des bois	185
2.2 Chronologies individuelles	185
2.3 Présence de l'aubier et présence du dernier cerne	186
2.4 Chronologies relatives et datation absolue	186
2.4.1 Regroupement des chronologies	186
2.4.2 Chronologies relatives	187
2.4.3 Synthèse chronologique : vers une datation absolue de l'ensemble des bois de construction prélevés sur les bâtiments des 3 sites (Les Laves, ferme Les Ramés, La Palud):	189
Conclusion	193
Références	193
Annexes	200
Tableau A : caractéristiques des échantillons	200
Tableau B : résultats des tests de synchronisation	201

*ENQUÊTE ETHNOLOGIQUE SUR LA MEMOIRE DES PRATIQUES
DOMESTIQUES DU PLÂTRE ET DE LA CHAUX Á BARELS ET Á
BOUCHANIÈRES*

Frédérique ROY

Cadre de l'étude	204
Résumé	204
1. Repères méthodologiques	204
1.1 Organigramme 2004	206
1.2. Modèle de la grille d'entretiens	207
2. Eléments de synthèse	208
2.1 Tableau récapitulatif	208
2.2 Quelques pistes de recherche	210
Comment qualifier ce savoir-faire au sein d'usages domestiques ?	211
Qui sont ces praticiens ?	213
2.3 Tableau récapitulatif des termes employés pour parler du plâtre et de la chaux	214
3. Les représentations liées à l'usage du plâtre	217
3.1 Sa couleur	217
3.2 Les critères d'incompatibilité des matières	218
3.2.1 Les raisons de la chaux sur le plâtre à Barels	218
3.2.2 Les raisons du plâtre sur la chaux	219
3.3 La chaux	219
4. Eléments descriptifs relatifs aux techniques de production et d'utilisation du plâtre	221
4.1 Du gyp au plâtre : déroulement d'un chantier	221
4.1.1 Techniques de production : Extraction et choix du « gyp »	221
4.1.1.1 Les sources d'archives	224
4.1.1.2 Les sources orales	227
4.2 La cuisson du plâtre	228
4.2.1 Les aires de cuisson	228
4.2.2 Du plâtre cuit à point	230
<i>Monter le four...</i>	230
<i>...l'alimenter ...</i>	231
4.3 Battre le « gyp » puis le tamiser	232
4.4 Quelques techniques d'application	233
Références bibliographiques	240
Ouvrages et articles	240
Archives départementales des Alpes-Maritimes	240

*« QUALIFICATION DES MORTIERS ET ENDUITS DANS LE BÂTI DES
HAMEAUX DE BARELS »*

Joël TRESSOL, Philippe BERTONE

Introduction	244
1. Les mortiers et enduits de structure et façades	244
1.1 Les structures	244
Organisation du bâti :	244
1.2 Les façades	246
Nature des liants et enduits employés :	246
2.1 Les sols	252
2.3 Les cloisons séparatives	255
2.4 Les enduits intérieurs	256
Des observations	258
Des choix, objectifs et perspectives de l'étude	258

DES LIEUX CHARGES D'HISTOIRE(S)

Petite visite du territoire de Barels

Le quartier des Laves
Le quartier des Ramés
Le quartier de la Palud
Le quartier du Serre
Les infrastructures agro-pastorales
Les voies de communication

David Faure-Vincent



Parcelle	Superficie	Propriétaire	Observations
710	0,28
711	0,28
712	0,28
713	0,28
714	0,28
715	0,28



Je tiens à remercier Aurélia Sauron pour la réalisation des cartes explicatives.

A. Le quartier des Laves

1. Présentation.

Le quartier des Laves est situé à 1531 mètres d'altitude au nord-est de la dépression marquant l'adret du bassin de la Barlatette. C'est le premier écart que rencontre le visiteur une fois cette rivière franchie. C'est un site perché établi sur un léger replat sur l'une des pentes du sommet du Brec (1764 m.). Tous les édifices sont assis sur le rocher de calcaire marneux qui affleure ici. Juste en dessous du lieu-dit se trouve une zone en balcon interrompue brutalement par la falaise dominant la Barlatette.

Le nom des *Laves* provient probablement des pierres de calcaire gris noir formant l'assise du hameau et qui entrent dans la maçonnerie des constructions. Le *Trésor du Félibrige* donne la définition suivante : « Pierre plate et mince servant à couvrir les maisons, plaque de pierre, pierre sépulcrale, dalle »¹⁴⁵. Une autre explication donnée, cependant moins convaincante, a été celle du rapport avec les coulées de boue du fait de la proximité de terrains marneux. L'orthographe *Laves* est celle admise dans les cadastres et sur la carte I.G.N. Sur le cadastre de l'an V¹⁴⁶, le lieu-dit est mentionné sous le nom de *Lauves* ou encore *Lauve*. Les cadastres antérieurs reproduisent cette appellation¹⁴⁷. C'est de cette façon d'ailleurs que le nomment encore aujourd'hui les habitants de la région.

Des trois écarts, il semble que l'habitat ici soit le plus structuré. Trois rangées de bâtiments en gradins, chacune suivant une courbe de niveau, composent l'ensemble.

La partie inférieure est formée d'une ferme de taille importante (IA071_A4_001) suivie d'une étable-fenil (IA071_A4_002). Plus loin, presque au même plan se trouve un édifice agricole de grande taille en partie ruiné.

La rangée médiane est occupée par pas moins de trois fermes contiguës (IA071_A4_004 ; IA071_A4_005 ; IA071_A4_006) accompagnées de quelques dépendances. Une venelle sépare deux d'entre elles.

La rangée supérieure est occupée par les ruines de dépendances agricoles dont la taille est inférieure à celle des bâtiments cités. Là se trouve l'ancien four à pain collectif des habitants des Laves (IA071_A4_013), en partie conservé.

La voie située entre les deux premières rangées de constructions est désormais le traditionnel passage du marcheur. Autrefois, le chemin, qui conduisait de Guillaumes au Serre et distribuait les Laves, passait en dessous des constructions du quartier en épousant la courbe de niveau du terrain. Les espaces entre les rangées de bâtiments n'étaient alors utilisés que pour les circulations internes du hameau, ce qui concernait alors tant les hommes que les bêtes et les récoltes. Des activités agricoles s'y opéraient. On ne peut absolument pas comparer ces

¹⁴⁵ MISTRAL F., *Lou Tresor dou Felibrige, Mis à jour, Tome II*, Barcelone, 1979, p. 194, article : « Lauso, Lauvo et Lavo ».

¹⁴⁶ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, E007/083 : IG1. Etat de section « A » ; ADAM, E007/085 : IG4. Déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A »

¹⁴⁷ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B910, reconnaissance des droits du Roi aux lieux d'Annot, Guillaumes, Entrevaux et leurs vigueries, Guillaumes et son bailliage (folios 409-590). Pons Jullien Lance déclare une « maison a la Lauves de Barelz ».

espaces avec les rues et les espaces libres que l'on trouve dans les villages et les villes. Selon des informations orales, ces deux espaces de circulation parallèles au chemin portaient le nom de *carriera*, celle du bas dite *sotrana* ou *basse* et la plus haute dite *sobrana*¹⁴⁸. Ces voies déterminent le plan du groupe d'habitations et en font la particularité sur le plan morphologique.



Ci-contre :
Plan du quartier des Laves.

Extrait du plan cadastral de 1868
(Commune de Guillaumes, section
A, feuille n°4)

Réf. : Archives Départementales des
Alpes-Maritimes, 02 mi 282/001.
Plan cadastral napoléonien de
Guillaumes

Le quartier des Laves reproduit la forme du « village-rue ». Cette répartition des constructions au sein d'un groupement se retrouve également à Bouchanières (aux quartiers des Hivernasses et des Livous), à Basse Villetalle et à Amen. Les deux autres écarts de Barels n'obéissent pas à ce schéma. L'explication la plus rationnelle – quoique aisée et peut-être rapide – est celle de l'adaptation au terrain. Les habitants du quartier ont établi leurs bâtiments le long des courbes de terrain, assez planes et sur sol stable. Ce développement permettait la construction de maisons types liées à l'environnement montagnard (partie enterrée dans le terrain, étages d'étable et de cave en soubassement, accès de plain-pied aux principaux niveaux), de trouver une assise rocheuse solide pour des constructions sans fondation et enfin de ne pas gâcher les sols plus utiles pour les cultures. On peut également mettre en avant la lutte contre le froid et la neige¹⁴⁹. Les gradins alignent des constructions mitoyennes. Les versants des toits sont exposés au sud ou à l'est, ce qui facilite la chute de la neige dans les espaces collectifs de circulation.

Des trois écarts de Barels, les Laves comportent la proportion la plus grande d'édifices en bon état ou du moins propice à l'étude. En effet, sur les 15 édifices recensés, 9 sont en bon état, 3 sont en partie ruinés et 3 sont considérés comme des vestiges. Ce sont les maisons d'habitation qui ont le moins souffert des ravages du temps.

¹⁴⁸ L'information a été donnée par H. C. de Nice et M. B. de Nice.

¹⁴⁹ BAILLY-MAÎTRE M.-Ch., « Habiter la montagne au Moyen Âge » dans *Le village médiéval et son environnement. Etudes offertes à Jean-Marie Pesez*, Publications de la Sorbonne, 1998, pp.31-42 : « [...] Les vestiges de l'habitat permettent d'apprécier l'adaptation de l'architecture aux rigueurs climatiques et les moyens mis en œuvre pour en atténuer les effets. [...] Les maisons, mitoyennes ou quasi mitoyennes, se regroupent en blocs compacts, ce qui limite la prise au vent et la déperdition de chaleur. [...] (p.33) ».

Grâce à l'état des sections de 1870, nous avons pu retrouver les noms des propriétaires de chaque édifice. Les correspondances sous la période révolutionnaire ont été établies à partir du cadastre de l'an V et des registres des mutations des propriétés du 19^e siècle¹⁵⁰.

Tableau 1 : propriétaires des maisons des Laves sous la Révolution et en 1870.

N° identifiant maison	Cadastre de l'an V		Etat des sections 1870	
	Propriétaire	Parcelle	Propriétaire	Parcelle
IA071_A4_001	Jean Pierre Lance	802	Les héritiers de Joseph Grégoire Lance	A4 491
IA071_A4_004	Marc Antoine Lance (fu Barthélemy)	810	Alexandre Lance (-Lions)	A4 493
IA071_A4_005	Honoré Don	803	Jean Don (-Baret)	A4 487
IA071_A4_006	Jean Dominique Ginesy	804	Pierre Olive (-Taxil)	A4 488

Le quartier des Laves est habité par quatre familles aux deux dates. C'est déjà le cas durant le milieu du 18^e siècle¹⁵¹. Une remarque est celle de la conservation des patronymes en 75 ans sur une même propriété, sauf en ce qui concerne la dernière de la liste¹⁵².

2. L'organisation du quartier des Laves : utilisation de l'espace, circulations et équipements collectifs.

2.1. Accès, espaces publics et espaces privés.

Le plan de 1868 nous donne des détails intéressants quant à l'organisation de ce quartier. Les quatre maisons d'habitation sont regroupées sur le bord du replat rocheux. Une seule dépendance agricole est accolée à sa ferme, les autres sont à proximité. Quelle que soit leur forme, toutes les fermes ont leur façade principale exposée au sud et possèdent un étage de soubassement. L'une d'elles (IA071_A4_006) a cependant deux locaux aux entrées placés à l'est.

On comprend mieux également les vestiges du jardin supérieur. Il s'agit de trois étables (ou étables-fenils) (respectivement IA071_A4_009, IA071_A4_011 et IA071_A4_012) et d'un fenil à façade ajourée (*sousta*) (IA071_A4_010). On voit sur le plan

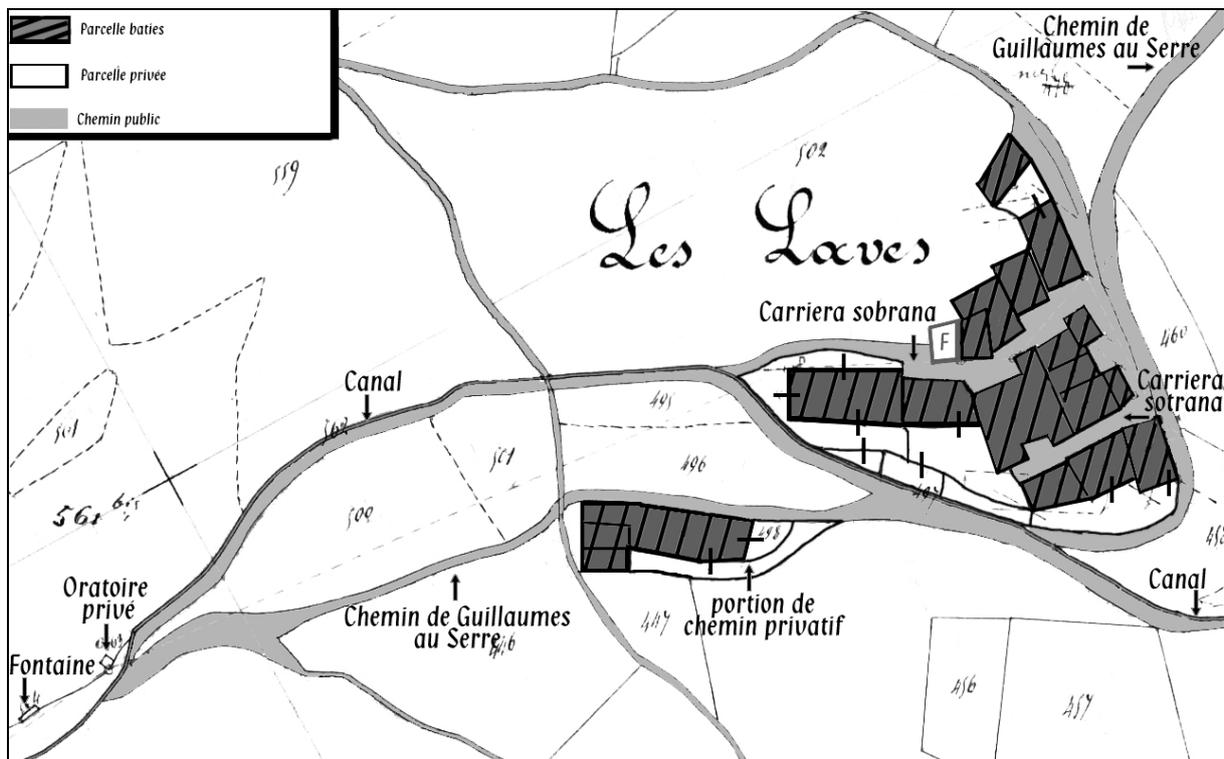
¹⁵⁰ ADAM, Guillaume : E007/086, 1G8 - Livre des mutations de propriétés (an VII – 1814). 2^e cahier ; 1G9 - Livre des mutations de propriétés (1816 – 1831). 1 registre ; E007/087, 1G10 - Livre des mutations de propriétés. 1 registre ; 1G11 - Etat général des mutations insinuées à la « tappa » de Guillaume (1819 – 1832) ; E007/088, 1G12 - Etat général des mutations insinuées à la « tappa » de Guillaume (1832 – 1859) ; 1G13 - Matrice cadastrale des propriétés foncières (propriétés bâties et propriétés non bâties) – 1861 – 1869.

¹⁵¹ ADAM, fonds città e contado, Ni, Fiumo Varo Mazzo 6 (microfilmé sous la côte 2 mi 130/001) B4. Ecrits et mémoires remis par le chevalier sénateur Trinqué concernant l'état des terres échangées avec la France. « Note des écritures laissées aux archives du Roy à la disposition de M. le Baron Foncet le 21 août 1760 », sous la forme d'inventaire sommaire d'un certain nombre de pièces contenues dans la présence liasse – dont « état des hameaux et quartiers de Guillaume ».

¹⁵² On sait que Jean Baptiste Ginesy a fait donation de tous ses biens sur Barels à son neveu Pierre Eugène Olive en 1866 (ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/447, f°58 : mariage de Pierre Eugène Ollive et Amable Taxil, le 10 mai 1866).

la trace d'une rampe d'accès parallèle au chemin venant de Guillaumes et distribuant ces édifices. Ainsi le quartier des Laves est composé de deux espaces différenciés : celui des habitations et celui des dépendances agricoles.

Les bâtiments des Laves sont concentrés. Sitôt sorti de l'ensemble commencent alors les zones d'exploitation agricole. La terre a de la valeur ; inutile de gaspiller tout sol favorable aux cultures. Le lieu de l'écart est un affleurement rocheux, inculte donc. Les constructions semblent même, si l'on observe le plan de 1868, positionnées en marge des terrains d'exploitation. A titre d'exemple, les dépendances agricoles du troisième gradin donnent l'impression d'être installées sur les franges d'une vaste parcelle de terre (numérotée 502). Contourné par le chemin de communication, le quartier des Laves est au cœur d'un maillage de chemins d'exploitation immémoriaux et de terrains agricoles appartenant le plus souvent à ses habitants.



Ci-dessus : représentation du quartier des Laves en 1868. Répartition entre espaces privés et publics.

©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron.

L'espace non construit est réparti entre public et privatif. Les chemins de desserte, de communication et d'exploitation, la *carriera sobrana* et une partie de la *carriera sotrana* relèvent du public. Les portes d'entrée des logis, sur la face nord rappelons-le, sont sur cet espace. L'est du quartier est déjà soumis aux contraintes du terrain, les constructions étant surélevées par rapport au chemin d'accès. Les habitants ont donc mis au point un système de distribution combinant les affleurements rocheux naturels avec des murs de soutènement pour établir des rampes de circulation. La *carriera sotrana*, sur sol rocheux, est joignable par une rampe soutenue par un muret créant une bifurcation depuis le chemin de Guillaumes au Serre. Une autre rampe, parallèle et divergente, dessert successivement vers le nord les étages de soubassement d'une maison (IA071_A4_006), la *carriera sobrana*, un chemin d'exploitation

qui contourne le quartier par le nord, ainsi qu'une aire de foulage. Cette dernière rampe se développe parallèlement au chemin de communication dont elle bifurque.

Comme autre voie publique on trouve une venelle. Celle-ci est un cordon étroit, ne permettant que le passage d'un homme, et différenciant nettement deux parcelles privées. Elle joue le même rôle qu'un mur mitoyen. On lit un autre genre de séparation foncière sur le même plan, à savoir la limite entre les deux édifices agricoles au nord du quartier (parcelles 480 et 481), sauf qu'il s'agit là d'une maçonnerie.

Les parties privatives que l'on devine sur le plan de 1868 ne concernent pas tous les particuliers des Laves. Alexandre Lance occupe seul le tiers de l'espace du quartier¹⁵³. Sa ferme est entourée de terrains privatifs sur trois côtés. Il est d'ailleurs le détenteur de la parcelle de terre n°502. Plus encore, de nombreuses parcelles agricoles – terres, prés, pâtures – sont attenantes et contiguës à la maison d'habitation et d'exploitation. Cette situation reflète celle du parcellaire de l'an V. Le grand-père du personnage, Marc Antoine Lance, avait déclaré : « maison d'habitation aux Lauves, avec terres, prés jardins et gasts attenants [...] de la contenance de six mille cannes, [...] »¹⁵⁴. Ainsi, plus que tout autre propriétaire du même lieu, Alexandre Lance a sa ferme au prolongement d'une bonne partie de sa propriété. Le terrain occupé par le bâti est peut-être même une ancienne parcelle de terrain agricole.

Les terrains privés autour de la ferme Lance, dite aussi « Vatican », méritent quelques observations. Celui au nord de l'écurie, nous y reviendrons, servait au foulage. Celui à l'ouest du même bâtiment est le futur emplacement d'un réservoir à usage collectif (voir II.3.). Toute la partie entre la ferme et le canal d'irrigation dépend de la propriété. Un muret la soutient et la distingue de la voie d'eau ainsi que du chemin public. Ce muret devrait en toute logique appartenir au propriétaire de la parcelle du dessus, Alexandre Lance en l'occurrence. La date de 1865 y a été trouvée gravée sur une pierre. Elle peut attester de la construction de ce mur comme d'une opération de restauration, voire d'un remploi.

La surface à ciel ouvert dont il est question est le prolongement de la *carrièra sotrana*. Privée certes, elle a sans doute servi d'espace de circulation pour tous les particuliers des Laves, résultat d'une servitude de passage ou d'accords tacites fondés sur la solidarité et la confiance mutuelle. C'est à cet endroit, au-dessus de la petite falaise que sera édifié un édicule faisant office de lieu d'aisance (IA071_A4_015).

L'observation de photographies de ce lieu prises en 1917¹⁵⁵ suscite quelques remarques. Un chevalet, structure qui servait aux scieurs de long, s'y trouve. Il a très bien pu servir uniquement aux propriétaires du terrain. Mais cette installation a peut-être été montée dans le cadre de travaux d'intérêt général ou pour plusieurs particuliers. Nombreuses photographies de groupe, notamment d'écoliers, ont été prises sous l'ouvrage à pan de bois de la ferme des Lance. Si l'on en croit ces représentations, le lieu dont il s'agit, bien qu'espace privé, faisait fonction de « place de village ».

Une autre ferme, qui est celle des héritiers de Joseph Grégoire Lance (IA071_A4_001), possède un terrain attenant. Il se développe au-devant de la façade sud et au-dessus du chemin de communication. Elle a également une série de terrains attenants et contigus.

¹⁵³ Voir dossier IA071_A4_004.

¹⁵⁴ ADAM, E 007/085, 1G4, art. Marc Antoine Lance fu Barthélemy.

¹⁵⁵ Fonds Lance et Boulet.

2.2. La place des équipements collectifs.

Dans les années 1920, le quartier des Laves concentre tous les équipements collectifs : le four, la fontaine, le réservoir et le canal. Il n'en fut pas toujours ainsi.

Le **four** (IA071_A4_013) fonctionnait encore dans les années qui ont précédé l'abandon par les habitants. L'emplacement sur les plans cadastraux correspond à la réalité. L'état des sections de 1870 attribue sa propriété au hameau de Barels, puis aux habitants du hameau de Barels à partir de 1882. Sans que cela ne soit précisé dans aucune source mais en toute logique, l'usage et la jouissance en incombait aux particuliers du quartier des Laves. Sa présence est signalée en 1778 dans le cadastre¹⁵⁶. Dominique Ginesy déclare : « pred et jardin au dessous du four, du levant Joseph Don, du couchant Heriey Lance ». Si les patronymes sont bien ceux des habitants des Laves à cette époque, la mention des attenances prête à interrogation car ne correspondant pas à la situation que l'on connaît. En effet, et même s'il faut se méfier des localisations désignées dans le cadastre, on imagine mal une culture en dessous du four actuel à cause de l'alignement des maisons et de la nature rocheuse du sol. En revanche, une partie des terres appartenant aux héritiers de Dominique Ginesy est bien située entre les possessions de Lance et de Don, à l'endroit où se trouvent les dépendances agricoles. Sans tirer aucune conclusion, il faut émettre l'hypothèse du déplacement du four.

La **fontaine** (IA071_A4_016) est placée à l'extrémité occidentale du quartier. Elle porte la date de 1902. Les habitants des Laves avaient bénéficié à cette époque d'un traitement privilégié puisqu'on leur avait construit une canalisation et une borne-fontaine. Sur le plan de 1868, on la voit quelques centaines plus loin sur le chemin qui mène au Serre au lieu-dit Belline¹⁵⁷ à proximité de l'oratoire Saint-Louis. La voie était élargie comme pour laisser la place à un troupeau. On sait qu'elle se situait encore plus loin des années auparavant. Une transaction passée devant notaire montre que la fontaine de Belline est utilisée « depuis un temps immémorial » et que l'usage de son eau est le fait des particuliers des Laves et de leurs bestiaux¹⁵⁸.

Un **canal d'irrigation** longeant le hameau par le sud avant de descendre irriguer les terres situées en dessous des Laves au lieu-dit les Hermasses. Puisant son eau dans le torrent affluent de la Barlatette, il évoluait parallèlement au chemin reliant Guillaumes au Serre le coupant par deux fois avant d'atteindre le quartier. Passé ce dernier, il était longé par un chemin d'exploitation. La borne-fontaine jouxte son tracé.

Un **réservoir** (IA071_A4_017) a été construit à côté de la fontaine, probablement à la même époque. Il était alimenté par le canal mais pouvait récupérer l'excédent de la fontaine. Son rôle était multiple. Bassin de rouissage peut-être, il a surtout servi de bassin d'accumulation : une niche aménagée dans le parement du mur abritait la bouche d'écoulement laquelle commandait le canal lequel débutait par un conduit souterrain.

¹⁵⁶ ADAM, fonds communal de Péone, E008/CC009, copie du cadastre de Guillaumes, art. Dominique Ginesy.

¹⁵⁷ Le point d'eau est d'ailleurs baptisée « fontaine de Belline » (voir note infra). On trouve également la mention de « source de Bérina » (ADAM, Guillaumes, Délibérations du conseil municipal, E007/070, 1D17 – séance de novembre 1899 : avant projet de fontaines aux hameaux, n°108, p.76).

¹⁵⁸ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/421, f°325 : transaction des droits immobiliers, entre Pierre Simon Taxil, d'une part, et Jean Ambroise, et Alexandre Lance, Hylaire Don et Jean Baptiste Ginesy d'autre part pour 100, le 26 août 1838.

L'infrastructure a été construite sur le terrain privatif de la ferme voisine. Toutefois, aucun texte ne mentionne la cession du propriétaire d'une portion de parcelle dans l'intérêt général.

2.3. Les activités agricoles au sein du hameau dans la première moitié du 20^e siècle.

Le plan cadastral de 1957 n'est pas assez précis dans les changements opérés depuis la première opération de 1868. L'exemple le plus flagrant est l'absence du réservoir (IA071_A4_017). Pourtant, nous l'avons choisi comme document de base dans notre approche de l'organisation interne des Laves au travers d'une étude sur la circulation des hommes, des bêtes et des récoltes. Ce qui a infléchi vers ce choix est la présence d'une *sousta* construite en 1875 et donc absente du plan de 1868. Ensuite, l'environnement bâti n'a pas beaucoup subi de modifications qui auraient mérité d'être représentées sur une mise à jour.

On remarque que le nombre d'*écuries* est le même que celui des maisons d'habitation. A ces bâtiments s'ajoutent au moins trois aires de foulage abritées partiellement par une construction appelée *sousta*. Les Laves, mieux que les deux autres écarts de Barels, présente le modèle-type propre au Val d'Entraunes, tripartite comprenant écurie – aire de foulage – *sousta*¹⁵⁹. Nous sommes dans le cas de figure d'exploitations agricoles à modules juxtaposés. Mais en aucun cas, il ne faut surtout pas prendre ce modèle comme une règle absolue et invariable. Indiquons que les étages de soubassement des maisons servaient aussi à contenir des animaux, système propre aux maisons-blocs¹⁶⁰, c'est-à-dire à modules superposés.

Dans tous les documents consultés aux archives, jamais le terme de *sousta* n'est apparu. On le désigne toujours sous le nom de *bâtiment rural* dans les états des sections du cadastre. Le mot *hangar* est utilisé pour appeler celle de Pierre Olive lorsqu'il vend sa propriété en 1908¹⁶¹. La définition admise pour le hangar par la Direction du Patrimoine est « abri ouvert pour le matériel agricole formé seulement d'un toit et de supports verticaux »¹⁶².

Une seule ferme (parcelle 375) est constituée de deux modules juxtaposés et accolés¹⁶³, sans compter la *sousta* (n°379) bâtie à quelques mètres de distance. Le premier niveau sous le logis servait de cave, ce qui exclut la possibilité de contenir des bestiaux. Il faut noter que l'opération du foulage entre l'écurie et la *sousta*, et sûrement avant la construction de celle-ci, s'effectuait en partie sur la voie publique (*carrièra sobrana*).

Le bâtiment agricole n°372, lui, est à l'écart au bord du chemin conduisant au Serre¹⁶⁴. Il est la dépendance de la ferme n°383¹⁶⁵. Il est mentionné dans le cadastre de l'an V comme bâtiment, mais au lieu-dit le Vallonet. Ce micro-toponyme, attesté dans les informations

¹⁵⁹ RAYBAUT P. & PERREARD M., *L'architecture rurale française. Comté de Nice*, Paris, Berger-Levrault, 1982, p.69 : « [...] L'organisation résulte de l'articulation de trois éléments : - 1. Un corps de bâtiment, situé en contrebas et orienté au sud, avec l'écurie en rez-de-chaussée, - 2. Au nord, un espace libre : l'aire à battre, donnant de plain-pied sur les combles du premier bâtiment, - 3. Une remise ouverte nommée *sousta* [...] ».

¹⁶⁰ La maison-bloc réunit sous le même toit le logis et les parties affectées aux activités agricoles (étables, granges, fenils ...).

¹⁶¹ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Honoré Aillaud, 3 E 109/011, année 1908, f°24 : vente de Pierre Eugène Olive à Eugène Cazon Augustin de ses biens à Barels, le 14 mars 1908 : « [...] maison d'habitation et d'exploitation avec grange et écurie, hangar et aire [...] ».

¹⁶² PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Architecture, vocabulaire typologique*, Paris, Inventaire Général, 1989, p.231.

¹⁶³ Voir dossier IA071_A4_004.

¹⁶⁴ Voir dossier IA071_A4_003.

¹⁶⁵ Voir dossier IA071_A4_001.

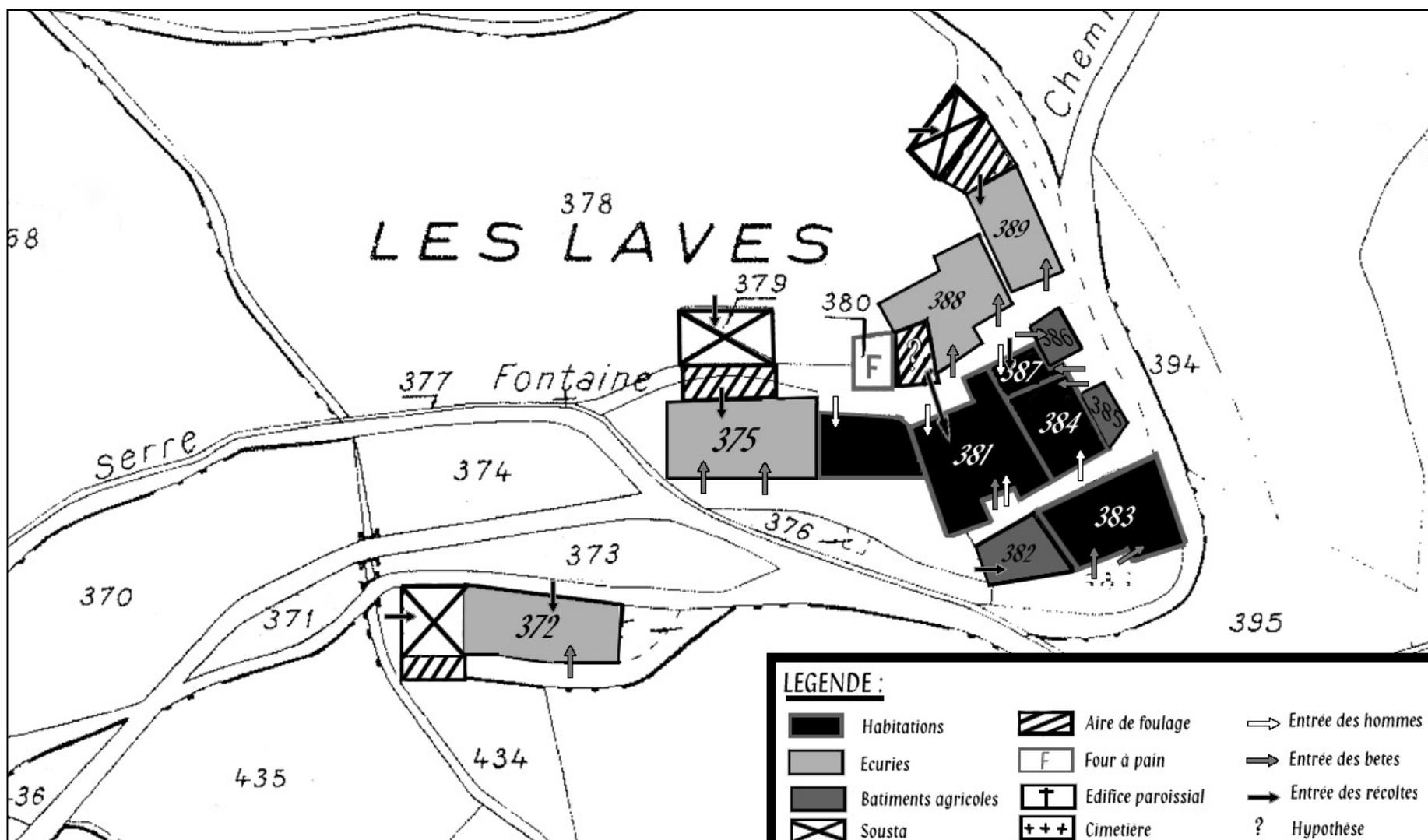
orales¹⁶⁶, est inféodé au quartier des Laves ou Lauves à l'instar d'autres lieux-dits (Valière des Laves, Teilles des Laves, Colle des Lauves (an V)). Le bâtiment en question reste la principale dépendance de la ferme, combinant plusieurs fonctions : écurie, grange, fenil et aire de foulage. Sa position marginale est due au manque de place évident dans le bloc principal des fermes des Laves. Son emplacement demeure logique : elle occupe la parcelle la plus proche de la ferme, presque sur la même courbe de niveau et elle est accessible depuis un chemin de communication. Il est intéressant de noter que les opérations successives de foulage et d'engrangement de la paille, peut-être même de vannage, se déroulaient sous le même toit sans sortir de l'édifice.

Les circulations respectives des hommes, des bêtes et des récoltes obéissent aux mêmes règles. L'accès des animaux se fait toujours par le sud, les locaux leur étant affectés se trouvant en soubassement. Les récoltes rentrent toujours par le nord, soit par une entrée percée dans les murs gouttereaux, soit dans un comble par le pignon, ou soit par une lucarne (dite aussi gueule-de-loup). Ce dernier aménagement a été confirmé pour l'édifice n°372.

Il est intéressant de voir que les deux *sousta* sont situées sur les parties hautes du hameau, chacune en relation avec une *écurie* et une aire de foulage. L'édifice n°388 pose un problème – notons que ses vestiges sont malheureusement peu explicatifs - : il s'agit de deux parcelles en partie enterrées avec deux locaux voûtés en soubassement. On voit très clairement que l'angle sud-ouest est dégagé formant ainsi une sorte de terrasse. Il est possible alors que cet aménagement ait servi d'aire et que cet édifice ait combiné les fonctions d'étable et de *sousta*. Une photographie de la première moitié du 20^e siècle montre que la ferme voisine au sud (n°381) possédait un comble accessible grâce à une lucarne (ou gueule-de-loup) et qu'une passerelle de bois assurait la jonction entre la terrasse et ce comble. En revanche, si cette terrasse correspond à une aire, nous ne sommes pas certains qu'elle fut consacrée au foulage étant donné qu'il est impossible de savoir comment un animal aurait pu accéder à cet espace. On peut envisager qu'avant la construction des *sousta* (celle n°379 a été construite en 1875), tout espace libre pouvait être affecté à cette opération. Des dalles de pierre, d'ailleurs, recouvrent le sol de la zone de circulation entre le gradin supérieur et celui médian (*carrièra sobrana*).

L'entrée des hommes également se fait de plain-pied par le nord. Une exception : la maison n°381 possède une entrée, commune aux hommes et aux bêtes, sise à l'étage de soubassement, ce qui est rare à Barels. Cette même maison et celle située à l'est (n°384) ont la particularité de posséder l'accès aux hommes et aux récoltes sur la même face. Le fait qu'au hameau des Laves, on trouve des fermes à modules superposés et des fermes à modules juxtaposés est peut-être un critère de datation relative (voir chapitre 3).

¹⁶⁶ Informateur : M. B. de Nice.



Ci-dessus : représentation du quartier des Laves en 1868. Identification des bâtiments et circulation des hommes, des bêtes et des récoltes.
 ©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron.

3. L'histoire du quartier des Laves : sources, critères de datation relative, hypothèses.

La lecture de la trame parcellaire et les observations sur le terrain sont une méthode pour déterminer l'histoire du quartier des Laves. Nous resterons dans le domaine de la chronologie relative.

En analysant le plan, et en se concentrant davantage sur le gradin médian, force nous est de constater une rupture dans la trame. L'est de cette rangée est occupé par un bloc de deux fermes (IA071_A4_005 et IA071_A4_006), chacune circonscrite dans un périmètre carré, si l'on tient compte évidemment des avant-corps. Rappelons qu'elles sont séparées par une venelle. A cette symétrie géométrique s'ajoute un alignement des murs périphériques. En regardant plus attentivement le plan, on découvre que ces lignes séparatrices se projettent dans celles qui séparent les bâtiments ruraux construits au nord de l'ensemble. Même en se gardant de conclure que des constructions sont contemporaines, nous pouvons envisager d'y voir l'îlot le plus ancien du quartier.



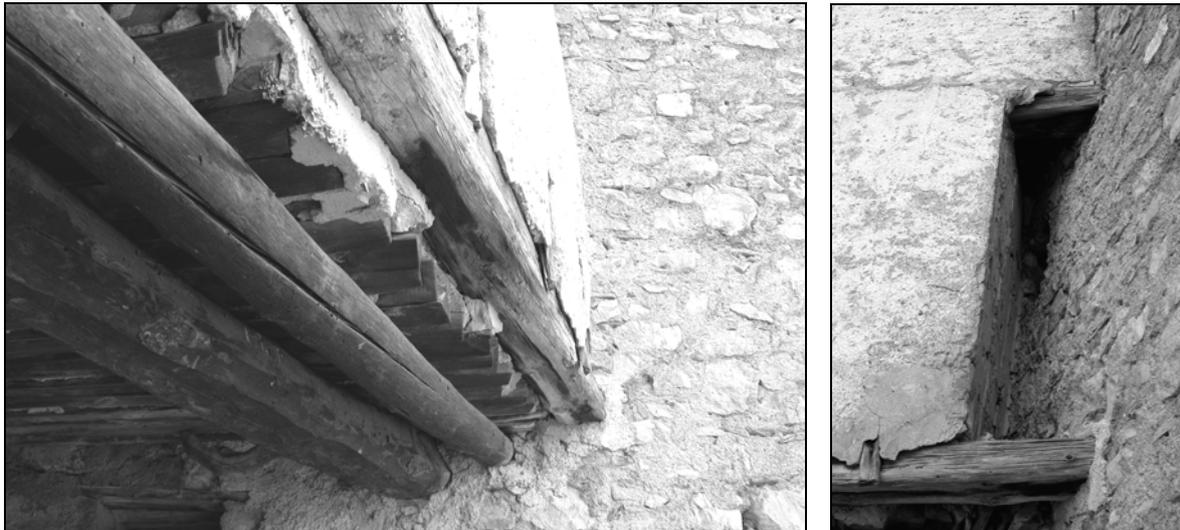
Ci-dessus : détail du plan du quartier des Laves avec figuration des alignements des murs.

©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron.

La rupture en question concerne la ferme construite à l'ouest de ce gradin médian (IA071_A4_004). Bien que construite sur la même courbe de niveau, elle connaît un développement différent, longitudinal d'est en ouest. Ses bâtiments sont de forme rectangulaire allongée.

L'observation *in situ* apporte des éléments supplémentaires. Un critère archéologique flagrant est celui de l'adaptation de cette dernière ferme à sa voisine. En effet, tout indique

qu'elle est postérieure. Tout d'abord, l'un des corps de bâtiments consistant en un ouvrage en pan de bois reposant uniquement sur une structure de madriers a été aménagé en se servant du mur pignon de la maison voisine comme mur porteur, les sablières de plancher étant enchâssées dans la maçonnerie. Le deuxième indice tient au plan même de ce corps de bâtiment en pan de bois. L'angle nord-est est biseauté comme si le propriétaire lors de la construction avait contracté un arrangement avec son voisin pour laisser l'espace ouvert devant sa façade davantage dégagé. Troisième indice enfin : un jour a été percé dans la cloison du pan de bois afin d'assurer à l'une des pièces de la maison d'à côté un éclairage. Ces trois éléments viennent corroborer l'hypothèse que la ferme de l'ouest est l'une des plus récentes du quartier. On ne dispose malheureusement pas de critère de datation absolue. La date de 1816 martelée sur la façade du logis de cette ferme est à interpréter avec méfiance.



Ci-dessus : adaptation de la ferme IA071_A4_004 à la ferme voisine (IA071_A4_005).

A gauche : poutres d'un corps de bâtiment en surplomb enchâssées dans le mur de la ferme voisine. A droite : entaille dans le pan-de-bois de ce corps de bâtiment libérant un jour pour l'éclairage d'une pièce de la maison voisine.

©EPR. Photographies de David Faure-Vincent.

A la lecture du parcellaire et aux critères de datation relative s'ajoutent les configurations des bâtiments cités. Les trois fermes ont chacune une structure et une distribution qui leur sont propres. Pour s'en rendre compte, il suffit de les observer depuis le haut du quartier. D'un coup d'œil, on distingue toutes les façades nord, là où sont percées les portes d'accès au logis.

La ferme la plus à l'est (IA071_A4_006) correspond au modèle de la maison-bloc, bien qu'elle soit en vis-à-vis avec une étable fenil. Son orientation singulière fait que l'accès à l'étage de comble se fait par le pignon.

La ferme du milieu (IA071_A4_005), maison-bloc également, était configurée différemment. L'entrée du comble se faisait par une lucarne sur le versant. Une passerelle de bois permettait l'accès à cet étage.

Troisième cas de figure : la ferme ouest (IA071_A4_004). Celle-ci est une exploitation cette fois-ci à modules juxtaposés. Elle est constituée de deux bâtiments distincts et contigus : la maison et l'écurie.

Cette lecture d'est en ouest, de gauche à droite, permet probablement de saisir l'évolution du bâti au quartier des Laves. Il se peut que l'on soit passé progressivement d'un système de maisons-blocs – ou à modules superposés – à celui d'un système à modules juxtaposés dans lequel le logis serait distinct des dépendances agricoles. Cette évolution s'expliquerait par un besoin grandissant d'espaces de stabulation et de stockage du fourrage, conséquent à une mutation économique voyant l'expansion de l'élevage au détriment même des cultures¹⁶⁷.

La maison le plus à l'est (IA071_A4_006) vient livrer d'autres informations quant à l'histoire de l'habitat. Abstraction faite des deux avant-corps seulement adossés à la façade et certainement postérieurs, cette bâtisse est divisée en trois corps de bâtiments séparés par des murs de refend et aux niveaux différents, se pliant ainsi à la contrainte de la pente. Qui plus est, on sait qu'en 1868, deux locaux en soubassement sont portés comme cave et appartiennent à des propriétaires différents de celui possédant les niveaux supérieurs. Ceci est sûrement le fait des aléas des partages successoraux et des mutations de propriété. Ainsi, on pourrait imaginer qu'il s'agissait, à l'origine, de deux ou trois habitations distinctes, lesquelles auraient été réunies ensuite par le jeu de ventes successives. Avant le 19^e siècle, on ne peut absolument pas affirmer qu'à un toit correspond une seule famille. Le système des copropriétés, ou de maisons à cohabitation latérale, a été vérifié dans le Val d'Entraunes, Barels y compris.

La ferme voisine (IA071_A4_005), elle-même, possède une structure originale. Elle est divisée en deux parts séparées par un escalier faisant office de couloir de distribution. Ici encore, il serait à envisager une cohabitation latérale à l'origine.

Ce qui nous manque pour confirmer ces hypothèses de manière irréfutable sont les sources archivées. Rares sont les actes notariés qui concernent des mutations au sein des Laves. L'un d'entre eux fait référence seulement au fait qu'un chef de famille puisse se réserver une partie bien précise de la maison au moment où il fait donation de ses biens à son fils sur le point de se marier. Cela se passe dans la ferme évoquée ci-dessus. Dans l'acte de donation de 1809, à la clause d'insupport dans laquelle sont réglées les conditions conséquentes à une mésentente entre les donateurs et le nouveau chef de famille, Honoré Don « [...] se réserve l'appartement de sa maison qui sert actuellement de cuisine pour son logement garni d'un lit selon son état, d'une marmite, d'une chaudière et autres ustensiles et effets nécessaires pour son usage [...] »¹⁶⁸.

Le seul acte finalement qui donne une indication du bâti concerne une quatrième maison du quartier (IA071_A4_001). Il s'agit encore d'un contrat de mariage de 1846 dans lequel le père fait donation de ses biens à son fils. On y mentionne : « maison d'habitation dit la Neuve »¹⁶⁹. Peut-être est-ce là une évocation d'un agrandissement de la parcelle bâtie ou de

¹⁶⁷ Voir THOMASSIN Philippe, Le finage de Barels.

¹⁶⁸ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/346, f°206 : Donation pour Jean Baptiste Don de la part d'Honoré Don, son père, le 5 décembre 1809.

¹⁶⁹ ADAM, archives notariales, fonds Jean-Baptiste Payani, 3 E 004/243, f°103 : contrat de mariage entre le sieur Lance Joseph Grégoire et Demoiselle Marianne Hélène Lance, dot constituée pour la future épouse de £1600, donation au futur époux, par son père Ambroise Lance, de £10 000, le 2 juin 1846 dans la maison d'Ambroise Lance.

travaux de réaménagement. Toujours est il que cette maison porte la date de 1846 au-dessus de sa porte d'entrée. Cette habitation était mentionnée dans le cadastre de l'an V.

Ce document est la seule source qui nous permet de connaître l'origine des fermes visibles actuellement aux Laves. Les cadastres précédents ne donnent aucune information sur les maisons, si ce n'est de façon ponctuelle pour déterminer des repères géographiques aux parcelles déclarées¹⁷⁰.

Le quartier des Laves existe bien sous l'Ancien Régime. Les travaux de Gaëlle Le Dantec¹⁷¹ sont précieux pour remonter le plus loin possible dans le temps. Elle signale que le quartier est cité nominativement (Lauva) pour la première fois en 1758¹⁷². Auparavant, les noms des trois quartiers de Barels ne sont pas signalés. En 1718, on y fait référence mais en ne citant qu'un seul : Perdigon¹⁷³. En 1554, dans l'enquête des droits royaux à Guillaumes, il est fait mention d'une maison au Lavinier confrontant une maison, une terre et le chemin royal¹⁷⁴. On reconnaît dans ce dernier toponyme la même racine que celui des Laves ou Lauves. Mais nous ne nous risquerons pas à tirer des conclusions hâtives. Car ce nom de lieu, fort commun, est localisé en plusieurs points sur le territoire de Barels.

Quant à l'ancrage lointain des familles composant le quartier au 19^e siècle, nous ne sommes certains que pour une seule : les Lance. En effet, un certain Pons Jullien Lance déclare en 1648 : [...] maison a la Lauves de Barels confront Barthelemy Lance [...] ». Peut-être est il l'ancêtre de l'une des deux lignées homonymes qui habitent les Laves du 18^e jusqu'au 20^e siècle. Quant aux familles Don et Ginésy, on sait qu'elles arrivent à Barels au début du 18^e siècle grâce aux travaux de Marcel Graglia¹⁷⁵.

Le quartier des Laves est peut-être un site d'implantation fort ancien, l'un des premiers pourquoi pas. Quelques centaines de mètres en dessous se situe un petit plateau formant balcon au-dessus de la Barlatette. Le lieu présente des caractéristiques d'un site fortifié en demi-cercle sur à-pic¹⁷⁶. Des rangées d'arbres dessinent deux cercles concentriques trahissant la présence probable de fossés autrefois. C'est surtout le toponyme de Chastellar apparaissant sur les cadastres du 18^e siècle qui évoque la trace dans la mémoire collective d'une enceinte fortifiée.

¹⁷⁰ Voir GRAGLIA Marcel, *Le hameau de Barels aux XVII et XVIIIe siècles à travers les cadastres*, 2004.

¹⁷¹ LE DANTEC Gaëlle, *Enquête sur Barels dans le territoire de Guillaumes au Moyen Âge. Partie 2 – Barels, la terre et les hommes*.

¹⁷² ADAM, Ni Fiume Varo 5-2-A-b, 15 janvier 1759 – Addition au mémoire général. Mellarede : « [...] où il y a les trois hameaux de Perdignons, la Lauva et le Serre de Barels, [...] ».

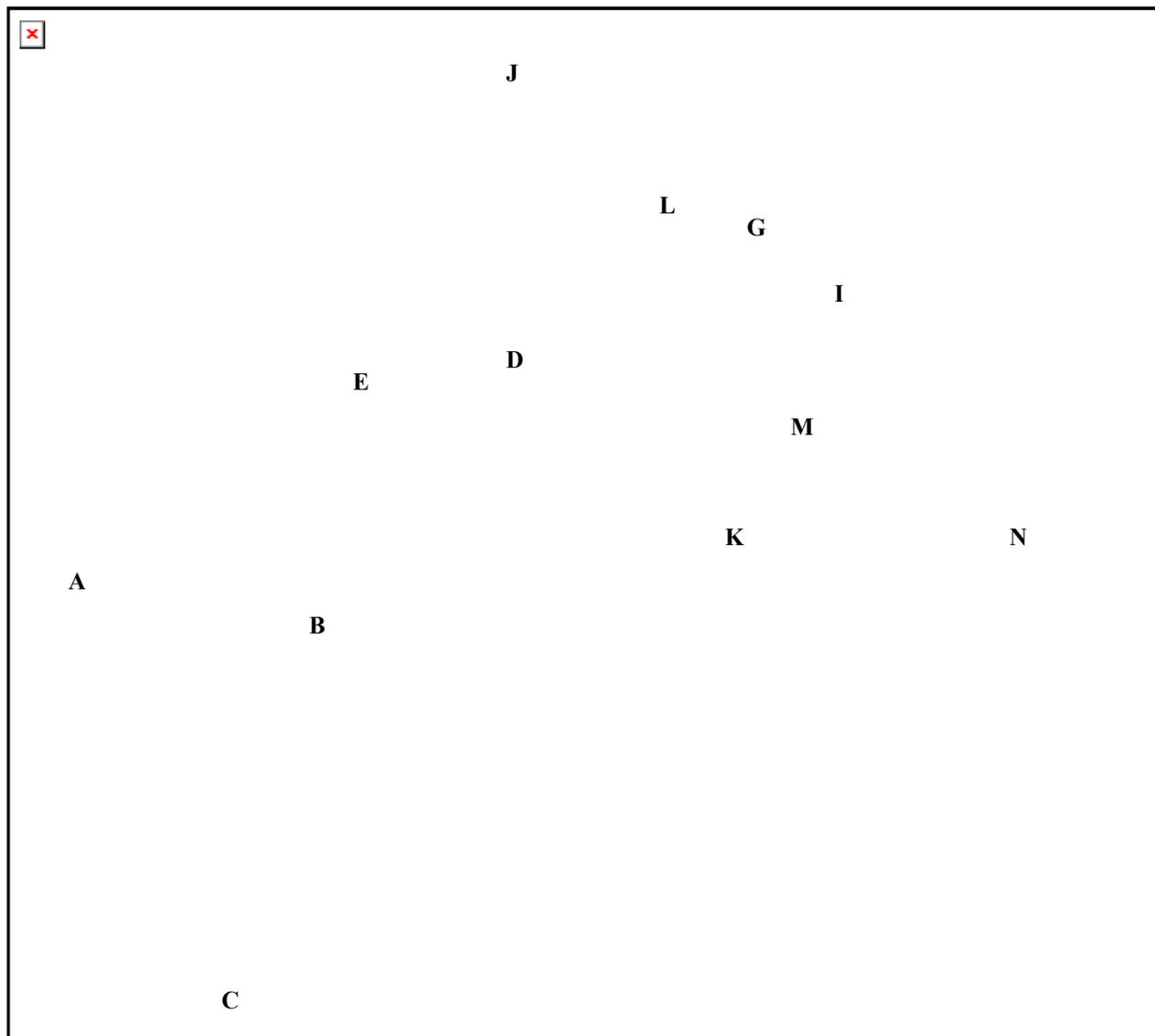
¹⁷³ ADAM, Ni Fiume Varo 5-2-A-a, Mémoire général de Mellarede : « [...] un autre [chemin] encore plus bas, marqué par une ligne de points, conduit à Perdigon, et autre hameaux de Barels, [...] ».

¹⁷⁴ ADBR, B 879 – 1554 – Reconnaissance des biens, droits, cens, services que le roi de France, comte de Provence, a l'habitude de prendre au territoire du Castellet-les-Sauzes et à Guillaumes. F°466 : Claude Taxil.

¹⁷⁵ GRAGLIA Marcel, *op. cit.*, p.21 : « [...] La famille DON, représentée par Joseph et Pierre, frères, bénéficiaire des biens d'Erige POURCHIER décédé à la fin du XVIIIe siècle. [...] Quant à Dominique GENESY, mentionné également pour la première fois en 1735, époux d'Honorade LANCE, il recueille tout ou partie de la propriété de Joseph LANCE feu Pierre, décédé après 1715. [...] ».

¹⁷⁶ BRETAUDEAU Georges, *Les enceintes des Alpes-Maritimes*, Nice, Institut de Préhistoire et d'Archéologie Alpes Méditerranée, 1996, p.62.

Représentation du quartier des Laves dans la première moitié du 20^e siècle. Illustration : Jean Benoît Héron.



Légende.

- A : Fontaine et *bachas* (abreuvoir – lavoir)
- B : Réservoir. Bassin répartiteur.
- C : Ecurie comprenant étables, grange et aire de foulage abritée (*sousta*).
- D : Ferme à modules juxtaposés (maison et dépendance séparées et accolées).
- E : Aire de foulage et abri (*sousta*).
- F : Four collectif du quartier.
- G : Maison-bloc (étables, logis et comble servant de grange superposés). On remarque en regardant le pignon qu'elle a été surélevée d'un étage. Une lucarne est aménagée sur le versant arrière.
- H : Dépendance agricole de la maison précédente. D'une terrasse abritée, on gagnait le comble de la maison par une passerelle et une lucarne.
- I : Balcon sur la façade abrité par un auvent et accessible depuis la cuisine.
- J : Ensemble tripartite propre à la région de Guillaumes. De gauche à droite : *sousta*, aire de foulage et écurie.
- K : lieu d'aisance installé en porte-à-faux sur une petite falaise.
- L : *Carrièra sobrana*.
- M : *Carrièra sotrana*.
- N : Emplacement du chemin de Guillaumes au Serre.

Illustration de Jean Benoît Héron. 2004
©EPR.



Ci-dessus : les Laves vu du sud-est, depuis la rive gauche de la Barlatette.
©EPR. Photographie de Georges Véran.



Ci-dessus : les Laves pris depuis le quartier des Hermasses. Au premier plan : une grange.
©EPR. Photographie de Georges Véran.



Ci-dessus : les Laves vu du nord en 2004.
©EPR. Photographie de Georges V éran.



Ci-dessus : les Laves vus du nord entre 1917 et 1930.
On distingue une lucarne sur le versant au milieu du groupe d'habitation.
©Lance et Boulet.



Ci-dessus : les Laves vu depuis l'ouest.

©EPR. Photographie de Michel Graniou.



Ci-dessus : les Laves vus depuis le chemin d'accès.

©EPR. Photographie de Georges V éran.



Ci-contre : est du quartier des Laves.

Au premier plan, un muret soutient l'accès à la *carriera sotrana*. En face, une rampe grimpe en direction de la *carriera sotrana* et des parcelles de terre.

©EPR. Photographie de Georges Véran.



Ci-contre : la carrière sotrana depuis l'est.

A droite: le four collectif du quartier.

©EPR. Photographie de Georges Véran.



Ci-contre : la carrière sotrana depuis l'ouest.

©EPR. Photographie de Georges Véran.



Ci-contre : la carrière sotrana depuis l'ouest.

©EPR. Photographie de Michel Graniou.

B. Le quartier des Ramés

Les vestiges de la ferme des Ramés¹⁷⁷ jouxtent l'actuel chemin qui conduit au hameau de la Palud depuis celui des Laves. Il s'agit de l'unique exploitation agricole isolée de Barel's, du moins était-ce déjà le cas à la fin du 18^e siècle.

Le lieu-dit les Ramés se situe à 150 mètres environ au sud-est de la Palud. Il est délimité à l'ouest par le thalweg qui se développe en aval de ce même hameau. La zone, en adret, occupe l'un des contreforts du sommet du Brec. Elle se caractérise par une pente peu accentuée parsemée de replats et d'une multitude de clapiers, le tout dans un environnement végétal clairsemé. Parmi ces arbres et actuellement, on remarque surtout la présence de cerisiers.

Le nom de Ramés (sous la forme de *Ramé*, *Rami*, *Ramis*) apparaît déjà dans les archives du 17^e siècle¹⁷⁸. Il s'agirait à l'origine d'un patronyme¹⁷⁹. Gaëlle Le Dantec, dans ses travaux sur les notaires de Guillaumes au 16^e siècle, a relevé le nom de Lancee alias Ramet¹⁸⁰. L'habitat y est attesté très tôt : *Mas de Ramé* (XVII^e) ; *dessous les maisons des Ramis* (1778) ; *Nay de Rames* (fin 17^e)¹⁸¹. Les quartiers placés entre les hameaux des Laves et de la Palud semblent avoir connu une occupation déjà ancienne : c'est le cas du lieu-dit les Villars (ou Villar) à l'est des Ramés (voir dossier A4_022). Détail important : l'angle sud-ouest de la maison porte une inscription gravée laissant apparaître la date de 1763 ; l'angle opposé porte la date de 1798.



Ci-contre :

Situation du quartier des Ramés par rapport à celui de la Palud.

Extrait du plan cadastral de 1868
(Commune de Guillaumes, section A, feuille n°2).

Réf. : Archives Départementales des Alpes-Maritimes, 02 mi
282/001. Plan cadastral napoléonien de Guillaumes

¹⁷⁷ Voir dossiers n°IA071_A2_001 (maison et écurie) et n°IA071_A2_002).

¹⁷⁸ Voir les travaux historiques de Marcel Graglia.

¹⁷⁹ GOURDON Marie-Louise et Michel – « La Toponymie de Barel's » dans Ecomusée du Pays de la Roudoule, *Second rapport d'étape du « Projet Barel's »*, Puget-Rostang, EPR, décembre 2003, p.90.

¹⁸⁰ LE DANTEC Gaëlle, *Enquête sur Barel's dans le territoire de Guillaumes au Moyen Âge. Partie 2 – Barel's, la terre et les hommes*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004.

¹⁸¹ Voir les travaux de Marcel Graglia.

Ce ne sont pas les seuls critères objectifs que nous ayons pour dater l'origine des vestiges de cette ferme. La mission de prélèvements dendrochronologiques conduite par Jean-Louis Edouard¹⁸² révèle que la poutraison et les pièces de charpente dateraient du 17^e siècle, ce qui atteste donc l'existence de la ferme à cette époque. La sousta, elle, est édiflée avec du bois datés de la fin du 17^e et du début 18^e.

Le plan parcellaire de 1868 montre un réseau de chemins assez important autour de la ferme des Ramés. L'un d'eux relie la ferme au hameau tout proche de la Palud. Le propriétaire est porté justement comme habitant de cet écart. Son nom est Marc Romain Lance, celui de son épouse est Philomène Lance. Il fait rédiger son testament le 17 juin 1896¹⁸³. Cet acte est effectué dans la maison même du testateur. Il nous donne quelques indices, d'ailleurs fort peu commodes à interpréter, sur l'habitation en question : « [...] acte fait et passé à Barels, au lieu sus-décrit dans la chambre à coucher du testateur, éclairée par une croisée au midi et au premier étage de la maison. [...] ». La fonction de la pièce où est alité le testateur est clairement spécifiée ici, sans que l'on puisse affirmer qu'elle était uniquement à cet usage. Notre connaissance des fermes du hameau permet cependant de penser en effet à l'existence d'une chambre différenciée de la cuisine. La définition de premier étage est vague ici, mais il est aisé, également par comparaison, de penser au deuxième niveau (c'est le cas récurrent des fermes de Barels) accessible de plain-pied par l'arrière de la maison. Les murs porteurs, tout comme les informations orales, attestent d'un édifice élevé sur deux niveaux, avec un étage de soubassement et un rez-de-chaussée surélevé. Les états de section de 1870 indiquent que la ferme possède une surface à peu près égale à celle des autres exploitations de Barels : 2,55 ares en comprenant la maison et la dépendance agricole contiguë. Le corps de bâtiment porté comme maison (parcelle n° 239 de la section A du cadastre de 1868) est au sud ; la dépendance est portée comme écurie (parcelle n° 238). Si on s'appuie sur l'observation des autres édifices de Barels, on imagine alors l'existence d'une cuisine et de pièces, au deuxième niveau, affectées comme chambres ou pièces de stockage.

L'exploitation des Ramés est mentionnée dans le cadastre de l'an V (1797) sous le terme de maison d'habitation. Le propriétaire est Marc Antoine Lance¹⁸⁴. Son testament nuncupatif nous est connu, rédigé le 11 septembre 1814¹⁸⁵. Il lègue à « [...] Jean Etienne Lance son fils aîné, en égard à ce qu'il jouit d'une faible santé, et presque hors d'état de s'addonner (sic) aux travaux de la campagne, [...] la jouissance, sa vie durant, d'un appartement, dans la maison d'habitation du testateur, ou dans un autre du hameau qu'on lui louera, garni des meubles à lui nécessaires suivant son état [...] »¹⁸⁶. La formule a d'intéressant qu'elle donne la possibilité à l'héritier universel de la ferme la possibilité de loger son frère impotent dans une partie de la maison, entendons là une pièce. On approche ici un cas de famille assez large vivant sous le même toit et comprenant les époux, la veuve du

¹⁸² EDOUARD Jean-Louis (Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléocologie, Faculté des sciences et techniques de Saint-Jérôme, Universités de Provence I et III), *Histoire des hameaux de Barels. Approche dendrochronologique*.

¹⁸³ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, 03 E 109/045, f°100, Testament de Marc Romain Lance en présence de maître Désiré Pellat.

¹⁸⁴ Il est porté Marc Antoine Lance Ramé pour le distinguer d'un autre Marc Antoine Lance habitant au hameau des Laves et désigné comme fu Barthélemy (ADAM E007/083 : 1G1 – Etat de section « A » (an V)).

¹⁸⁵ ADAM, archives notariales, 03 E 004/363, f°65, Testament de Marc Antoine Lance en présence de maître Thomas Durandy, avocat royal.

¹⁸⁶ Pour information, le legs consiste en « [...] une pension alimentaire, annuelle et viagère d'une charge bled froment, une charge bled méteil, trois emines orge, et trois emines légume, vingt livres sel, dix livres beurre, payable de six en six mois et par avance, et encore un habillement complet drap du pays, compris une paire de souliers de trois en trois ans, une chemise, et un ressemelage tous les ans, [...] » (ADAM 03 E004/363, f°65).

testateur, les enfants et d'autres personnes, ainsi le frère ou les sœurs non mariées. Nous en déduisons que l'espace habitable de la ferme était assez important.

Au cours du 19^e siècle, le domaine des Ramés reste dans le patrimoine d'une famille Lance. Les aînés sont souvent les héritiers universels, sauf dans le cas exceptionnel évoqué dans le paragraphe précédent. On connaît deux cas où les puînés sont devenus chefs de famille dans d'autres lieux. Ainsi, Henri Lance, troisième fils de Marc Antoine, achète une maison au hameau du Serre en 1821¹⁸⁷ et quelques terres à un certain Joseph Emmanuel Pons. De même une génération plus tard, Jean Baptiste Lance, neveu d'Henri, devient chef de famille au quartier de la Palud, acquérant les biens de l'une des familles Pons par mariage¹⁸⁸.

Si l'ensemble des Ramés est aujourd'hui dans un état de ruines avancé, paradoxalement il était encore habité dans les années qui suivirent la Libération. La personne qui l'occupait alors fut l'un des deux derniers habitants de Barel.



Ci-dessus : vestiges de la ferme des Ramés en 2004.

©EPR. Photographie de Georges Vérant.

¹⁸⁷ ADAM, archives notariales, 03 E 004/368, f°180, vente de maison pour Henri Lance de la part de Joseph Emmanuel Pons pour 300 livres, le 3 décembre 1821

¹⁸⁸ ADAM, archives notariales, 3 E 004/384, f°400 contrat de mariage entre Joseph Dominique Lance et Marie Cécile Pons, fille de Jean Baptiste Pons et d'Anne Marie Goudet le 30 octobre 1834.

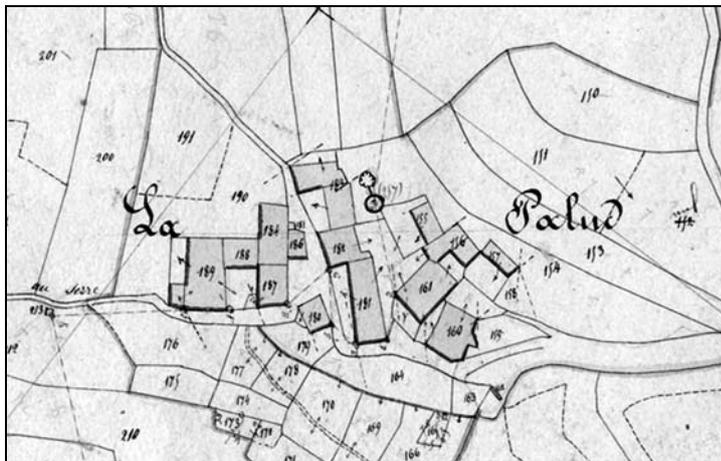
C. Le quartier de la Palud

1. Présentation.

Le quartier de la Palud est établi à plus de 1600 mètres d'altitude, à quelques centaines de mètres de distance du col de Barels. Caché au milieu des arbres, on ne l'aperçoit pas depuis l'autre rive de la Barlatette. Ses constructions s'étalent sur une légère pente le long d'un ravin, le tout sous une zone d'alpage à la déclivité de terrain plus accentuée. A proximité coule le torrent homonyme qui descend depuis les ravines du col de Barels pour se jeter dans la Barlatette au bout de deux kilomètres environ.

Le nom de la Palud (du latin *palus*, *paludis*) est couramment associé à des terres d'alluvions au bord d'un cours d'eau¹⁸⁹. Pour ce cas précis, on retiendra que le site est implanté dans un environnement humide où la végétation s'est aisément développée.

Des trois quartiers de Barels, la Palud est celui qui a perdu le plus de son aspect d'antan. Sur les treize édifices recensés, cinq seulement sont en bon état de conservation (précisons que deux d'entre eux ont été restaurés). Quatre bâtiments sont en partie ruinés et les quatre derniers à l'état de vestiges. Deux photographies de la première moitié du 20^e siècle¹⁹⁰ présentent un hameau d'importance égale à celui des Laves. Elles font également état d'un lieu entièrement dégagé de végétations et totalement exposé au soleil.



Ci-contre :

Plan du quartier de la Palud.

Extrait du plan cadastral de 1868
(Commune de Guillaumes, section
A, feuille n°2).

Réf. : Archives Départementales des
Alpes-Maritimes, 02 mi 282/001.
Plan cadastral napoléonien de
Guillaumes

La Palud, malgré la proportion importante de ruines, reste un lieu intéressant grâce à la présence de fenils et d'aires de fouflage, des vestiges de sa fontaine et de son four à pain, ainsi que d'une ferme remarquable par son double cadran solaire. On déplorera l'état des écuries toutes en ruine.

En regardant le plan d'ensemble, on a l'impression d'un habitat qui s'est développé de manière spontanée. En réalité, les constructions ont été implantées selon un axe vertical par rapport à la topographie. On peut distinguer trois ensembles. La partie supérieure de la Palud est occupée par deux fenils bordés d'une aire. L'un des deux a été réaménagé par la commune

¹⁸⁹ COMPAN André, *Etude linguistique. La toponymie du pays de la Roudoule*, Puget-Rostang, Ecomusée du pays de la Roudoule, 1997, p.12.

¹⁹⁰ Fonds Lance et Boulet.

de Guillaumes comme local à usage pastoral professionnel. Les deux autres parties sont occupées par des fermes et leurs dépendances agricoles. L'ancien four à pain de la communauté de la Palud se trouve au milieu de l'écart accolé à une maison. Les vestiges de la fontaine occupent le thalweg du ravin proche. On y voit encore une résurgence d'eau.

Le cadastre de 1868 atteste la présence de quatre fermes. Les possessions de chaque propriétaire étaient dispersées dans le hameau. Chacun possédait en plus de la ferme, une étable et un fenil.

2. Organisation spatiale de la Palud.

L'état actuel du quartier, entre les ruines et les bâtiments refaits, permet difficilement de restituer la manière dont l'espace était agencé et exploité. C'est pourquoi nous nous sommes appuyés uniquement sur les informations relatives au plan cadastral de 1868 et aux états des sections de 1870.

La voie de communication, qui relie Guillaumes au hameau des Tourres via le col de Barels, passe à quelques cent mètres au nord de la Palud. Une bifurcation longeant un ravin la relie au quartier. Un chemin quitte le lieu par le sud pour rejoindre le Serre. Un troisième, enfin, prend son départ à côté du four à pain et rejoint le torrent voisin à l'endroit où se trouve la prise d'eau d'un canal d'irrigation.

Sur ce même cadastre, ce torrent porte le nom de la Palud. Les habitants de Barels ne l'ont peut-être jamais nommé comme tel. Dans le cadastre de l'an V, il est désigné comme le vallon. Il peut même avoir été appelé la Barlatte, confusion de l'ensemble des ruisseaux composant le bassin versant de cette rivière.

L'autre ravin, qui longe la Palud par le sud pour rejoindre en aval le torrent dont nous parlions, est issu du lieu-dit les Fonduos. Il recueille les eaux d'un canal d'irrigation. C'est dans son thalweg qu'a été aménagée la fontaine des habitants du quartier.

Sur le plan cadastral, on perçoit très bien que la Palud est située entre deux types de terrain. Au sud se développent des prés irrigables et des jardins, au nord des terres de culture. Le quartier des Gravasses correspond à la première zone, celui de la Grande Terre à la seconde. Ces toponymes sont les reliquats des nombreux noms de lieux-dits qui entouraient la Palud¹⁹¹. Il reste qu'il s'agissait surtout de micro-toponymes et que les Gravasses demeure un quartier à part entière.

La zone de prés irrigués et de jardins incluse dans le quartier de la Palud occupe la pente qui court jusqu'au thalweg. Il semble qu'elle était arrosée par un système de canaux ou gouttières qui était commandé depuis la fontaine. Un chemin d'exploitation traverse quelques unes de ces parcelles. Hasard ou pas, ce chemin débouche en face d'un accès à l'une des caves d'une ferme (maison de Joseph Baret)¹⁹² ; la cave étant le lieu de conservation des légumes, on comprend l'avantage de cette disposition.

¹⁹¹ Quelques micro-toponymes : Cloutet, Coulet de Martin, Houstal Nau, Fouent, la Sagne, Haut Gravas, le Journalet, le Rioul.

¹⁹² Voir dossier IA071_A2_010.

Le tiers supérieur de la Palud est occupé par des bâtiments agricoles (écuries, aire et granges). Ce lieu peut correspondre au toponyme de Oustal Nau¹⁹³, présent dans les cadastres anciens. Les bâtiments s'y trouvant ont subi des transformations, dont une partie à la fin du 19^e siècle ou au début du 20^e siècle. Leur implantation est probablement plus récente que les habitations (première moitié 19^e) et correspondrait à un besoin grandissant d'espaces pour la stabulation et les fourrages. On remarquera qu'ils sont implantés en marge des terres de la Grande Terre, comme s'ils occupaient des anciennes parcelles de culture. Leur orientation est sensiblement différente des autres constructions de la Palud.

L'îlot le plus bas altimétriquement de la Palud est un bloc de maisons. Un seul bâtiment agricole à proprement dit y est inclus. Ainsi, la parcelle n°189 est portée comme écurie. Un espace à l'air libre y est accolé, précédant l'entrée de l'étable de soubassement. On peut l'interpréter comme un bercail, terme livré par les archives et qui définit l'enclos aménagé devant une étable. Il n'est pas aisé de restituer l'environnement agricole de ce groupe de constructions. Les maisons, en fait, comprenaient le logis et une cave en dessous. On ne peut plus savoir s'il y avait des aires de foulage.

Il en est différemment des trois bâtiments contigus qui constituent le centre du quartier. Une maison, certes, mais entourée de part et d'autre de deux écuries. Celles-ci sont de longs bâtiments alignés le long de la courbe de terrain, combinant un niveau d'étable et un autre au-dessus pour les fourrages. Cette morphologie est semblable à celle d'une écurie du quartier des Laves¹⁹⁴.

La maison de Léon Baret adjointe de son écurie constitue une ferme¹⁹⁵. Ce bloc est complété par une aire de foulage et une *sousta* (parcelle n°155)¹⁹⁶. On est devant un cas de système tripartite fréquent dans le Val d'Entraunes.

Il en est presque de même pour l'exploitation de Joseph Baret. Ce dernier possède en plus de sa maison, trois bâtiments portés comme écurie, une aire et une *sousta*. Les terres qu'ils cultivent ne sont pas adjacentes à ces derniers bâtiments agricoles. Aussi, une parcelle notée comme aire (n°118) est aménagée latéralement à sa *sousta*, permettant un engrangement de la paille par le pignon du bâtiment.

On notera la présence d'une vaste parcelle qui semble indivise entre Léon Baret et Joseph Baret¹⁹⁷. Elle permet la circulation des hommes, des bêtes et des récoltes entre les différents bâtiments de ces deux propriétaires.

Les configurations spatiales des propriétés respectives des deux chefs de famille sont malgré tout différentes. Les bâtiments et les terres de Léon Baret sont plus homogènes, attenants. Ceux de Joseph Baret semblent au contraire plus éclatés. Il faut signaler que celui-ci est issu d'une famille qui s'est installée à la fin du 18^e siècle. Le mouvement des familles est un thème intéressant à développer pour mieux saisir l'histoire des hameaux du Val d'Entraunes et des quartiers d'habitation. C'est pour cette raison que nous l'avons choisi comme fil conducteur pour essayer de restituer l'histoire de la Palud.

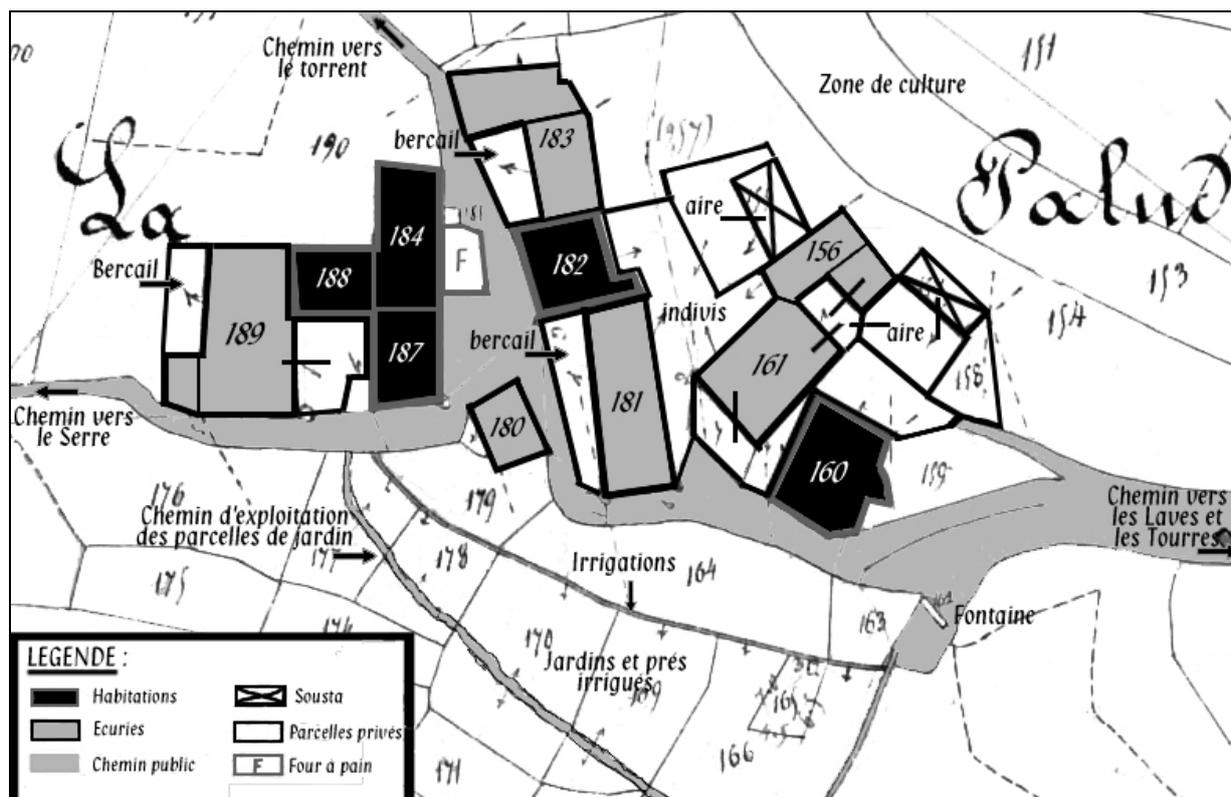
¹⁹³ Houstal (ou Oustal) Nau désigne littéralement la « maison neuve » d'après la Toponymie de Barel par Marie-Louise et Michel Gourdon.

¹⁹⁴ Voir dossier IA071_A4_025.

¹⁹⁵ Voir dossier IA071_A2_006.

¹⁹⁶ Voir dossier IA071_A2_002.

¹⁹⁷ Notons que ces deux particuliers, malgré leur patronyme, n'ont pas de lien de parenté direct sanguin. Néanmoins, ils sont beaux-frères puisque ayant épousé chacun une demoiselle Arnaud originaire d'Enaux.



Ci-dessus : le quartier de la Palud en 1868 d'après le cadastre.
 Différenciation entre espaces privés et publics. Identification des bâtiments.
 ©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron.

3. La transmission des biens au quartier de la Palud au cours du 19^e siècle.

Tableau 2 : propriétaires des maisons de la Palud sous la Révolution et en 1870.

N° identifiant maison	Cadastre de l'an V		Etat des sections de 1870	
	Propriétaire	Parcelle	Propriétaire	Parcelle
IA071_A2_006	Pierre François Pons	907	Léon Baret (-Arnaud)	A2 182
IA071_A2_010	Jean Dominique Baret	934	Joseph Baret (-Arnaud)	A2 187
IA071_A2_011	Pierre François Pons	907 ?	Ambroise Baret	A2 184
IA071_A2_012	Jean Joseph Cazon	906	Joseph Emmanuel Lance (-Lance)	A2 188
Maison démolie	Marc Antoine Pons ?	933 ?	Jean Baptiste Lance (-Pons)	A2 160

La lecture de ce tableau entraîne à la conclusion suivante : les patronymes ont muté en moins d'un siècle. Seule la lignée Baret a pu maintenir le système de transmission de père en fils. Plus encore, les Pons ont disparu. Et pas seulement ceux de la Palud. En effet, Joseph Emmanuel Pons, du quartier du Serre, a transposé son bien-fonds à Bouchanières durant le premier tiers du 19^e siècle.

Le quartier de la Palud est, du fait des aleas de l'histoire, le cadre d'une appropriation des patrimoines par les gendres ou les neveux.

Pierre François Pons était l'un des plus aisés propriétaires de Barels, au vu de ses possessions en récoltes et bétails. Son alliance avec la famille Taxil du Serre est évidente puisque qu'on convient d'un mariage parallèle en 1808 : Jean Baptiste Pons épouse Marie Hélène Taxil en même temps que Pierre Simon Taxil épouse Marie Rose Pons¹⁹⁸. Jean Baptiste étant mort sans héritier, Pierre François Pons autorise sa bru à épouser Ambroise Baret, originaire de Bouchanières. Ce dernier, devenu veuf et sans héritier direct, fait donation de ses biens (le patrimoine de Pierre François Pons donc) à son neveu Léon Baret.

Jean Baptiste Lance tient sa propriété de son mariage avec Cécile Pons, fille de Marc Antoine Pons¹⁹⁹. Ce dernier n'a pu transmettre ses biens à un héritier mâle.

Jean Joseph Cazon avait acquis, par l'intermédiaire de son épouse Marie Rose Liautaud, l'exploitation de sa belle-mère la veuve Marie Marguerite Pons²⁰⁰. On remarque que cette dernière, qui a conservé son nom de jeune fille, a un patronyme typique au quartier de la Palud. Il transmettra son héritage à son neveu Pierre Antoine Lance en 1835²⁰¹ qui, à son tour, le transmettra à son fils Joseph Emmanuel²⁰².

Ainsi disparaît le nom de Pons, patronyme connu au quartier de la Palud depuis le 17^e siècle.

4. Peut-on retracer l'histoire de la Palud ?

Le nom de Pons apparaît comme associé à l'histoire du quartier de la Palud. Marcel Graglia souligne justement : « [...] Il convient de noter l'abondance des PONS en 1775 dans ce dernier groupement de maisons : cela est-il dû à une occupation exclusive antérieure ? »²⁰³.

C'est qu'en effet des propriétaires répondant à ce nom semblent posséder leur résidence en ce quartier en 1648²⁰⁴. Ainsi Claude Pons déclare une « Maison en Barels a la Pallud confront maison de Matthieu Pons » ; Matthieu Pons fu Marc : « grange et estable au dit masage confront maison de Claude Pons son frère » et « maison en masage de Barels confront maison d'Honoré Pons » ; Honoré Pons fu Jullien : « maison au masage de Barels confront maison de Matthieu Pons » et « grange audit masage confront grange d'Anthoine

¹⁹⁸ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/360, f°610 : mariage entre Pierre Simon Taxil, fils majeur de fu Victor Taxil et de feu Rose Pons, et Marie Rose Pons, fille majeure de Pierre François Pons et Marie Anne Taxil, le 20 juillet 1808 ; f°612 : mariage entre Jean Baptiste Pons et Marie Helene Taxil le 20 juillet 1808.

¹⁹⁹ ADAM, archives notariales, 3 E 004/384, f°400 contrat de mariage entre Joseph Dominique Lance et Marie Cécile Pons, fille de Jean Baptiste Pons et d'Anne Marie Goudet le 30 octobre 1834.

²⁰⁰ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/357 : mariage entre Jean Joseph Cazon et Marie Rose Liautaud, le 1 vendémiaire an 4.

²⁰¹ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/374 : testament de Jean Joseph Cazon, du 30 août 1828.

²⁰² ADAM, Guillaumes, E007/087, 1G10 : livre des mutations de propriétés. Article Lance Joseph Emmanuel, fils de Pierre Antoine.

²⁰³ GRAGLIA Marcel, *Le hameau de Barels aux XVII et XVIIIe siècles à travers les cadastres*, 2004, p.21.

²⁰⁴ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B910, reconnaissance des droits du Roi aux lieux d'Annot, Guillaumes, Entrevaux et leurs vigueries, Guillaumes et son bailliage (folios 409-590).

Pons » ; Anthoine Pons feu Heory : « maison en masage de Barels confronte maison de Matthieu Pons » et « grange au dit masage confronte grange d'Honoré Pons son oncle ».

Les quatre particuliers cités ne partagent pas seulement le même patronyme, il semble qu'il y ait des liens de parenté pour certains. Quant au bâti, il est question de maisons, de granges et d'une « grange et estable ». Nous sommes loin d'être certains qu'une famille pouvait occuper une maison à elle seule. Par maison, on peut entendre un appartement. Sans plan, il nous est impossible de restituer la trame du groupe d'habitations, pas même d'éclaircir la notion d'attenance (ou des confronts). Dans le cadre d'un habitat dispersé, en montagne, il est évident que la parcelle peut être confondue avec la maison et que les demeures ne se touchent pas systématiquement. Le seul élément qui ressort de ces déclarations est le regroupement des maisons au sein d'un même ensemble, ce qui amène à la conclusion que la Palud est considéré comme un quartier ou un hameau au milieu du 17^e siècle.

Les granges respectives d'Honoré et Anthoine Pons, oncle et neveu, sont attenantes. Il est possible qu'on soit dans le cas d'un même bâtiment.

Gaëlle Le Dantec²⁰⁵ signale qu'en 1554, Honorat et Jean Pons déclarent « deux hostels, terre et pré au forest de Barelz, sur le territoire de Guillaumes au lieu dit a la Palu ». Le lien entre le toponyme et le patronyme remonterait au 16^e siècle s'il ne fallait nuancer en précisant que le nom de Palud est très répandu et qu'il ne s'agit pas forcément du lieu où est situé le quartier étudié.

Les recherches de Gaëlle Le Dantec ont révélé le nom d'un quartier : Perdigon. Il est cité la première fois en 1718²⁰⁶. Il en est question une seconde fois en 1758, il est alors nommé accompagné des hameaux de la Lauva et du Serre²⁰⁷. Par déduction, on peut envisager que Perdigon est le nom sous lequel est désigné le quartier de la Palud.

Le groupement d'habitations remonte au 17^e, peut-être au 16^e siècle. En revanche, il est difficile de dater le bâti encore visible si ce n'est selon des critères de chronologie relative. Nous nous sommes appuyés sur quatre méthodes.

La topographie : le quartier est divisé en trois « îlots ». Le bloc composé de dépendances agricoles est sûrement le plus récent. En revanche, l'ensemble de trois maisons accolées situé au plus bas du quartier semble être le plus ancien. On peut se permettre de faire le rapprochement avec le phénomène des atturances de maisons constaté dans les déclarations de propriétés de 1648.

Les millièmes : trois dates ont été relevées. Une maison située au cœur de la Palud, décorée de deux cadrans solaires²⁰⁸, porte celle de 1815 ; dans les décombres de l'écurie adjacente²⁰⁹ se trouve celle de 1830 ; une petite écurie²¹⁰, construite en face du four, est marquée de celle de 1833. Le faible nombre de millièmes empêche toute conclusion. Mais les

²⁰⁵ LE DANTEC Gaëlle, *Enquête sur Barels dans le territoire de Guillaumes au Moyen Âge. Partie 2 – Barels, la terre et les hommes* ; et *Sources. Tableau synthétique. Enquêtes des possédant fiefs de Guillaumes*.

²⁰⁶ ADAM, Ni Fiume Varo 5-2-A-a, Mémoire général de Mellarede : « [...] un autre [chemin] encore plus bas, marqué par une ligne de points, conduit à Perdigon, et autre hameaux de Barels, [...] ».

²⁰⁷ ADAM, Ni Fiume Varo 5-2-A-b, 15 janvier 1759 – Addition au mémoire général. Mellarede : « [...] où il y a les trois hameaux de Perdignons, la Lauva et le Serre de Barels, [...] ».

²⁰⁸ IA071_A2_020.

²⁰⁹ IA071_A2_006.

²¹⁰ IA071_A2_008.

dates peuvent refléter une série de constructions, ou de réaménagements, durant la première moitié du 19^e siècle. Si celle de 1815 commémore bien la construction de la maison, cela renforce l'idée d'un noyau ancien au bas du quartier.

La dendrochronologie : Jean-Louis Edouard (Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie, Faculté des sciences et techniques de Saint-Jérôme, Universités de Provence I et III)²¹¹, a effectué des prélèvements sur les bois des deux écuries de l'îlot médian (IA071_A2_006 et IA071_A2_007). Le résultat montre que les abattages des matériaux végétaux auraient été effectués aux 17^e et 18^e siècles.

Le patronyme de Pons : encore une fois, il est intéressant de retracer l'histoire de l'habitat à partir des familles qui y ont vécu.

L'îlot situé en contrebas de la Palud est fait de constructions accolées. Celles-ci semblent déjà exister à la fin du 18^e siècle²¹². En 1868, les propriétaires se nomment Ambroise Baret, Joseph Baret et Joseph Emmanuel Lance. Au siècle précédent, comme nous l'avions expliqué, ces maisons sont la propriété de différents Pons. Accolées certes, ces bâtisses ne sont pas pour autant contemporaines. Certains détails archéologiques laissent à penser que les deux maisons à côté du four à pain (parcelles 184 et 187 du cadastre de 1868) sont les plus anciennes. L'une d'elles (n°184 / IA071_A2_011) est divisée en deux corps de bâtiments qui semblent ne pas avoir été construits à la même époque. Mais ce qui est frappant c'est le fait que cette maison soit contiguë à la voisine (n°187 / IA071_A2_010). Elles semblent faire partie d'un même périmètre de maçonnerie ; et surtout, elles sont séparées seulement par une cloison. Il peut s'agir d'une même et seule maison à l'origine. Nous avons évoqué le cas de l'installation tardive de la famille Baret. On peut alors imaginer qu'un appartement appartenant à une famille Pons leur a été cédé, ce qui expliquerait le fait que les dépendances agricoles de cette famille Baret ne sont pas attenantes à leur maison d'habitation.

La ferme en plan en L (IA071_A2_012) a été construite bien après les maisons évoquées. Elle-même semble avoir été édifiée en plusieurs étapes : la maison d'abord, suivi d'une écurie dans son prolongement et enfin un corps de cette même écurie formant l'aile.

²¹¹ EDOUARD Jean-Louis, *Histoire des hameaux de Barels. Approche dendrochronologique*. Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004.

²¹² Lire dossiers IA071_A2_010, IA071_A2_011 et IA071_A2_012.



Ci-dessus et ci-dessous : le quartier de la Palud entre 1917 et 1930.

© Lance et Boulet.





Ci-dessus : le quartier de la Palud pris depuis le nord.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.



Ci-dessus : la Palud pris depuis le quartier des Enchastres.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.



Ci-contre : constructions au cœur de la Palud.

©EPR. Photographie de Michel Graniou.



Ci-dessus : maisons encore debout.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.



Ci-dessus : entrée sud du quartier de la Palud, au carrefour des chemins.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.



Ci-dessus : muret de soutènement du chemin public traversant le quartier (premier plan).

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

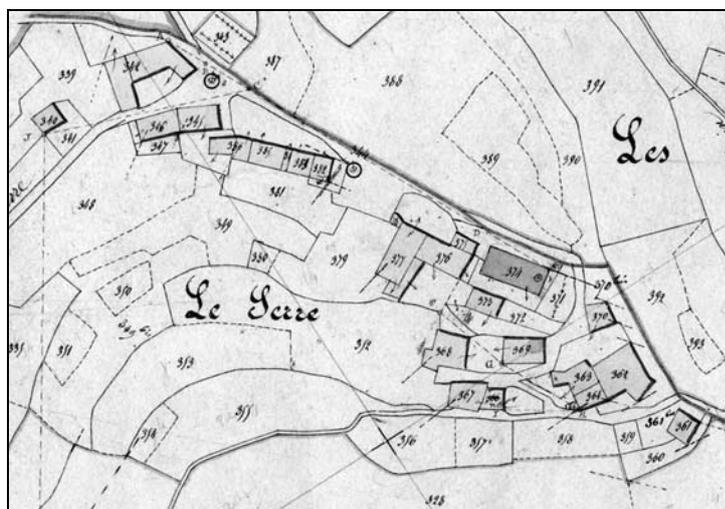
D. Le quartier du Serre

1. Présentation

Identifiable du fait de la présence de l'église paroissiale placée sous la protection de sainte Elisabeth, le Serre est, au nombre d'édifices, le plus important des quartiers de Barels. Il apparaît comme le pendant du quartier des Laves ; ces deux groupes d'habitation partagent la même situation de lieu perché et sont établis à égale distance du torrent dit de la Palud. Le développement du Serre est cependant différent. La partie haute du hameau est construite sur un promontoire rocheux allongé interrompu à l'ouest par une falaise et culminant à 1549 mètres d'altitude. Une partie importante des maisons ont été établies dans une pente escarpée au sud et sous l'église. Le nom du Serre désigne, selon le *Trésor du Félibrige*, une « crête en dos d'âne et dentelée, sommet isolé et de forme allongée, [...] contrefort de montagne »²¹³.

La majeure partie des édifices du Serre peut être étudiée. Sur les 23 recensés, 16 sont propices à une analyse malgré la dégradation avancée de certains. Cinq bâtiments ne sont plus que des amas de pierres.

La topographie semble avoir influencé l'habitat. La crête du Serre interrompt le développement du hameau au nord et à l'ouest. Un canal d'irrigation (dont on voit les restes sur place) double cette ligne de rupture.



Ci-contre :

Plan du quartier du Serre.

Extrait du plan cadastral de 1868
(Commune de Guillaumes, Section
B, feuille n°3).

Réf. : Archives Départementales des
Alpes-Maritimes. 02 mi 282/001.
Plan cadastral napoléonien de
Guillaumes.

On peut diviser le hameau en deux secteurs. A l'ouest se situent le cimetière, un oratoire et quelques bâtiments la plupart accolés. Ces « barres » semblent correspondre à un développement spontané cependant répondant aux deux règles de l'exposition au sud et de l'installation de la ligne faîtière parallèle à la courbe du terrain. Ici le relief est peu accentué et l'habitat aéré.

A l'est, sur l'extrémité du promontoire, l'habitat est plus dense, les constructions plus nombreuses. L'église et une ferme de taille importante (la plus grande de Barels) occupent le sommet. Sur le versant sud, à flanc de coteau, se succèdent plusieurs paliers de constructions

²¹³ MISTRAL F., *Lou tresor dou Felibrige*, Tome II, Marcel Petit C.P.M., 1979, p. 884.

établies sur le rocher calcaire qui affleure. La déclivité est telle que les édifices sont, partiellement ou en totalité, adossés au rocher. Une voie de circulation interne serpente entre ces constructions depuis l'église en cheminant sur les bancs rocheux.

De même qu'à la Palud, l'écart est envahi par la végétation, ce qui ne rend plus compte de l'exposition naguère au soleil des fermes. Une photographie du début du siècle²¹⁴ confirme la nudité du terrain à cette époque.

A première vue, le Serre apparaît comme prédominant sur les deux autres hameaux. C'est ici que se trouvent les équipements paroissiaux²¹⁵ : l'église, le cimetière, le presbytère. L'église, de la Visitation ou Sainte-Elisabeth, couronne l'ensemble. On sait d'après le cadastre ancien que la petite esplanade devant son entrée était occupée par le cimetière. Celui-ci est déclaré dans un état de dégradation avancé au milieu du 19^e siècle, ce qui conduit les habitants de Barels à le déplacer. Le cimetière actuel se trouve à l'est entre les deux chemins venant respectivement de la Palud et des Laves. Quant au presbytère, rien ne le différencie sur le plan architectural des fermes voisines à l'une desquelles il est accolé. C'est un bâtiment de taille importante. Un oratoire et une croix calvaire viennent compléter les édifices religieux du Serre.

Deux sources font apparaître que le Serre a pu être considéré comme le « chef-lieu » de Barels, voire être confondu avec le hameau. Il s'agit d'une carte d'état-major où figurent les noms de la Palu (pour la Palud), de Laouas (pour les Laves) et celui de Barels pointé sur l'emplacement exact du Serre et marqué en caractère davantage valorisé. L'autre source est la matrice cadastrale des propriétés foncières de Guillaumes entre 1861 et 1869 dans laquelle le nom du Serre s'est substitué à celui de Barels pour désigner le hameau, alors que les noms des quartiers sont spécifiés pour les maisons d'habitation²¹⁶.

Autre prédominance enfin : le nombre des habitants supérieur à celui des autres quartiers. Les recensements du hameau depuis le 18^e siècle²¹⁷ font à chaque fois état de sept chefs de famille, autant dire sept maisons d'habitation et d'exploitation²¹⁸. Les quartiers des Laves et de la Palud en comptent en moyenne quatre. Il faut nuancer, pour le cas du Serre en 1870, en signalant que trois propriétaires mentionnés ont un patrimoine foncier presque réduit à la seule habitation²¹⁹.

²¹⁴ Fonds Lance et Boulet.

²¹⁵ Le patrimoine religieux, immobilier comme mobilier, fait l'objet d'un dossier spécial.

²¹⁶ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E007/088, 1G13 - Matrice cadastrale des propriétés foncières (propriétés bâties et propriétés non bâties) – 1861 – 1869

²¹⁷ ADAM, fonds città e contado, Ni, Fiumo Varo Mazzo 6 (microfilmé sous la côte 2 mi 130/001) B4. Ecrits et mémoires remis par le chevalier sénateur Trinquié concernant l'état des terres échangées avec la France. « Note des écritures laissées aux archives du Roy à la disposition de M. le Baron Foncet le 21 août 1760 », sous la forme d'inventaire sommaire d'un certain nombre de pièces contenues dans la présence liasse – dont « état des hameaux et quartiers de Guillaumes » ; ADAM, Guillaumes, E007/083, 1G1 – Etat de section « A » (an V) ; ADAM, Guillaumes, 02 mi 282/001 : état de section (1870) et matrice cadastrale des propriétés foncières (1^{er} volume, folios 1 à 500, 1872 – 1913).

²¹⁸ Ce que l'on entend par maison d'habitation peut selon les cas ne désigner qu'une partie d'un édifice.

²¹⁹ C'est le cas de Julienne Pourchier, Jean Richerme et Vincent Cazon.

A partir de différents documents²²⁰, il a été possible de retrouver les propriétaires de chaque maison en 1868 et sous la Révolution française.

Tableau 3 : propriétaires des maisons du Serre sous la Révolution Française et en 1870.

N° identifiant maison	Cadastre de l'an V		Etat des sections 1870	
	Propriétaire	Parcelle	Parcelle	Propriétaire
IA071_B3_001	Jean Baptiste Pourchier	1085	B3 1085	Jean Richerme
IA071_B3_004	Jean Louis Lance	1098	B3 1098	Pierre Simon Lance (-Grac)
IA071_B3_006	Dominique Pons	1099	B3 385	Vincent Cazon
IA071_B3_009	Dominique Pons	1099	B3 382	Vincent Cazon
IA071_B3_010	Hoirs de Victor Taxil	1100	B3 376	Félix Taxil
IA071_B3_016	Joseph Laurent Cazon	1105	B3 363 – 364	Jean Fortuné Cazon (-Aillaud)
IA071_B3_017	Jean Baptiste Cazon	1103	B3 367	Jean Mathieu Cazon (-Lions)
IA071_B3_018	Jean Joseph Pourchier	1102	B3 359	Julienne Pourchier

La première conclusion est que les fermes étudiées sur Barels remontent au plus tard à la fin du 18^e siècle. Ce constat bien sûr ne compte pas les éventuelles modifications apportées à ces constructions. S'il est plus difficile de remonter dans le temps, les sources ont été suffisamment abondantes en ce qui concerne le 19^e siècle pour comprendre le bâti. Ainsi, sur l'ensemble des actes notariés consultés, le Serre apparaît comme le quartier dont les habitants ont le plus comparu devant le notaire, livrant des informations relatives à leur maison (ventes, échanges, inventaires, etc....). Une maison surtout a été, entre 1797 et 1857, l'objet de mutations successives permettant à l'historien de dresser son histoire durant cette période. Il s'agit de celle recensée sous le numéro d'identification IA071_B3_006. Plus encore, ces sources ont apporté des connaissances sur l'histoire d'une portion du quartier du Serre (les édifices construits à proximité du cimetière et du presbytère), sur celle des familles qui y ont vécu, et des renseignements relatifs aux activités professionnelles et à l'organisation de l'espace.

2. Le destin d'une maison au quartier du Serre au cours du 19^e siècle.

2.1. Les bâtiments

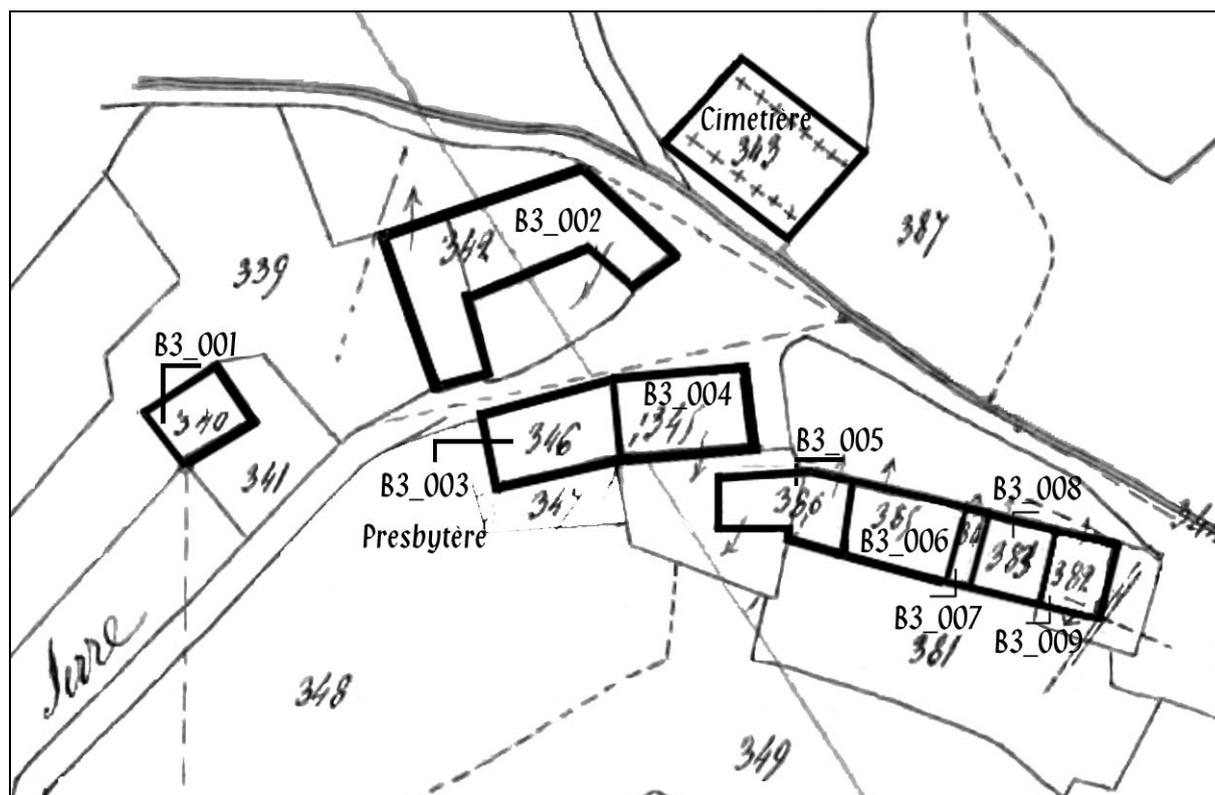
Avant d'analyser les sources écrites, il convient de décrire les bâtiments qui composent la partie ouest du hameau du Serre.

Rappelons que la lecture du plan parcellaire permet de distinguer deux zones au même hameau, que nous appellerons, pour faciliter la compréhension, secteur de l'église et secteur du cimetière. C'est ce dernier qui nous intéresse. Huit bâtiments se trouvent à proximité du cimetière. Ils sont tous partiellement enterrés dans une pente peu accentuée, à l'amorce d'un large vallon qui sépare le hameau du Serre d'une zone de culture en terrasses appelée la

²²⁰ Utilisation des états de section de 1870 et du cadastre de l'an V. Les concordances ont été établies à l'aide des registres des mutations de propriétés et des actes notariés. Les références des registres des mutations : ADAM, Guillaume : E007/086, 1G8 - Livre des mutations de propriétés (an VII – 1814). 2^e cahier ; 1G9 - Livre des mutations de propriétés (1816 – 1831). 1 registre ; E007/087, 1G10 - Livre des mutations de propriétés. 1 registre ; 1G11 - Etat général des mutations insinuées à la « tappa » de Guillaume (1819 – 1832) ; E007/088, 1G12 - Etat général des mutations insinuées à la « tappa » de Guillaume (1832 – 1859) ; 1G13 - Matrice cadastrale des propriétés foncières (propriétés bâties et propriétés non bâties) – 1861 – 1869.

Vallière et qui descend vers une barre rocheuse dominant la Barlatette. Ces constructions sont situées à proximité du canal ainsi que du chemin qui provient de Guillaumes via les Laves. De là part un autre chemin qui se dirige vers l'ouest en direction de Châteauneuf-d'Entraunes et du moulin de la Barlatte, franchissant au passage la barre rocheuse du Cougnet. L'espace entre le cimetière et ces bâtiments conserve les traces de l'ancien canal et est marqué par la présence d'un oratoire et d'une croix calvaire.

Ces huit bâtiments sont mentionnés dans le plan parcellaire de 1868 : il s'agit de quatre maisons, trois bâtiments ruraux et du presbytère. [Voir ci-dessous : *présentation des bâtiments du quartier du Serre – secteur du cimetière*]



N° inventaire	N° parcelle en 1868	Nature	Propriétaire
IA071_B3_001	B 340	Maison	RICHERME
IA071_B3_002	B 342	Bâtiment rural	LANCE Pierre Simon
IA071_B3_003	B 346	Presbytère	Commune de Guillaumes
IA071_B3_004	B 345	Maison	LANCE Pierre Simon
IA071_B3_005	B 386	Bâtiment rural	LANCE Pierre Simon
IA071_B3_006	B 385	Maison	CAZON Vincent
IA071_B3_007	B 384	Escalier (indivis)	CAZON Vincent et LANCE Pierre Simon
IA071_B3_008	B 383	Bâtiment rural	LANCE Pierre Simon
IA071_B3_009	B 382	Maison	CAZON Vincent

Au nord-ouest se trouvent une petite maison isolée (N° inventaire : IA071_B3_001) et un imposant bâtiment rural (IA071_B3_002), remarquable par sa lucarne qui commandait l'accès à son étage de comble. Le plan parcellaire de 1868 le représente sous la forme d'un plan en U ; c'est qu'entre-temps le corps de bâtiment ouest formant aile a été détruit.

Deux maisons de tailles égales sont accolées. Leurs axes de faîte sont légèrement brisés. Il s'agit de l'ancien presbytère (IA071_B3_003) et d'une maison privée (IA071_B3_004).

Enfin, au sud-est de l'ensemble, se trouve un édifice rectangulaire très allongé, en réalité divisé en plusieurs corps de bâtiments bien distincts. Mais cette distinction, nous le verrons, ne signifie pas pour autant indépendance. Car ce sont les aléas de l'histoire qui ont conduit à cette division.

L'observateur a de quoi être dérouté par ce long bâtiment. Au premier coup d'œil, sur le terrain, ce sont cinq modules qui en ressortent : un petit édicule en ruine (IA071_B3_005) à l'extrémité nord-ouest est en parfait décalage vis-à-vis des autres corps contigus non seulement par rapport à son axe de plan mais également par rapport à son élévation ; les vestiges d'une maison (IA071_B3_006) dont la toiture s'est écroulée mais dont on voit encore le cours de deux sablières sur le mur est ; un escalier (IA071_B3_007) ; un bâtiment correspondant à une étable fenil (IA071_B3_008) ; enfin les ruines d'une petite maison carrée (IA071_B3_009) dont la cheminée a disparu et dont on voit la distinction avec le bâtiment voisin matérialisée par un coup de sabre dans la maçonnerie.

Bien plus déroutante est la lecture du plan de 1868 [voir plus loin : *situation des propriétés en 1868 au terme des échanges successifs*]. On apprend ainsi que l'ensemble est partagé entre deux propriétaires : un certain Vincent Cazon qui possède les deux maisons, et un certain Pierre Simon Lance qui possède l'étable fenil et l'extrémité nord-ouest de cette suite de constructions (laquelle est voisine de sa résidence). L'escalier est en indivis : il commande à la fois la maison centrale, son soubassement et l'étable de Pierre Simon Lance. La difficulté d'interprétation tient à la partie nord-ouest. Cette parcelle, placée sous un seul numéro B386, occupe étrangement deux corps de bâtiments totalement différents. L'observation *in situ* n'arrange rien compte tenu de l'état avancé des ruines. Depuis la parcelle formant une plate-forme au devant de l'ensemble en question on remarque que le corps de bâtiment ouest est assis sur un rocher affleurant. Il s'appuie contre le corps associé. La façade de celui-ci, en revanche, est parfaitement dans la continuité de la maison voisine. L'homogénéité des murs gouttereaux empêche de voir une quelconque distinction des deux modules. Le plan au sol vient compléter cet état de fait. Comme nous l'avions présenté au précédent paragraphe, ces deux corps ne présentent aucun lien de par leur forme et de par l'axe de faîte. Le corps ouest, lui, semble en parfaite adéquation avec la maison voisine.

Si l'on procède à une observation plus large, on se rend compte que le corps de bâtiment de l'extrémité nord-ouest (IA071_B3_005) est situé dans le périmètre englobant la maison d'habitation de Pierre Simon Lance. Son voisin, pourtant porté sous le même numéro de parcelle, est englobé dans un vaste périmètre comprenant la suite de bâtiments dont il est question, la plate-forme adjacente au sud-ouest et l'aire qui sépare l'ensemble du canal.

Il ne s'agit pas d'une erreur de plan. La réalité tient à l'histoire du secteur du cimetière dans une portion de l'histoire qui va de 1797 à 1868 et que nous allons relater.

2.2. L'échange du 13 germinal de l'an V

Quand commence notre histoire en l'an V, le cimetière que l'on connaît n'existe pas encore. L'enclos des inhumés occupe la plate-forme au devant de l'église. A cette époque, la

commune de Guillaumes fait dresser un cadastre. Barels se trouve dans la section A²²¹. Les maisons d'habitation font partie des propriétés mentionnées. Ainsi retrouve-t-on les maisons du secteur dit du cimetière.

Jean Baptiste Pourchier déclare : « maison d'habitation avec terre et pré et jardin à la Valière du Serré, de la contenance de huit cent cannes, du levant le canal et Jean Louis Lance, du couchant terre commune, du midi Joseph Laurent Cazon, et du septentrion Jean Joseph Pourchier²²² ».

Jean Louis Lance : « pré, jardin et maison d'habitation au Serre de la contenance de deux cent trente cannes, du levant, Dominique Pons, du couchant et septentrion le chemin et du midi hoirs de Victor Taxil²²³ ».

Dominique Pons : « maison d'habitation avec pré et jardin au Serre de la contenance de cent dix cannes, du levant, le canal d'arrosage, du couchant, hoirs de Victor Taxil, du midi, Jean Louis Lance et du septentrion les maisons du masage²²⁴ ».

Jean Baptiste Pourchier est le propriétaire de la petite maison un peu isolée que nous avons citée plus haut (IA071_B3_001). La mention des confronts nous permet de restituer le tissu foncier du hameau. Les données se vérifient sur le plan de 1868 et sur le terrain. Les chemins et le canal avec leur emplacement sont bien cités et correspondent à ce que nous connaissons aujourd'hui. Les positions respectives et réciproques des propriétés Lance et Pons donnent une indication de leur existence durant la période révolutionnaire. Nous retiendrons le terme de « masage », à prendre ici comme synonyme de hameau²²⁵. Selon la déclaration, les « maisons du masage » seraient au septentrion – au nord donc – de la maison d'habitation de Dominique Pons. Confirmons : cette maison se trouve ainsi placée vis-à-vis des bâtiments que nous avons énumérés.

En revanche, le document est muet quant aux bâtiments ruraux, servant de dépendances aux habitations, et au presbytère. Il ne faut absolument pas en conclure leur inexistence. Rares sont les bâtiments annexes cités dans ce cadastre. Surtout, il faut appréhender la parcelle déclarée comme un ensemble. Ainsi, sous un même numéro on trouvera la maison d'habitation ainsi que les terres attenantes : c'est la règle. Le propriétaire ne juge pas utile de mentionner telle de ses dépendances agricoles à proximité de sa maison. Les terres ont plus de valeur.

Un acte notarié nous permet de confirmer ces faits²²⁶. Le 13 germinal an V, Dominique Pons et Jean Dominique Lance se présentent devant le notaire public de Guillaumes Thomas Joseph Durandy. L'acte porte le titre d'*échange de maisons*. Le dit

²²¹ ADAM, Guillaumes, E 007/083, 1G1 : Etat de section « A » (an V).

²²² ADAM, Guillaumes, 1G4 : Déclaration des propriétaires dont leurs biens sont portés sur la section « A », article Jean Baptiste Pourchier, signé le quinze germinal an 5.

²²³ *Id.*, art. Jean Louis Lance, signé le dix germinal an 5.

²²⁴ *Id.*, art. Dominique Pons, signé le quinze germinal an 5.

²²⁵ En fait, il est possible que le « masage » désigne le groupement de constructions, c'est-à-dire qu'il serait inféodé au terme de hameau. Ainsi, si Barels était un hameau, le Serre serait un masage. Ainsi en l'an V, Charles Félix Aillaud, notaire public de Guillaumes, déclare une propriété en Bouchenièrre (Bouchanières) tenant « ... du septentrion les maisons du masage des Huvernas et le chemin. » (ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4).

²²⁶ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/357, f°361 : échange entre Dominique Pons et Jean Dominique Lance, tous les deux de Guillaumes, par lequel le premier remet au second une maison et grange, évaluées à cinq cent trente francs, et le second remet au premier un chazal évalué trente francs le tout situé au hameau de Barels, du 13 germinal an 5.

Dominique Pons est fils majeur d'un autre Dominique ; le dit Jean Dominique Lance est le fils majeur de Jean Louis. Leurs pères respectifs sont toujours vivants. Il n'est pas précisé si les deux parties sont émancipées. Mais nous ne pensons pas pour autant que les objets échangés soient les leurs propres. On reste dans le patrimoine familial. [Voir ANNEXE 2 : *échange du 13 germinal an V*].

L'échange s'opère ainsi. Dominique Pons remet à Jean Dominique Lance une grange et une maison, estimées 530 francs, contre un chazal²²⁷ évalué 30 francs. Ainsi :

« [...] le dit Pons cède, remet et transporte au dit Lance une grange et cave avec bercail au devant attenant à celle que celui cy possède au dit hameau de Barels et au quartier du Serre, confrontant du levant l'acquéreur, du couchant Jean Pierre Pourchier, du midy le chemin, et du septentrion, le canal, plus une maison d'habitation que le même Pons possède au dit quartier, attenant aussy à celle de l'acquéreur, d'haut en bas, et de bas en haut, confrontant du levant le four, du couchant maison commune des habitants du hameau, du midy et septentrion les chemins, se réservant seulement le droit d'enlever de la dite maison tous les meubles et effets qui s'y trouvent, et même ce qui est attaché aux murailles, à l'exception de la grande porte d'entrée. Les dites maison et grange évaluées amiablement parmy les parties de la somme de cinq cent trente francs. Et en échange le dit Lance remet et transporte au dit Pons un chazal qu'il possède au même hameau, et même quartier, confrontant du levant et midy le dit Pons, du couchant et septentrion le dit Lance, évalué aussy amiablement à trente francs, qui déduits de la somme cy devant de cinq cent trente francs, reste dû au dit Pons. [...] ».

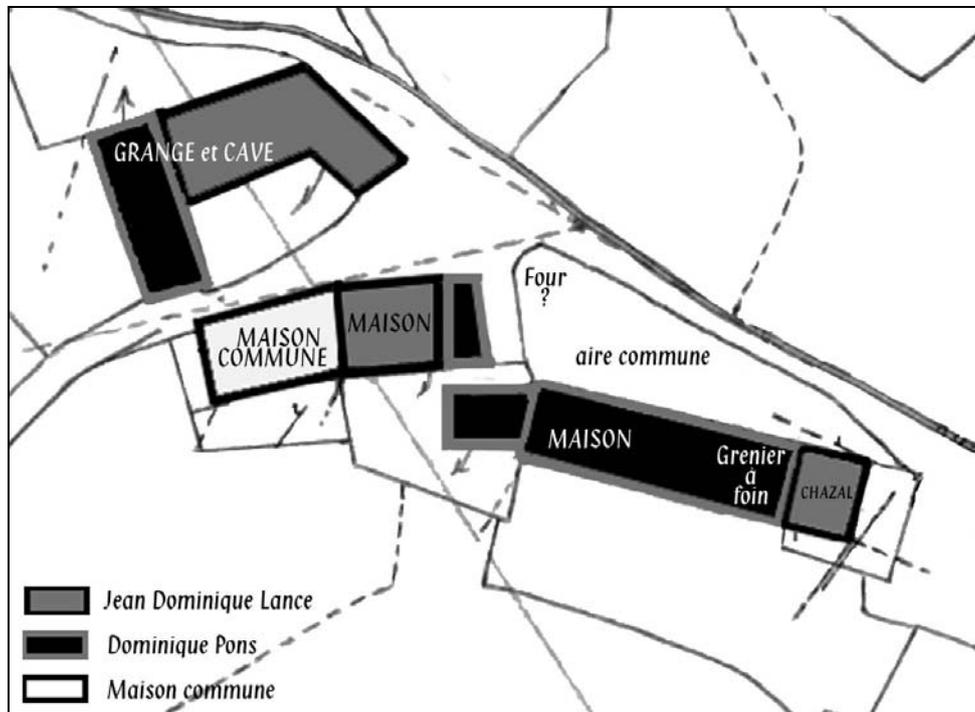
La grange en question partagée par les deux parties correspond au bâtiment le plus septentrional du groupe de constructions évoqué plus haut (IA071_B3_002). Les qualifications de grange et cave correspondent aux observations faites sur place. En effet le bâtiment présente deux niveaux, chacun accessible de plain-pied. Le niveau supérieur aménagé sous le toit, que l'on gagne par une lucarne, est caractéristique des zones de stockage des récoltes. Il a pu servir de fenil. Quant au niveau inférieur, en soubassement, il a peut-être servi d'écurie. Le terme de cave désigne souvent les étages de soubassement affectés au stockage. La formule « avec bercail au devant » est assez fréquente dans les actes notariés lorsqu'il est question de description d'immobiliers. Dans le langage courant, le bercail désigne le logement des moutons²²⁸. A Barels, on recense nombre d'édicules à vocation agricole et formant avant-corps au-devant des maisons ou des écuries ; probablement sont-ce là les fameux bercails cités dans les archives. Cela expliquerait également le plan en U de cette grange en 1868 : les deux bras saillants sont probablement des avant-corps. Nous avons la confirmation pour celui le plus proche du canal grâce à une photographie du Serre prise entre 1917 et 1930 sur laquelle nous apercevons un avant-corps couvert d'un appentis²²⁹. Mais le terme de bercail doit être associé à un espace fermé – un enclos – aménagé devant l'écurie dans le domaine privatif. Ainsi, si nous observons attentivement la reproduction de la grange sur le plan cadastral de 1868, nous voyons dessiné un trait placé entre les avant-corps saillants et délimitant la parcelle. Sur le terrain, cet espace se matérialise par une terrasse

²²⁷ Un chazal (ou chasal) est une maison en ruine, ou un emplacement de maison. MALLE M.-P., *L'habitat du nord des Hautes-Alpes*, Aix-en-Provence, Association pour le Patrimoine de Provence, Société d'études des Hautes-Alpes, 1999, p.411 : sol d'une construction, emplacement à bâtir ; bâtiment en ruine ; petite construction annexe.

²²⁸ Bercail : « Etable où on loge les moutons » dans LACHIVER Marcel, *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, p.200.

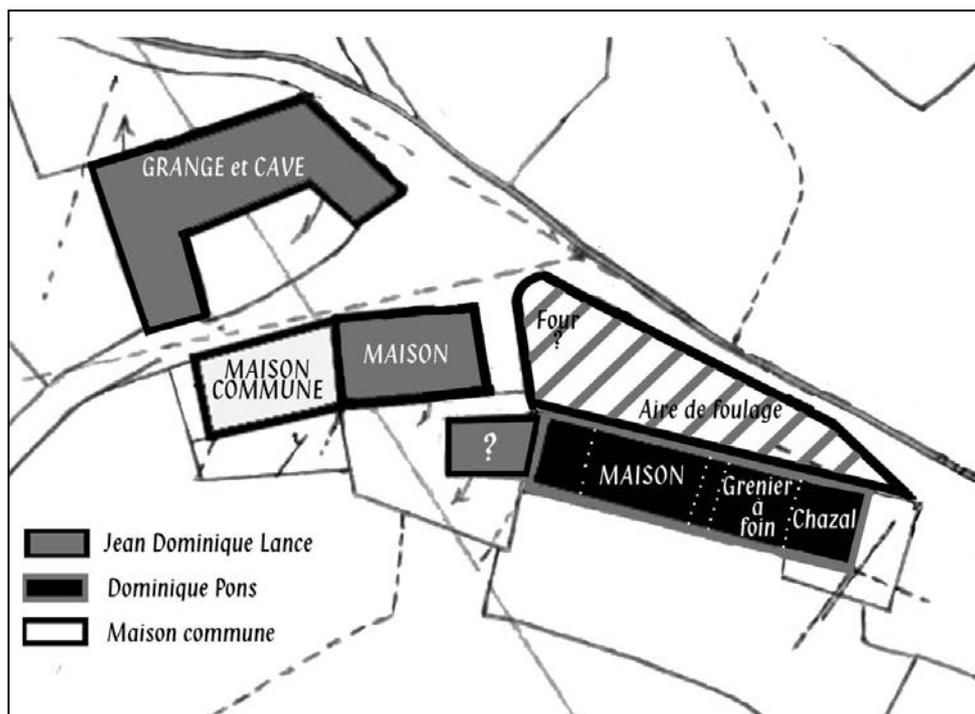
²²⁹ Fonds Lance et Boulet.

surélevée et délimitée par un muret en pierres sèches. L'emplacement a dû servir pour contenir des ovins à ciel ouvert.



En haut. Echange du 13 germinal an V : situation des propriétés avant l'échange.
©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron.

En bas. Echange du 13 germinal an V : situation des propriétés après l'échange.
©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron



Il est donc question avant l'échange de deux granges accolées. Le plan de 1868 représente très bien la configuration de l'édifice en deux bâtiments. L'acte notarié prouve que celui à l'ouest était propriété de la famille Pons. Par cette transaction, Jean Dominique Lance réussit à accroître son patrimoine bâti tout en réunissant une parcelle. Une pierre portant la date gravée de 1798 a été trouvée sur la cour en pierres au devant du bâtiment. Peut-être s'agit-il d'un hasard, car cette pierre pourrait être un remploi. On peut malgré tout se permettre de s'interroger sur cette coïncidence.

La maison dont il est question est plus délicate à situer. En effet, il est précisé « ... attendant aussi à celle de l'acquéreur, d'haut en bas, et de bas en haut ... ». Cette formule s'applique à un édifice dans la totalité de son élévation, des fondations au faîte. Deux hypothèses ont été alors envisagées²³⁰ :

1. Il s'agirait là d'une partie de maison. C'est-à-dire que la maison attribuée à Dominique Lance (IA071_B3_004) aurait été à l'origine divisée en deux sections. Ce fait n'est pas rare dans les sources archivées. Par exemple, un acte issu du fonds du notaire Thomas Joseph Durandy passé le 9 juillet 1809 a pour titre *vente de maison*. La lecture du document permet de réaliser qu'il est en réalité question d'une chambre²³¹. La découverte d'un « coup de sabre » dans la maçonnerie de la maison en question permet de s'interroger sur les probabilités de deux étapes successives de construction de l'édifice et de sa division en deux unités d'habitation.

2. Il s'agit du corps de bâtiment voisin de la maison (IA071_B3_005). Dans le cadre d'un parcellaire d'un habitat d'altitude, la notion d'attenance s'appliquerait à la parcelle et pas forcément aux élévations comme dans les bourgs et les villes.

La mention des confronts révèle des détails intéressants : on cite l'existence d'un four à l'est et d'une « ...maison commune des habitants du hameau... » à l'ouest. Parlerait-on de deux bâtiments collectifs ? La présence d'un four collectif n'est pas surprenante, puisque nous savons que les trois écarts qui composent Barels en possédaient un chacun. La surprise vient de son emplacement qui ne correspond pas du tout avec celui indiqué sur le cadastre de 1868. S'il s'agit bien du four collectif, alors nous aurions une preuve de son déménagement au cours des trois quarts de siècle qui suivent l'année 1797. Seulement, nous pouvons également émettre l'hypothèse d'un four privé accolé à la maison en question.

Quant à la « maison commune », si l'on se réfère à l'emplacement indiqué dans l'acte, elle correspond au bâtiment porté comme presbytère en 1868 (IA071_B3_003). Ce dernier est alors propriété de la commune de Guillaumes. On a l'attestation de son existence en 1836 lors de la visite pastorale de l'évêque de Nice Galvano²³². Lors d'une affaire de police datant du 17 germinal de l'an II, il est question d'un certain Honoré Don, qui s'installe dans la « ...maison qu'occupait le pretre desservant ledit quartier [de Barels] ...»²³³. Cette maison n'est en revanche nullement déclarée dans le cadastre de l'an V à l'instar des possessions de la commune de Guillaumes ou de celles de la communauté de Barels, si ce n'est le moulin. Si l'on se fie à la formulation exacte, juridiquement, elle est propriété des habitants du hameau.

²³⁰ Voir les dossiers IA071_B3_004 et IA071_B3_005 pour les détails.

²³¹ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/361, f°95 : vente de maison pour Joseph Laurent Cazon de la part de Jean Joseph et Jean Louis Pourchier père et fils pour 200 francs, le 9 juillet 1809.

²³² Archives Historiques du Diocèse de Nice, 4F22. *State Relazione* (année 1836). Barels.

²³³ ADAM, E007/106, 111 : ordonnance de police municipale (an II – an IV).

On peut envisager que ce bâtiment a été la résidence du prêtre au moment où les biens de l'Eglise sont confisqués. On peut extrapoler en imaginant un lieu réservé aux réunions des habitants du hameau, pourquoi pas la réserve du Mont-de-piété de Barels²³⁴.

Revenons sur l'acte notarié. En échange, Dominique Pons acquiert un chazal. Selon toute vraisemblance et à en juger les précisions sur la localisation livrées par l'acte, ce bâtiment serait la maison se trouvant à l'extrémité sud-ouest de notre ensemble de constructions contiguës (IA071_B3_009). D'ailleurs, on mentionne plus loin « ... l'aire commune entre les parties, qui est construite au-dessus du chazal cy devant désigné, ... ». Ce renseignement se vérifie là encore sur le terrain. La valeur de cet élément s'élève à trente francs, somme ridicule par rapport aux autres bâtiments échangés qui en totalisent, eux, cinq cent trente. C'est que le chazal en question pourrait très bien se limiter à quatre murs sans toit. Que projetait Dominique Pons par cette acquisition ? Il est impossible de répondre à cette question si ce n'est par extrapolation. Il pensait peut-être se réserver, après avoir cédé nombre de ses dépendances, un lieu de stockage. On peut également envisager le fait que cet échange permet de diminuer le coût de la maison, de la grange et de la cave acquises par Jean Dominique Lance ce jour-ci. Mais quoi qu'il en soit, si on observe le plan de l'ensemble après l'échange, on se rend compte que les deux propriétaires ont homogénéisé leurs possessions. L'espace de Lance se trouve désormais strictement au nord de celui du Pons.

On constate que l'échange est à l'avantage de Jean Dominique Lance. Il détient désormais, en plus d'une maison d'habitation, un bâtiment à usage agricole de taille importante. La suite de l'acte confirme ce fait :

« [...] Les parties ont encore convenu que le dit Pons cède au dit Lance, et à titre d'échange comme dessus, le tout ayant entré en considération du point convenu, savoir la portion, ou soit le droit qu'il aurait de fouler ses grains à l'aire commune entre les parties, qui est construite au dessus du chazal cy devant désigné, ne se réservant que le passage à travers la même, pour se rendre à son grenier à foin, comme aussy le droit de relever le sol de la dite aire d'un pan et demy, pour empecher les eaux pluviales de s'introduire dans son grenier ; et après que ce relèvement sera fait le dit Lance sera obligé de réparer l'aire laquelle réparation sera terminée avant le commencement de thermidor prochain. [...] ».

Trois éléments ressortent de cette transaction : 1. il est question d'une aire, de foulage précisément, en indivision ; 2. un propriétaire achète la part du droit de fouler à l'autre, s'assurant la jouissance totale de l'aire ; 3. il est enfin question d'un grenier à foin appartenant à Dominique Pons et adjacent à sa maison.

Dominique Pons conserve donc une dépendance agricole nommée grenier à foin dans l'acte (IA071_B3_008). Ce terme de grenier à foin est utilisé dans les actes notariés afin de faire la distinction avec celui de grange. Cette dernière peut contenir de la paille, du foin ou de la mêlée alors que le premier sert exclusivement à abriter le fourrage. Une photographie du Serre, prise entre 1917 et 1930, montre qu'à cette époque on utilise encore cet espace comme

²³⁴ Quelques sources attestent l'existence du mont-de-piété de Barels : ADAM, Archives notariales, 3 E 004/369, f°365 : bail en paye pour Jean Vincent Lance feu Marc Antoine, de la part d'Ambroise Rancurel feu Louis, du hameau de la Ribière, pour 600 livres, parmi lesquelles : « ... vingt livres pour prix d'une charge de bled, que le dit Rancurel avait prise au Mont de Piété de Barels, sous le cautionnement du dit Lance, et que celui cy a été obligé de restituer, sur sa dite qualité de caution... » ; ADHN, fonds Glandeve, 2F2, Barels, visite pastorale le 30 août 1786 de l'évêque Henri Hachette des Portes à Barels : il est question d'un « ...mont de piété de 15 charges de méteil... ».

fenil (la façade sud est ajourée d'une baie fenièrre trahissant la présence de foin)²³⁵. L'observation *in situ* rapporte que le soubassement de ce bâtiment a sûrement servi d'étable complémentaire de celle sise sous la maison proprement dite. La continuité de l'usage de cet espace est prouvée par le fait que le propriétaire tient à conserver le droit de passage et à réparer l'aire attenante afin de prévenir les risques d'inondation.

A ce stade de l'analyse, deux questions sont soulevées. Cet échange n'annonce-t-il pas le départ à venir de la famille Pons du Serre ? En effet, on peut s'interroger sur la raison qui incite le chef de famille à vendre sa portion de l'aire de foulage. L'hypothèse d'une infortune, à l'instar d'autres propriétaires du Serre – les deux familles Pourchier notamment -, est à écarter. Nous verrons par la suite que si la génération suivante quitte le hameau de Barels, c'est pour une autre raison plus heureuse.

L'autre question est celle des liens étroits, des alliances, qui existent entre deux maisons. Force nous est de constater que leurs terres respectives sont adjacentes, voire imbriquées. La manière dont se déroule l'acte devant le notaire révèle une complicité entre les deux parties. Il est malheureusement difficile de mesurer le degré d'enracinement de ce lien (mariages ? ancêtres communs ?).

Avant de poursuivre l'histoire de cette maison, il convient de faire un tour des informations extraites à l'issue de la lecture d'un seul acte. Le document livre des preuves quant à l'existence de bâtiments visibles aujourd'hui durant la période révolutionnaire. Il dresse une liste terminologique de constructions : maison, four, grange, cave, grenier à foin, chazal. Il donne un aperçu, enfin, des liens entre les deux familles et sur les stratégies patrimoniales. Les actes notariés concernant la maison qui nous intéresse vont apporter d'autres enseignements quant à ce dernier domaine.

²³⁵ Fonds Lance et Boulet.

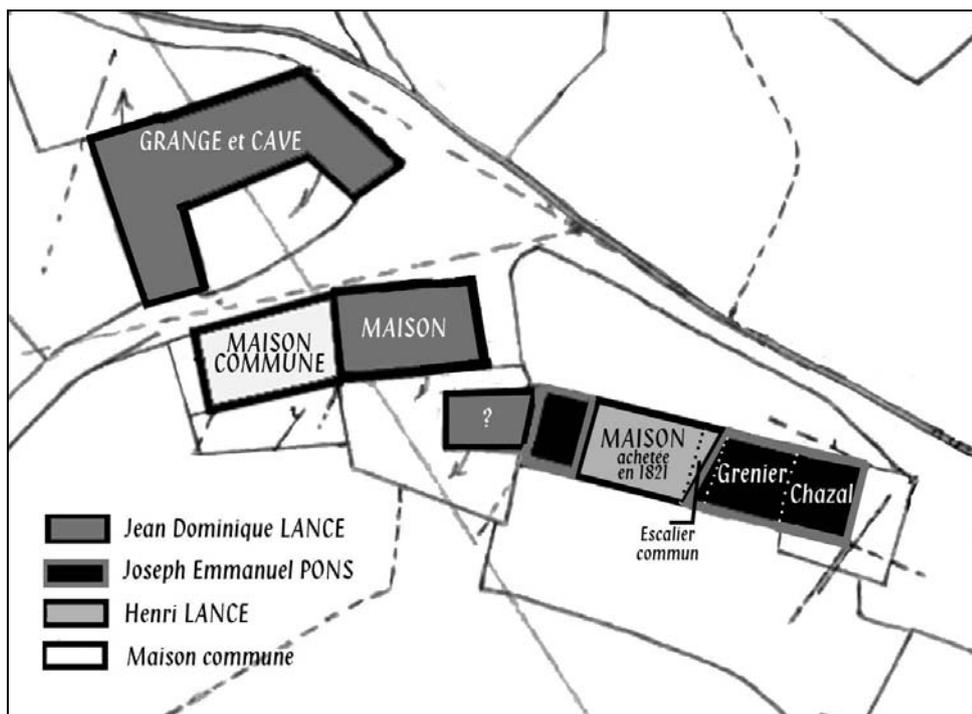
2.3. Henri Lance, Joseph Emmanuel Pons et Jean Dominique Lance

Presque un quart de siècle plus tard, la maison en question est de nouveau sujette à des transactions. Si Jean Dominique Lance est toujours présent, il est désormais question de Joseph Emmanuel Pons, le fils de Dominique décédé entre temps. Arrive également un autre protagoniste en la personne de Henri Lance, sans lien de parenté directe avec Jean Dominique et originaire de la ferme des Ramés.

Le 3 décembre 1821, Joseph Emmanuel Pons et Henri Lance se présentent chez le notaire de Guillaumes Thomas Joseph Durandy, toujours en exercice. Le premier vend au second une partie de maison pour 300 livres. Ainsi :

« [...] Joseph Emmanuel Pons feu Dominique, natif et habitant du hameau de Barel, terroir de cette ville de Guillaumes, lequel de son gré a vendu comme par le présent acte et vend, cède, remet et transporte, sans aucune réserve à Henri Lance feu Marc Antoine, aussi natif et habitant du dit hameau, icy présent, stipulant et acceptant une partie de la maison qu'il a et possède au dit hameau, quartier du Serre, qui, toute réunie, confronte du levant le passage, du couchant Jean Dominique Lance, du midi et nord les chemins. Cette portion vendue comprendra la cuisine en entrant, du côté du midi, dans un vestibule existant, et du vestibule dans la cuisine, par la porte qui s'y trouve tournant vers le couchant, une petite décharge à plein pied de la cuisine, aussi vers le couchant, et une autre décharge supérieurement au vestibule, le galetas qui est en dessus de la cuisine ; et l'écurie qui est en dessous, le bercail et l'aire dans toute la longueur de la dite cuisine. Le vestibule et les degrés pratiqués pour descendre aux écuries resteront communs entre le vendeur et l'acheteur ; la porte de communication de la cuisine à une chambre attigue du côté du couchant qui reste au vendeur, sera bouchée, et celui cy en ouvrira une autre extérieurement. Il en fera de même pour s'introduire en l'écurie placée inférieurement à la dite chambre, et qui lui reste également. [...] »²³⁶.

²³⁶ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/368, f°440 : vente de maison pour Henri Lance, de la part de Joseph Emmanuel Pons, pour 300 livres, le 3 décembre 1821.



En haut : achat d'une partie de maison par Henri Lance originaire de la ferme des Ramés (Barels) en 1821. Le bâtiment marqué d'un point d'interrogation est hypothétique étant donné l'incertitude de la date de sa construction.

©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron

Intéressons nous d'abord à l'objet précis de la vente : la maison [voir plus loin : *ventes successives entre 1821 et 1825*]. Il s'agit d'une portion de l'habitation de la famille Pons. La description des différents espaces ainsi que des confronts est conforme à ce que nous avons repéré sur place. Ainsi, Jean Dominique Lance est toujours mentionné, au couchant. Au levant, il est question du passage. Tout laisse à penser que ce terme désigne l'escalier qui traverse la parcelle de part en part, depuis l'espace surélevé qui s'ouvre devant l'étage de soubassement jusqu'à l'aire évoquée plus haut. Il est question d'un vestibule plus loin dans le texte de l'acte. Ce vestibule devrait, par déduction, correspondre au passage. Le texte précise que «... le vestibule et les degrés pratiqués pour descendre aux écuries resteront communs entre le vendeur et l'acheteur ... ». Il s'agit bien donc de l'escalier, lequel dessert les écuries se trouvant au soubassement de la maison. Il acquiert le statut de mitoyenneté au terme de l'acte notarié ; rappelons la présence du grenier à foin de la famille Pons à l'est de l'escalier. C'est donc le début de l'indivision de ce corps de bâtiment que l'on retrouve en 1868 sur le cadastre.

Si l'on compare les points cardinaux donnés par le texte avec ceux correspondant à la réalité, on se rend compte d'un décalage équivalent à 45° antihoraires. Ainsi, ce que les parties nomment « midi » correspond en fait au sud-ouest. Si l'on suit l'acte à la lettre, on entre dans le vestibule par le midi, c'est-à-dire au bas de l'escalier, au niveau du soubassement. Ensuite : « ... et du vestibule dans la cuisine, par la porte qui s'y trouve tournant vers le couchant ... », disposition vérifiée encore sur le terrain. On pénètre dans la maison dans le deuxième niveau, c'est-à-dire au rez-de-chaussée conformément aux codes de l'architecture.

Si ce n'est son emplacement dans la maison, aucun détail n'est donné quant à la cuisine. La cheminée n'est pas évoquée, et on n'a aucune indication sur d'autres éventuelles utilisations de cet espace. En revanche, il est question de deux « décharges ». L'une se trouverait, toujours selon le texte, au couchant de la cuisine. Cette information est impossible à vérifier sur place étant donné le niveau avancé de délabrement qui affecte le bâtiment (planchers et cloisons détruits). Il est cependant question d'une « ...autre décharge supérieurement au vestibule... ». Si l'on observe la construction, on en conclut qu'il s'agit de l'appendice de la cuisine accessible par une porte au sud-est et située à l'aplomb du palier inférieur de l'escalier. La décharge est un réduit à vocation de réserve, de resserre²³⁷. Ce type d'aménagement intérieur se retrouve dans deux autres maisons de Barels, lesquelles possèdent également un escalier de distribution central, et une cuisine accessible depuis ce même escalier et placée à son ouest. La partie dite décharge se trouve donc confinée dans l'espace disponible au-dessus de l'escalier.

Le texte poursuit : « ... et l'écurie qui est en dessous, le bercail et l'aire dans toute la longueur de la dite cuisine... ». L'écurie, c'est-à-dire l'étable, occupe tout le soubassement de la dite maison. La question se pose pour l'aire mentionnée. Si elle se trouve au-dessus, au plan de la cuisine, on rappellera que l'aire de fouflage avait été entièrement cédée à Jean Dominique Lance durant l'échange de l'an V. Faut-il y voir qu'une partie aurait été conservée ? Une explication plus logique serait la mention de l'aire comme étant l'espace aménagé au devant du soubassement de la maison. Sur place, cet aménagement correspond à la terrasse allongée courant le long du mur sud de l'ensemble des bâtiments étudiés et bordée par un petit muret, laquelle bordure se matérialise actuellement par une clôture. Il est encore question d'un bercail. Si aucun élément archéologique ou cartographique ne permet de l'identifier, on considérera encore une fois qu'il est mentionné à côté de l'écurie. L'explication la plus plausible est donc celle de la présence d'un parc à moutons, sous la forme d'un enclos en bois.

On sait qu'il n'est question que d'une partie – plus de la moitié – de la maison. Le vendeur se réserve « ... une chambre²³⁸ attigue du côté du couchant ... », ainsi qu'une portion de l'écurie en dessous de cette pièce. La scission de la maison doit, est-il précisé dans l'acte, être matérialisée par une obturation de porte à l'intérieur et par de nouveaux percements à l'extérieur. L'observation sur le terrain n'a pu corroborer ce qui est écrit : les séparations intérieures sont détruites et il n'y a aucune porte percée dans les murs gouttereaux de la partie de la maison conservée par Joseph Emmanuel Pons. En revanche et contre toute attente, une porte obturée est parfaitement visible sur le même mur, mais correspondant à la cuisine, donc dans la partie cédée en 1821. Ce réaménagement est le vis-à-vis d'un placard incorporé à l'intérieur du logis. On peut penser qu'il s'agit du recyclage d'une ancienne porte d'entrée. Mais on peut aussi envisager la destruction du parement, peu épais de cette maison, lors de l'édification de ce placard qui aurait conduit à un remontage succinct avec des moellons. Pour finir, aucune trace dans le mur gouttereau sud, correspondant au soubassement ne vient confirmer le percement d'un accès à l'écurie comme il est annoncé dans l'acte.

Cette vente ne concerne plus deux voisins. Joseph Emmanuel Pons est bien propriétaire et héritier d'un patrimoine familial. Henri Lance, en revanche, par cet acte prend

²³⁷ LACHIVER M., *op. cit.*, p.591, DECHARGE : « lieu d'une maison où l'on serre ce qui n'est pas d'un usage ordinaire ».

²³⁸ Il faut préciser que la « chambre » n'indique pas forcément le lieu où l'on dort mais doit souvent être définie comme une pièce du logis autre que la cuisine, voire encore comme un petit bâtiment annexe. Définitions données dans MALLE M.-P., *op. cit.*, p.410.

possession d'un bien foncier. Plus que propriétaire, il est alors en passe de devenir chef de famille car cette année de 1821 est aussi celle de son mariage avec Marie Rose Pons, la sœur de Joseph Emmanuel. L'alliance matrimoniale se conjugue ici avec un choix préférentiel effectif dans l'acte de vente. Afin de mieux expliciter le simple événement – un propriétaire s'installe en même temps qu'un autre se retire progressivement –, il convient de dresser les portraits respectifs des deux protagonistes.

2.3.1. *Henri Lance*

Le 5 novembre 1828, le notaire André-Just Durandy se rend à Barels afin de coucher sur le papier l'inventaire des biens meubles et immeubles d'Henri Lance décédé quelques jours plus tôt²³⁹. C'est Joseph Emmanuel Pons, son beau frère, qui est chargé de dresser l'inventaire, ce en présence de sept témoins tous habitants de Barels. Le défunt a eu le temps de faire rédiger son testament nuncupatif le 31 octobre précédent²⁴⁰. Son héritière est Marie Romaine, « ... sa fille légitime qu'il a eu de son mariage contracté avec sa fue épouse Marie Rose Pons ... », alors âgée de deux ans, laquelle est placée sous la tutelle du même Joseph Emmanuel Pons. On en déduit que Henri Lance était déjà veuf.

Ce fait vient confirmer les liens qui unissaient Henri Lance à son beau frère Joseph Emmanuel Pons. Celui-ci non seulement a cédé une partie de son patrimoine à son allié, mais encore devient son exécuteur testamentaire et le tuteur de l'orpheline.

Henri Lance a environ 41 ou 43 ans lorsqu'il meurt en 1828²⁴¹. Le testament livre quelques informations sur les raisons de son décès :

« [...] Le testateur a légué et lègue à Marguerite Pons fille de Jean, sa belle sœur, native de la commune de Chateaufort et habitant de ce dit hameau de Barels, la jouissance et usufruit de deux cent livres neuves, c'est-à-dire dix livres neuves, pendant dix huit ans à compter du jour du décès du testateur, payables par son héritière universelle une année après le décès du dit testateur, et ainsi continuant à pareil jour les années d'après, jusques à l'expiration des dix huit ans, lesquelles dix livres neuves léguées chaque année pendant dix huit ans, sont la reconnaissance des soins assidus que la dite Marguerite Pons a prodigué au testateur dans sa longue maladie. [...] »

L'inventaire ne donne pas le reflet d'un propriétaire aisé : à titre d'exemple, une seule brebis pour tout bétail. Il est encore écrit que « [...] le tuteur [...] a encore déclaré être créancier du défunt Henri Lance de la somme de cent douze livres neuves, pour restant prix d'un acte de vente, dont il lui avait concédé quittance sous la bonne foi de Henri Lance. [...] ». Comme seuls immobiliers sont déclarées la « [...] maison d'habitation située en le hameau du Serre, avec une aire, un pré et un jardin le tout attigue confrontant du levant Simon Taxil, et du couchant Jean Dominique Lance, évalué le tout à trois cent livres [...] » et un « ... bois en Salve Longe... ». Nous savons d'après les registres des mutations de la

²³⁹ ADAM, Archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/381, f°33 : inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par le défunt Henri Lance.

²⁴⁰ Idem, f°29 : testament de Henri Lance.

²⁴¹ ADAM, Guillaumes, E007/081, 1F2 : recensement de la population. Henri Lance est déclaré âgé de 8 ans en 1795 (état de la population de cette commune de Guillaumes pris dans le mois d'août 2° an républicain), de 18 ans en 1803 (dénombrement de la population de la ville de Guillaumes en l'an XI), de 37 ans en 1822 (Stato di popolazione. Esercizio 1822).

commune de Guillaumes, qu'Henri Lance était détenteur d'autres parcelles ; nous y reviendrons plus tard.

Le détail le plus intéressant quant à la personne du dit Henri Lance est la mention d'outils relatifs à une activité artisanale : « [...] trois peignes neufs pour la fabrication des toiles, deux idem pour les étoffes, trois métiers dont deux pour les étoffes et un pour les toiles, évalué avec la caisse et le tour pour ourdir [...] ». La condition de puîné, la faible quantité de terrains en possession, l'absence enfin d'outils et de bêtes attestant d'une activité agropastorale, le tout associé à ce dernier inventaire peut nous amener à conclure que le personnage occupait une place à Barels différente des propriétaires cultivateurs. On l'imagine travailleur agricole et évidemment artisan spécialisé dans le textile.

C'est surtout sur la condition de fils et de frère émancipé qu'il faut s'étendre. Henri Lance est en effet le troisième fils de Marc Antoine Lance le chef de famille propriétaire de la ferme des Ramés à Barels. Ce dernier a fait dresser son testament le 11 septembre 1814 à l'étude du notaire Thomas Joseph Durandy²⁴². L'héritier universel désigné est Honoré Louis, le fils cadet ; on apprend que l'aîné Etienne « [...] jouit d'une faible santé, et presque hors d'état de s'addonner aux travaux de la campagne [...] ». Henri, lui, se voit léguer

« [...] la somme de six cent francs payable, savoir deux cent francs une année après le décès du testateur, et le restant en quatre payes égales annuelles et consécutives, à commencer une année après l'échéance de la première, sans intérêts, moyennant lequel legs, auquel il institue son dit fils son héritier particulier, il veut que celui ci ne puisse autre chose prétendre sur son héritage, meme à titre de légitime, dont il le prive expressément. [...] ».

Quelques années plus tard en 1821, il épouse Marie Rose Pons²⁴³ et achète une partie de la maison de son beau-frère Joseph Emmanuel.

2.3.2. *Joseph Emmanuel Pons*

Le 13 novembre 1814, un mois après Marc Antoine Lance, c'est Dominique Pons qui fait dresser son testament chez le notaire Thomas Joseph Durandy²⁴⁴. Joseph Emmanuel, le fils aîné, est institué en héritier universel. Marie Rose fait partie des trois autres enfants et des deux filles du testateur. Avec sa sœur Marie Delphine, elles reçoivent

« [...] la somme de cinq cent francs, qu'il croit longue pour leur dot, payable savoir deux cent francs en hardes ou argent, aussi à chacune, à l'occasion de leur mariage, ou une année après le décès du testateur et le restant en trois payes égales et consécutives à commencer une année après la première époque [...] ».

Le testateur était l'une des deux parties de l'échange de l'an V. Entre 1818 et 1826, Joseph Emmanuel l'héritier s'emploie à vendre parcelle par parcelle le patrimoine légué par son père sur Barels. La vente de la maison en 1821 n'est donc qu'une illustration de ces

²⁴² ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/363, f°65 : testament de Marc Antoine Lance, le 11 septembre 1814.

²⁴³ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/368, f°362 : mariage entre Henri Lance et Marie Rose Pons, le 10 octobre 1821.

²⁴⁴ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/363, f°140 : testament de Joseph Dominique Pons, le 13 novembre 1814.

opérations. Mais ce n'est pas l'infortune ou la pauvreté qui le conduisent à ces actions. Au contraire, nous découvrons à travers les registres des mutations que Joseph Emmanuel Pons déménage de Barels pour s'installer à Bouchanières où il a acquis des biens immobiliers. Et quels biens ! Jugeons en plutôt : le 31 décembre 1821 il achète à un certain Joseph Simon Giniey huit parcelles parmi lesquelles une maison d'habitation aux Giniesses avec pré, terre et gast attenant et un moulin à farine et gast en Barlatte²⁴⁵. Il rentre parmi les principaux propriétaires du hameau de Bouchanières.

Henri Lance figure parmi les acquéreurs privilégiés des biens de Pons à Barels. Ainsi, le 11 novembre 1826, il achète dix articles immobiliers consistant en bois, terres et prés²⁴⁶. Un an plus tôt, le 22 novembre 1825, la vente concerne un « [...] chasal, ou soit emplacement de maison, qu'il a et possède au dit hameau de Barels, quartier du Serré, confrontant du levant et nord le chemin, du couchant Jean Dominique Lance, du midi l'acheteur, et Pierre Simon Taxil [...] »²⁴⁷ [voir plus loin : *ventes successives entre 1821 et 1825*]. Nous retrouvons ainsi le chasal que le père de Joseph Emmanuel Pons avait acquis en l'an V. Le détail qui ressort de cette description est la mention de Jean Dominique Lance au couchant, c'est-à-dire à l'ouest et donc correspondant au grenier à foin cité dans l'acte de l'an V. Car le dit Lance compte également parmi les autres acquéreurs du patrimoine Pons.

2.3.3. Jean Dominique Lance

Il avait été mis en avant plus haut que les familles Lance et Pons du quartier du Serre semblaient faire montre d'une entente certaine, laquelle se distinguait clairement dans l'échange d'immeubles. Un quart de siècle plus tard, cette alliance se retrouve. Jean Dominique Lance récupère les biens de l'héritage de Dominique Pons avec lequel vivant il avait déjà traité. Ainsi le 13 juin 1825, Joseph Emmanuel lui vend :

« [...] 1° une terre labourable au quartier de l'Ubac, dite du Coulet avec un arbre alizier qui se trouve à l'extrémité vers le dit Cazon confrontant du levant Jean Louis Pourchier, du couchant et nord Joseph Laurent Cazon, et du midi l'acheteur. 2° Tout ce qui lui reste de la maison qu'il possédait au dit hameau de Barels, quartier du Serre, tenant du levant le passage, du couchant l'acheteur, du midi et nord les chemins, de laquelle il a vendu à Henri Lance, une partie désignée en l'acte de vente du trois décembre mil huit cent vingt un [...] »²⁴⁸.

Ce dernier stade de l'histoire de la maison permet enfin de répondre à l'une des questions posées au départ, à savoir le fait qu'elle soit divisée en deux parcelles différentes sur le plan cadastral de 1868, appartenant à deux propriétaires différents. Il s'agit des conséquences de ventes consécutives de la maison en deux lots [voir ci-dessous : *ventes successives entre 1821 et 1825*]. Quant au corps de bâtiment dont il était question au début de

²⁴⁵ ADAM, Guillaumes, E007/086, 1G9 : livre des mutations de propriétés (1816-1831). Article Joseph Emmanuel Pons ; ADAM, Archives notariales, fonds Charles Félix Aillaud, 3 E 004/408 : vente pour Joseph Emmanuel Pons de la part de Joseph Simon Giniey, le 3 décembre 1821.

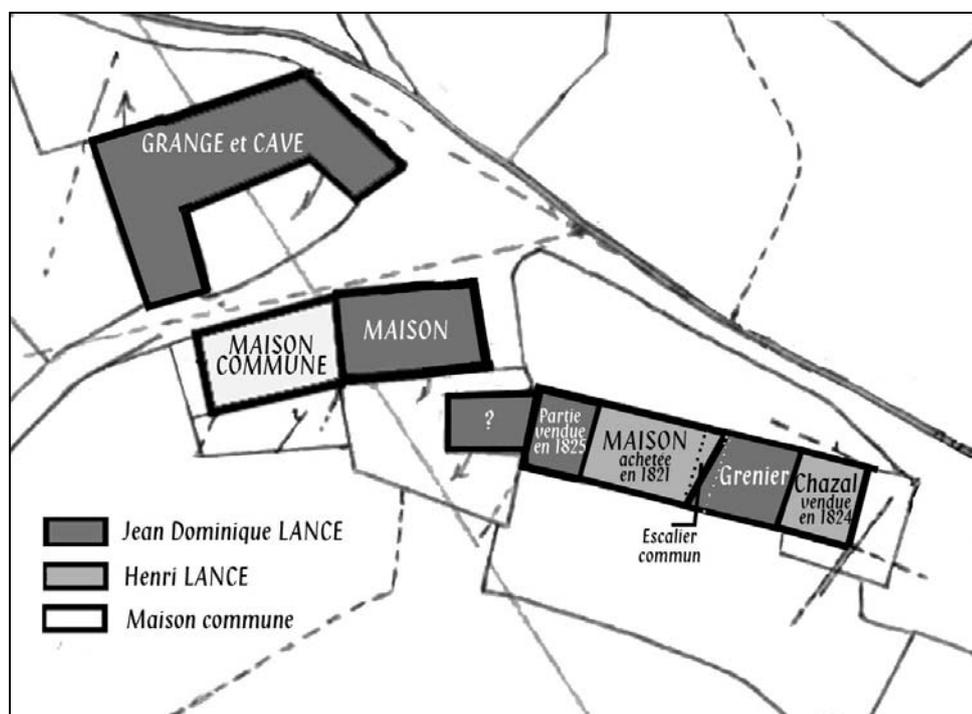
²⁴⁶ ADAM, Guillaumes, E007/086, 1G9 : livre des mutations de propriétés (1816-1831). Article Henri Lance. Il faut noter l'absence de toute source notariale quant à ces ventes, les côtes des notaires Durandy Thomas Joseph et André Just étant vacantes pour l'année 1826.

²⁴⁷ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/371, f°363 : vente d'immeuble pour Henri Lance de la part de Joseph Emmanuel Pons pour 15 livres, le 22 novembre 1825.

²⁴⁸ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/371, f°177 : vente d'immeubles pour Jean Dominique Lance de la part de Joseph Emmanuel Pons pour 400 livres neuves, le 13 juin 1825.

notre étude et qui est accolé à la partie de la maison cédée en 1825 (IA071_B3_005), deux solutions s'offrent pour expliquer sa présence :

1. On peut imaginer qu'il a été construit entre 1825 et 1868 greffé sur la maison voisine.
2. On peut aussi envisager qu'il existait déjà avant les échanges et ventes décrits précédemment. Dans ce cas, l'acquisition de la partie de maison constituait pour Jean Dominique Lance une occasion d'agrandir l'une de ses dépendances.



En haut : Ventes successives entre 1821 et 1825.

Achat d'un chazal par Henri Lance en 1824 et d'une partie de maison par Jean Dominique Lance en 1825

©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron

Nous avons montré que Jean Dominique Lance possédait le grenier à foin situé entre la maison et le chazal d'Henri Lance. Les sources relatives à ce fait ont malheureusement disparu. Toutefois, c'est bien Pierre Simon Lance, son fils et héritier, qui est porté propriétaire de ce lot sur le cadastre de 1868. Cette famille augmente considérablement son patrimoine, bâti notamment, au cours du 19^e siècle. Ce n'est pas seulement des bâtiments Pons du Serre que s'accapare Jean Dominique. On sait qu'en 1838, il achète à une des deux familles Pourchier du Serre « [...] maison d'habitation, grange, chazal et aire jusques à un cerisier, séparé le tout par un chemin, [...] autre maison d'habitation du haut en bas, tenant du levant jardin restant aux vendeurs [...] »²⁴⁹. Si l'on totalise les bâtiments depuis le départ, nous en arrivons à quatre maisons (ou parties de maison), deux granges, un grenier à foin, un chazal et deux aires. Les Lance du Serre comptent évidemment parmi les familles les plus fortunées de Barel en plus d'être de grands propriétaires.

Pour finir la boucle, la quasi-totalité des terres acquises par Henri Lance de son vivant aboutissent dans le patrimoine de Pierre Simon Lance, par un acte daté du 29 septembre

²⁴⁹ ADAM, Archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/388, f°421 : vente d'immeubles pour Jean Dominique Lance, de la part des père et fils, Jean Baptiste et Joseph Bonaventure Pourchier pour 870 livres, le 9 octobre 1838.

1947²⁵⁰. C'est Marie Romaine Lance, fille d'Henri, qui les lui vend. Pierre Simon d'une certaine façon acquiert des terrains que son père Jean Dominique aurait pu obtenir de Joseph Emmanuel Pons. On remarque une fois de plus les liens qui unissent trois maisons dans les partages du territoire de Barels. Trois maisons, trois cas de figure : une famille demeure à Barels, maintient son patrimoine et l'augmente ; une autre quitte Barels pour se constituer un nouveau domaine dans le hameau voisin de Bouchanières ; la troisième est une tentative avortée de création d'une nouvelle lignée. En revanche, ce n'est pas Pierre Simon Lance qui rachète la maison de feu Henri Lance. Celle-ci va être achetée par un nouveau personnage : Vincent Cazon [voir ANNEXE 4 : *situation des propriétés en 1868 au terme des échanges successifs*].

2.4. Derniers actes : de Vincent Cazon à l'école

Le 27 mars 1857, Joseph Ginesy et Vincent Cazon se rendent dans l'étude du notaire royal Charles-Félix Aillaud à Guillaumes. Le premier vend au second :

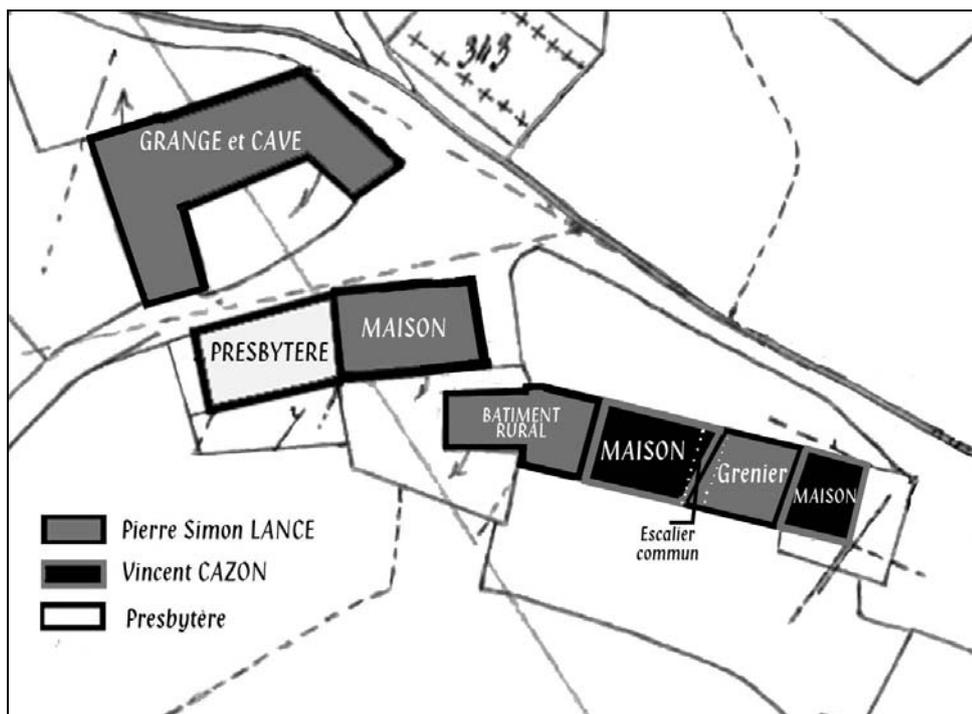
« [...] une maison d'habitation avec un jardin attenant et sa portion de l'aire y attigüe située sur le terroir de cette ville à l'hameau de Barels dit du Serre, confrontant du levant ledit Pierre Simon Taxil, et Simon Lance, du couchant et midy le dit Lance et du nord la susdite aire, et ledit Simon Lance [...] »²⁵¹.

Vincent est le fils cadet de Marc Cazon. L'héritier de cette lignée ancrée au Serre est Jean Baptiste l'aîné (prénommé aussi selon les sources Jean Mathieu). Quant à Joseph Ginesy, il est originaire de Châteauneuf. Il représente dans cet acte son épouse Marie Romaine Lance dont il gère les biens. Celle-ci est devenue majeure et s'est affranchie de la tutelle de son oncle Joseph Emmanuel Pons²⁵².

²⁵⁰ ADAM, Guillaumes, E007/087, 1G10 : livre des mutations de propriétés. Article Marie Romaine Lance.

²⁵¹ ADAM, Archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/432, f°107 : vente d'immeuble pour Vincent Cazon de la part de Joseph Ginesy pour £320, le 27 mars 1857.

²⁵² ADAM, Archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/430, f°17 : décharge de la part de Marie Romaine Lance en faveur de Joseph Emmanuel Pons, son ex-tuteur de l'administration tutélaire, des biens de la dite Lance, enlevant l'obligation de la première au dernier, le 6 mars 1851.



En haut : Situation des propriétés entre 1868 au terme des échanges successifs.

Propriétés de Pierre Simon Lance et de Vincent Cazon. Etat en 1868.

©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron

La maison, un jardin et une portion de l'aire sont énumérés. En revanche, il n'est nullement question du chazal. Il figure bien dans le cadastre de 1868, porté comme appartenant à Vincent Cazon mais également comme maison. La même photographie du Serre que nous évoquions plus haut montre une demeure dotée d'une cheminée. Il faut en conclure qu'entre-temps, le chazal ou emplacement de maison a été constitué en logis. Le Cazon en question possède peu de biens sur Barels en dehors des deux bâtiments cités ; néanmoins il possède des bois, des prés et des terres autour des quartiers du Serre et de la Palud²⁵³.

Dans les états de section dressés en 1870, Vincent est le seul des trois Cazon de Barels – son frère Jean Baptiste et un certain Jean Fortuné – à avoir un patronyme sans nom secondaire. En effet, pour se distinguer les uns des autres, les particuliers apposent le nom de jeune fille de leur épouse au leur propre. Ainsi Jean Baptiste fait porter son nom en Cazon-Lions, Lions étant le nom de son épouse Marie-Marguerite originaire de Bouchanières. En 1858, Vincent est recensé : il est noté comme âgé de 35 ans, célibataire, cultivateur et vivant chez son frère aîné²⁵⁴. Cette année suit celle de l'acquisition d'une demeure, donc d'une tentative d'émancipation de la coupe fraternelle. En 1870, il semble qu'il soit demeuré célibataire.

Le 9 mai 1880, Vincent Cazon fait rédiger son testament par le notaire Adolphe Durandy²⁵⁵. Eugène, son neveu, est fait héritier. Il fait noter :

²⁵³ ADAM 02 mi 282/001 : état de section (1870) et matrice cadastrale des propriétés foncières de Guillaumes.

²⁵⁴ ADAM, Guillaumes, E007/081, 1F4 : bulletin pour le dénombrement de population de 1858.

²⁵⁵ ADAM, Archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/461, n°31 : testament de Vincent Bonaventure Cazon, le 9 mai 1880.

« [...] J'institue pour mon héritier général et universel de tous les biens que je délaisserais, mon neveu Cazon Eugène feu Jean Mathieu au dit hameau de Barels à la charge pour lui de payer dans l'an de mon décès cent francs à ma sœur Rosalie Cazon veuve Lions de Boucheniére et autre somme de cent francs à mon frère Cazon Joseph d'Amé [...] ».

Augustin Eugène Cazon est né le 6 février 1870. Il a tout juste dix ans lorsque le testament de son oncle est rédigé²⁵⁶. Il est alors le nouveau propriétaire de la maison dont nous traçons l'histoire. Il est donc le troisième « cadet de famille » à prendre possession de cette demeure. Durant la séance du Conseil Municipal du 19 février 1911, on décide de faire l'acquisition de la maison pour qu'elle soit aménagée en école définitive, ce pour la somme de 1200 francs²⁵⁷. C'est sous cette nouvelle destination que le bâtiment est désigné de nos jours par des personnes ayant vécu à Barels. Sur un mur de la nef unique de l'église paroissiale de Barels se trouve une plaque commémorative des tués de la Grande Guerre. On peut y lire le nom d'Eugène Cazon mort le 25 juillet 1916. Entre 1911 et le début du conflit, on ne sait pas où il logeait. Peut-être s'était-il installé dans son autre maison, anciennement chazal²⁵⁸. Mais on sait qu'il achète en 1908 la propriété entière de Pierre Eugène Olive au quartier des Laves, comprenant une maison d'habitation et d'exploitation, et ses dépendances agricoles²⁵⁹.

2.5. Epilogue

De nos jours, la maison dont nous avons suivi l'histoire sur plus d'un siècle est en ruine. Seuls les murs ont tenu, bien qu'ils accusent d'un dévers menaçant ; les séparations, le plancher, la charpente et le toit se sont totalement effondrés. La végétation se mêle aux gravats. On distingue dans les décombres les vestiges d'un parquet en points-de-Hongrie.

Pourtant, cette mesure nous a livré les témoignages de son passé à travers diverses sources, notariales notamment. Nous avons pu connaître le nom des propriétaires qui se sont succédés en ces lieux avant l'aménagement de l'école en 1911. Mais ce n'est pas tant l'histoire événementielle qui compte, c'est surtout la masse d'informations compilées dans les textes consultés.

Divers actes ont eu trait aux localisations des propriétés bâties. Si ce n'est la possibilité de placer tel ou tel édifice, on a surtout pris en compte la manière dont une mince portion de l'espace de Barels peut être partagée à travers les âges.

Stratégie patrimoniale va de paire avec stratégie matrimoniale. Et l'on voit ainsi que les mutations des propriétés sont étroitement liées aux mutations des familles. Les ventes, les échanges sont révélateurs des systèmes d'alliance entre propriétaires. Là encore, même sur une partie d'un quartier, on appréhende le devenir d'une lignée. Fortune pour les uns, infortune pour les autres. Stratégie ou hasard, les familles semblent inégales dans leur destin.

En un siècle, nous avons pu observer trois cas caractéristiques : la famille dont la fortune s'accroît, celle que la fortune attend ailleurs et le cas des puînés. Ceux-ci sont

²⁵⁶ ADAM, archives privées, 8J1 : Etat des âmes – paroisse de Barels à Guillaumes (1847 – 1910).

²⁵⁷ ADAM, Guillaumes, E007/070, 1D18, pages 37-38 : Délibérations du conseil municipal – séance du 19 février 1911 : acquisition d'un local devant être aménagé pour servir de maison d'école à Barels.

²⁵⁸ Ce bâtiment nous a également été désigné comme ayant servi d'école. Selon les informateurs, l'école est située soit dans la maison dont il est question, soit dans l'autre maison de Vincent Cazon.

²⁵⁹ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Honoré Aillaud, 3 E 109/011, année 1908, f°24 : vente de Pierre Eugène Olive à Eugène Cazon Augustin de ses biens à Barels, le 14 mars 1908.

intéressants à étudier. Les cadets, par achat ou mariage, ont quelquefois pris possession du patrimoine de telle famille. C'est le cas du hameau de la Palud au cours du 19^e siècle.

Nous avons pu aussi avoir des renseignements sur les différentes parties d'une maison, sur les noms des différents édifices que l'on peut trouver dans une exploitation agricole. Ce type d'informations apporte quelque peu à la connaissance de l'environnement paysan, architectural surtout. Enfin, et c'était l'objectif annoncé au début de cette étude, les textes nous ont éclairé sur la compréhension du cadastre et sur le découpage des parcelles.

3. Deux patronymes : Cazon et Pourchier.

Le lien qui unit le bâti à l'évolution d'une famille est ce qui ressort le plus de l'étude. Mais pour mieux comprendre les stratégies patrimoniales, il convient d'élargir la recherche à l'ensemble des immobiliers, c'est-à-dire au non bâti. Nous avons choisi l'exemple de quatre familles du Serre : deux portant le nom de Pourchier et les deux autres celui de Cazon.

Les Pourchier connaissent un déclin depuis le 18^e siècle alors que la fortune des Cazon s'en va croissante. La situation des états des sections de 1870 est probante. Ceux-ci font état des possessions respectives de Jean Fortuné Cazon et de Jean Mathieu Cazon. Ces deux chefs de famille s'affichent comme de gros propriétaires de bien-fonds à Barels. A l'inverse, il ne reste plus qu'une détentrice du patronyme de Pourchier : Julienne, alors âgée de 72 ans, célibataire et sans enfant. Son bien se résume alors à une maison, un bâtiment rural et un jardin.

Les signes avant-coureurs de cette dernière situation sont visibles sous la Révolution. A l'époque, il existe deux familles Pourchier²⁶⁰ : celle de Jean Joseph et celle de Jean Baptiste. Ces deux chefs de famille comptent parmi les indigents de la commune de Guillaumes²⁶¹. Leur paupérisation est telle qu'eux ou leurs descendants bradent leur patrimoine foncier au cours du 19^e siècle. Ainsi Jean Baptiste et son fils vendent leurs maisons en 1838²⁶², c'est-à-dire qu'ils quittent définitivement Barels. La lignée de Jean Joseph cède une partie de maison qu'ils partageaient avec l'une des familles Cazon en 1809²⁶³.

Les deux familles Cazon²⁶⁴, en revanche, font l'acquisition par achat de nombreuses terres sur Barels durant le 19^e siècle. Qui plus est la transmission des biens respecte la tradition patrilinéaire, c'est-à-dire de père en fils.

Deux familles Pourchier – deux familles Cazon. Le premier patronyme est attesté très tôt à Barels, au 16^e siècle. En 1554, l'enquête des droits royaux à Guillaumes mentionne

²⁶⁰ Voir les dossiers IA071_B3_001 et IA071_B3_018.

²⁶¹ ADAM, Guillaumes, E 007/128, 1Q2 : allocation d'une somme de 504 livres aux indigents de la commune – an III : Jean Joseph Pourchier et Jean Baptiste Pourchier sont les deux habitants de Barels considérés comme indigents ; une somme de 9 livres 10 sols leur est versée à chacun.

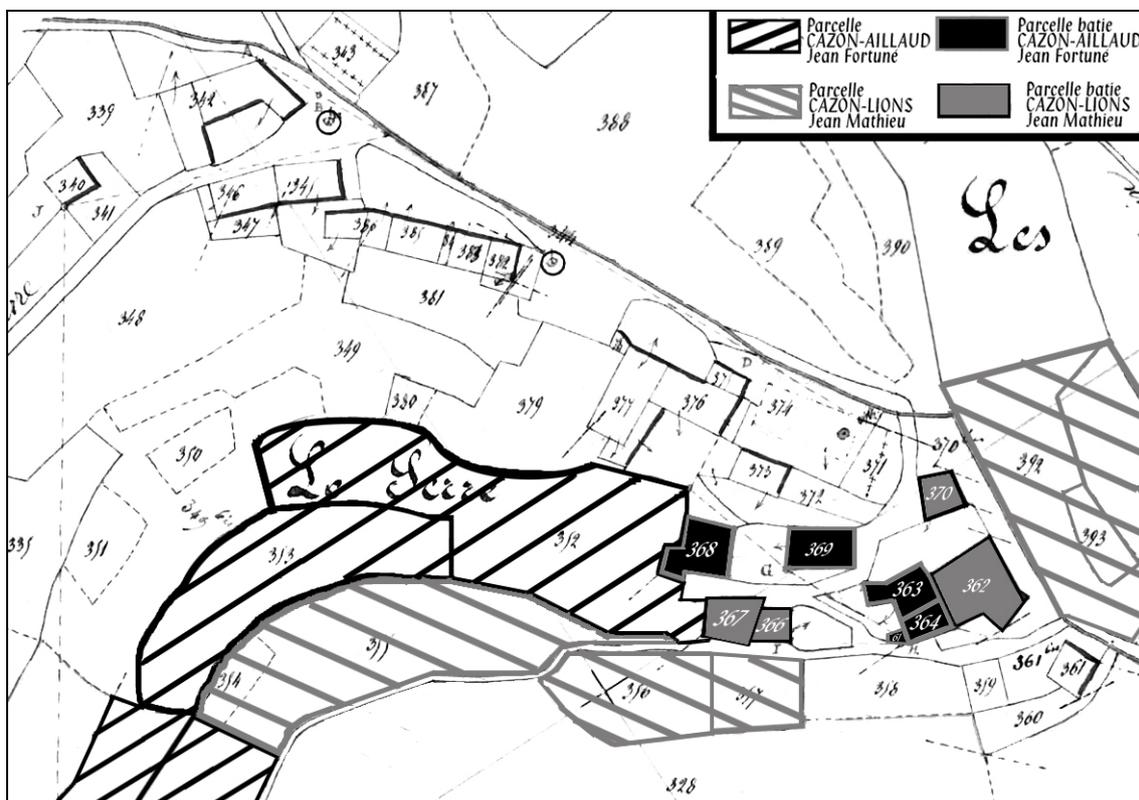
²⁶² ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/388, f°421 : vente d'immeubles pour Jean Dominique Lance de la part des père et fils, Jean Baptiste et Joseph Bonaventure Pourchier pour 870 livres, le 9 octobre 1838.

²⁶³ ADAM, archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/361, f°95 : vente de maison pour Joseph Laurent Cazon de la part de Jean Joseph et Jean Louis Pourchier père et fils pour 200 francs, le 9 juillet 1809.

²⁶⁴ Voir les dossiers IA071_B3_016 et IA071_B3_017.

plusieurs propriétaires répondant au nom de Porchier²⁶⁵. Au siècle suivant, en 1648, il est fait état de Sébastien Pourchier et de Matthieu Pourchier possédant chacun une maison « al Seré de Barelz »²⁶⁶.

Au 16^e et en 1648, les Cazon n'ont pas encore établi leurs résidences à Barelz. Ils s'y installent à la fin du 17^e siècle²⁶⁷. Les deux branches portant ce nom que l'on trouve à la fin du 18^e siècle sont probablement issues d'un ancêtre commun²⁶⁸.



En haut : propriétés respectives de Jean-Fortuné Cazon et de Jean-Mathieu Cazon en 1868.
©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron

L'hypothèse de l'ancêtre commun prend du poids si on lit le plan cadastral de 1868. On constate que les parcelles et les planches de terre respectives des deux familles Cazon réparties autour du quartier du Serre sont souvent accolées comme s'il s'agissait d'un partage équitable d'un seul bien-fonds à l'origine. Et en regardant de plus près les parcelles bâties au

²⁶⁵ D'après Gaëlle Le Dantec, *Enquête sur Barelz dans le territoire de Guillaumes. Partie 2 – Barelz, la terre et les hommes*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004.

²⁶⁶ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B910, reconnaissance des droits du Roi aux lieux d'Annot, Guillaumes, Entrevaux et leurs vigueries, Guillaumes et son bailliage (folios 409-590). Sébastien Pourchier déclare : « maison al Seré de Barelz confront de maison de Matthieu Pourchier ».

²⁶⁷ Voir les travaux de Marcel Graglia, *Le hameau de Barelz au XVII^e et XVIII^e siècles à travers les cadastres*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2003.

²⁶⁸ Lorsque l'on dresse l'inventaire des biens meubles et immeubles de feu Marc Toussaint Cazon le 23 novembre 1833, on trouve parmi les témoins « [...] Jean Baptiste Cazon fu Marc, parent au troisième degré de consanguinité avec le même Toussaint Cazon [...] » (ADAM, archives notariales, Guillaumes, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/383, f°399 : inventaire des biens meubles et immeubles de feu Marc Toussaint Cazon, le 23 novembre 1833).

cœur du quartier, on se rend compte d'une imbrication des propriétés respectives. Le fait que la maison de l'un soit accolée à l'écurie de l'autre est peut-être l'indice de l'existence d'une parcelle originelle réunie. Un partage successoral aurait donc abouti à une division. Dès l'an V, chaque Cazon déclare une maison d'habitation. Il faut envisager qu'à l'origine, il n'en existait qu'une. A un moment donné, une famille a dû déménager pour s'installer dans l'une de ces demeures, ou alors le fonds Cazon comprenait déjà plusieurs appartements répartis. Des deux maisons Cazon, on ne sait pas laquelle est la plus ancienne. L'une d'elle porte la date de 17(4)8, encore qu'elle soit apposée sur un corps de bâtiment construit après coup. L'origine de cette demeure serait donc antérieure à cette date.

Autre détail important : comme nous l'avions indiqué plus haut, l'un des Cazon achète à la famille Pourchier un appartement voisin au sien, réunissant ainsi une parcelle de maison. On y voit une volonté d'extension probablement due à une situation confortable, et ce au détriment d'un voisin moins fortuné.

Enfin, on constate que l'un des bâtiments agricoles²⁶⁹ de cette même lignée porte les traces d'un agrandissement marqué ostensiblement d'un cadran solaire double. On pourrait encore y voir le signe d'un besoin croissant de capacité en stockage et en stabulation résultant du produit de la terre et de l'élevage.

A défaut d'extrapolation, on fera la remarque que les Cazon occupent une portion du Serre, pour ne pas dire un quartier. Ce phénomène de concentration patronymique au sein d'un espace précis est fréquent²⁷⁰. Barel l'illustre assez bien : les Pons sont associés à la Palud, les Pourchier et les Cazon au Serre, les Lance dans les trois quartiers mais surtout aux Laves.

Liées certes par un lien de parenté qu'il est difficile d'établir, les deux familles Cazon occupent malgré tout chacune un espace comprenant le lieu de l'habitation, des espaces de stabulation, de stockage, une aire de fouflage. L'emplacement et l'exploitation de ces infrastructures définissent le cadre socio-économique du quartier d'habitation.

4. L'organisation du quartier du Serre : utilisation de l'espace, circulations et équipements collectifs.

4.1. Accès, circulations et répartition public/privé.

Appliquée au Serre, la question des accès et de la circulation est particulièrement intéressante. En effet, les voies structurent l'habitat. Elles sont à la fois le départ, ou le

²⁶⁹ Voir dossier IA071_B3_013.

²⁷⁰ Alain Collomp a développé ce thème en étudiant Saint-André (Alpes-de-Haute-Provence) et les hameaux environnants (dans *La maison du Père. Famille et village en Haute-Provence aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 1983) : « [...] A la suite d'une première implantation et de stratégies de regroupements, par construction, échange, acquisition de maisons, les Juglar de Saint-André se retrouvent groupés dans le même quartier du village. Du fait de la transmission des noms de père en fils, et de la résidence du fils dans la maison de son père, à qui il va succéder (et assez souvent de son frère, dans la maison mitoyenne ou proche), on assiste à une concentration des mêmes patronymes dans chaque village, et, pour des bourgs comme Saint-André, à une répartition spatiale des noms de famille par quartiers. (p.84) [...] La concentration des lignages dans différents quartiers d'un bourg comme Saint-André n'est pas un phénomène fixe et immuable. Il évolue au fil du temps suivant les circonstances économiques (émigration...) et démographiques (p.87) [...] ».

prolongement, des communications avec l'extérieur ; elles s'adaptent aux contraintes topographiques ; elles déterminent le déplacement des hommes, des bêtes et des récoltes.

Aujourd'hui, le Serre apparaît comme un cul-de-sac, le terme d'un voyage à travers Barels, quel que soit l'itinéraire choisi. Seuls les locaux connaissent encore l'existence du chemin qui conduisait à Châteauneuf-d'Entraunes et savent retrouver son tracé. Pour résumer, deux chemins de randonnée aboutissent au lieu : l'un depuis les Laves, l'autre depuis la Palud. Ils ne rendent plus compte du tissu viaire d'autrefois. Le premier occupe le chemin de Guillaume au Serre dont le tracé a été modifié dans les années 1920²⁷¹. Le second suit approximativement plusieurs anciens parcours dont celui de l'ancien canal d'irrigation dérivant l'eau d'un torrent pour pourvoir le Serre et les terres environnantes.

La feuille cadastrale B3 permet de resituer le maillage des chemins de communication et d'exploitation. Le Serre fut autrefois un carrefour. Trois importantes voies se rejoignaient au nord du quartier, à l'endroit où se trouvent actuellement l'oratoire Saint-Jean-Baptiste : le chemin dit du Serre à Châteauneuf se dirigeait vers l'est ; celui dit du Serre à la Palud vers le nord ; le troisième, nommé du Serre aux Tourres, grimpait sur la crête de Chiacaron avant de poursuivre vers le col. Ces voies de communication entre les hameaux servaient également d'accès aux terres, prairies et pâtures.

Les dernières maisons sous l'église sont le point de départ d'autres voies : le chemin du Serre à la fontaine dont il sera question plus loin et celui menant aux terres agricoles et aux pâturage au sud-est du lieu-dit au-dessus de la barre rocheuse. Ces quartiers – les Teilles, le Collet, les Lonnes et les Longes sur le cadastre -, aujourd'hui colonisés par la forêt, étaient desservis par des chemins d'exploitation. L'un porte le nom de « chemin du moulin vieux ». Il se rend au vallon affluent de la Barlatette, dit aussi torrent de la Palud, où avait été aménagé un moulin à farine hydraulique.

Il a été signalé que le Serre est divisé en deux groupements de constructions. Le groupe supérieur, où se trouve le cimetière, a justement été établi autour des trois voies de communication citées plus haut. Les actes notariés et les déclarations des biens concernant ces parcelles font souvent référence à ces chemins (voir supra : 2. Le destin d'une maison au quartier du Serre au cours du 19^e siècle).

Le second groupe de constructions, autour et sous l'église, est traversé également par un chemin zigzaguant. Les contraintes du terrain, la pente et les lits rocheux ont déterminé cinq gradins de construction, sans compter ceux intermédiaires. C'est entre ces emplacements de constructions et de terrains privés que serpente le chemin soutenu et délimité par des murets, passant même sur un affleurement rocheux (entre les parcelles 363 et 369 sur le plan parcellaire de 1868). Ce chemin est signalé dans les sources notariales et cadastrales, nommé comme tel²⁷².

²⁷¹ Voir dossier IA071_A4_026.

²⁷² Par exemple, dans un acte d'achat concernant une maison (n°IA071_B3_016), il est question d'une chambre « [...] dans une maison commune entre Jean Baptiste et Joseph Laurent Cazon, et aux vendeurs, sise au plus bas Serré, dépendant du dit hameau de Barels, et confrontant du levant et midy le dit Jean Baptiste Cazon, du couchant le chemin ; et du septentrion l'acheteur [...] » (ADAM, archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3 E 004/361, f°95 : vente de maison pour Joseph Laurent Cazon de la part de Jean Joseph et Jean Louis Pourchier père et fils pour 200 francs, le 9 juillet 1809).

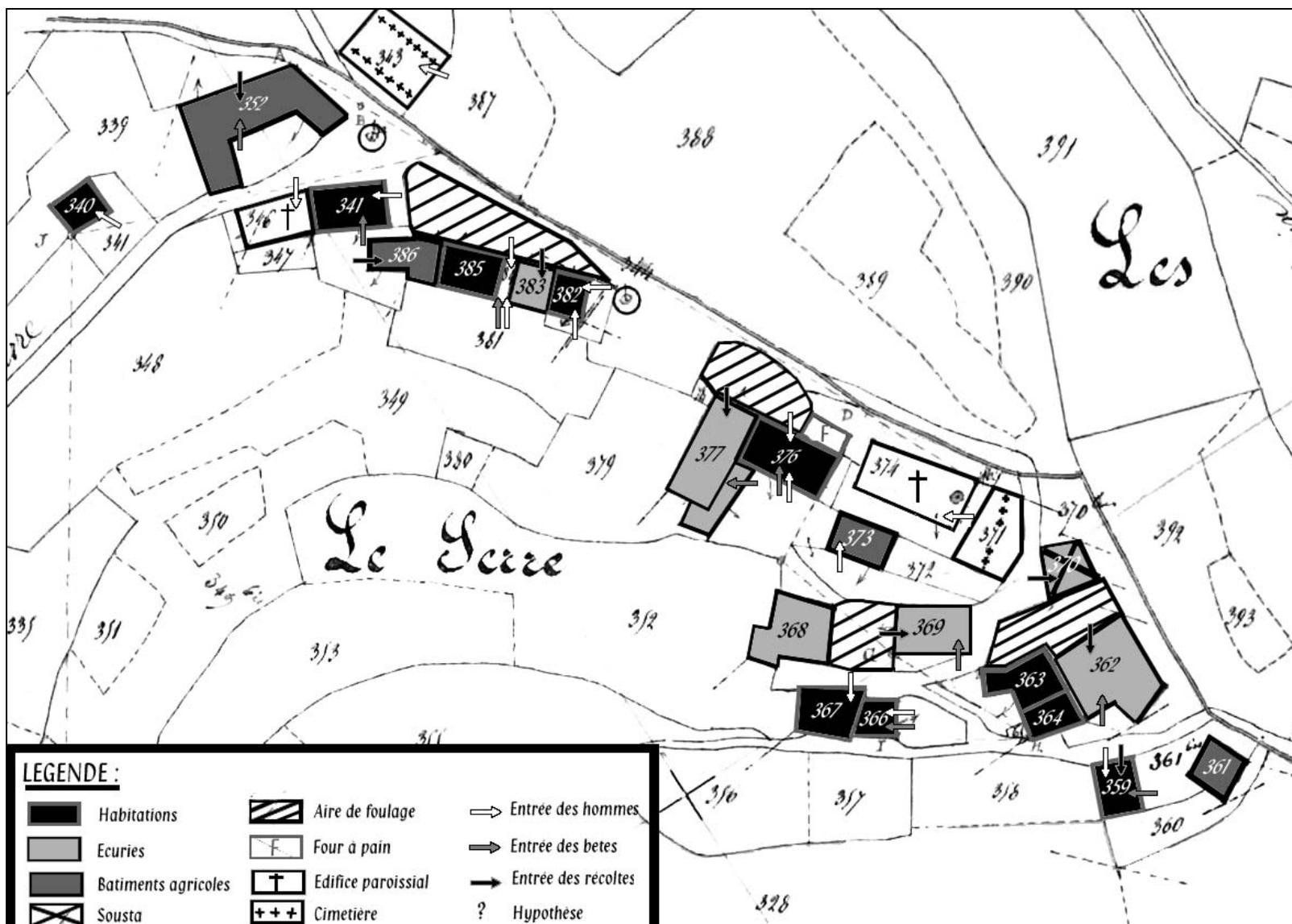
portion d'aire de fouflage (voir supra : 2. Le destin d'une maison...), dans laquelle le cédant se réserve le passage à travers celle-ci pour se rendre à son grenier à foin.

Il faut aussi signaler, pour terminer, que les surfaces privatives au-devant des écuries pouvaient servir de bercail. Ce dernier aménagement prend le sens général de parc de contention pour troupeau. Dans les actes notariés, il est souvent associé à une écurie, voire à une maison, et souvent sous la formulation : « ... avec bercail au devant » comme c'est le cas ici. Il s'agit d'un espace bien délimité, souvent par des murets, mais jamais couvert²⁷³.

4.2. Le quartier : reflet des activités agricoles.

Sur les sept propriétaires déclarant une maison au Serre dans l'état des sections de 1870, quatre d'entre eux détiennent un parc immobilier important : Pierre Simon Lance, Félix Taxil, Jean Fortuné Cazon et Jean Mathieu Cazon. Leur patrimoine bâti est à l'image de leur bien-fonds. Les autres propriétaires sont pauvres, presque limités à la seule maison d'habitation.

²⁷³ La notion de clôture est donnée dans un acte de servitude de deux habitants de Châteauneuf d'Entraunes : « [...] le dit Graillon a consenti et consent à ce que le dit Roubaud continue de laisser subsister à perpétuité la clôture en murailles nouvellement baties d'un bercail qu'il possède dans l'enceinte de chef-lieu [de Châteauneuf] à la basse rue, [...] et cela bien que les dites murailles ayent été bâties tout contre l'aire et le passage du dit Graillon, sans observer la distance légale. En conséquence le dit Graillon a promis et promet ne point molester le dit Roubaud sur la construction récente de la dite clôture. De son côté le dit Roubaud, au correspectif de la concession à lui faite ci devant, a imposé et impose en faveur du dit Graillon, sur la dite batisse, la servitude *altius non tollendi*, afin que l'aire et la maison voisines appartenant au dit Graillon ne soient point dommagées par la privation du soleil, du vent, de la lumière et de la vue ou soit prospect. [...] » (ADAM, archives notariales, fonds Joseph-Balthazar Ginesy, 3 E 004/086, f°314 : acte de servitude de la part de Paul Roubaud en faveur de Cezar Graillon, le 8 août 1832. La notion d'attenance à une maison et l'absence de couverture est donnée dans un acte de vente d'un appartement à Guillaumes où il est précisé : « [...] sans pouvoir jeter aucune ordure ni eau sale, au bercail existant en dessous du dit appartement du côté du couchant possédé par le vendeur Toche. [...] » (ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/400, f°326 : vente d'immeubles par Etienne Laurent Toche, en faveur d'Etienne Barety pour £100, le 20 octobre 1851). Enfin, la notion d'espace potentiellement constructible dans un acte de vente d'un bercail à Guillaumes : « [...] un bercail à lui appartenant situé sur le terroir de cette ville [de Guillaumes] en le chef-lieu à la Couoste, touchant la maison d'habitation du vendeur, [...] ensemble le droit d'appuyage à la dite maison du vendeur, venant le cas que l'acquéreur voulant y construire une écurie ou maison d'habitation, le meme bercail qu'il a acquis par acte du neuf mars dernier reçu par nous notaire [...] » (ADAM, archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/400, f°418 : vente d'un bercail par Louis Lambert en faveur de François Joachim Boyer pour £25, le 29 décembre 1851).



Ci-dessus : le quartier du Serre en 1868. Identification des bâtiments et circulations des hommes, des bêtes et des récoltes.
 ©EPR. Dessin réalisé par Aurélia Sauron.

Le plan du Serre montre un développement très étalé et sa division en deux groupes. On trouve les mêmes systèmes de circulation que dans les autres quartiers de Barels : accès de plain-pied aux logis et aux granges, entrée des bêtes au soubassement. Au Serre, la répartition des exploitations en modules juxtaposés est la règle. On trouve cependant nombre de cas singuliers.

Les contraintes topographiques en sont la principale cause. Toute la partie orientale du hameau est bâtie sur un escarpement. Les bâtiments sont adossés aux affleurements rocheux, développant de ce fait deux étages de soubassement. Quelquefois, seule la toiture est visible depuis le palier supérieur. L'accès au niveau supérieur n'est alors possible que par le pignon. Ainsi, Jean Mathieu Cazon possède une *sousta* (n°370), une aire et une *écurie* (n°362) en bordure de falaise à l'est. L'engrangement de la paille à l'intérieur de la *sousta* se fait justement par le pignon depuis la portion haute du chemin circulant entre les bâtisses. La disposition tripartite et contiguë des trois éléments (*sousta*, aire, *écurie*), propre au Val d'Entraunes et que l'on trouve à la Palud et aux Laves, est la seule du quartier du Serre.

Evidemment les trois autres propriétaires importants détiennent chacun les composantes d'une exploitation agricole : la maison, les étables, les granges et les fenils. Mais la topographie, les moyens financiers et matériels et les mutations foncières ont singularisé la configuration et l'organisation de ces fermes.

Ainsi la ferme située à côté de l'église (IA071_B3_010) (n°376) est très particulière. La maison et l'écurie occupent deux bâtiments bien distincts et attenants en équerre. L'étage de soubassement de la maison est occupé par deux étables complémentaires de celles de l'écurie. C'est là que se trouve une entrée commune aux hommes et aux bêtes. La maison correspondrait parfaitement au modèle de la maison-bloc²⁷⁴ si le dernier niveau était une zone de stockage des récoltes. Peut-être était ce le cas avant que l'on construise une aile pour l'écurie. L'espace privatif surélevé sur le palier supérieur adossé à la ferme est une vaste aire de foulage. C'est là que se situent l'entrée secondaire de la maison et celle de la grange à l'intérieur de l'écurie. L'ensemble ne compte aucune *sousta*. En revanche, il est doté de nombreuses entrées, deux pour les hommes, trois pour les bêtes, une pour les récoltes. Et c'est sans compter les circulations intérieures. L'étage principal du logis contenant la cuisine n'est accessible que par des escaliers, cas unique à Barels.

L'entrée commune aux hommes et aux bêtes a été observée dans l'une des fermes aux Laves²⁷⁵. On la trouve aussi dans un autre ensemble du Serre, celui qui a été traité plus haut (voir supra : 2. Le destin d'une maison ...). Le cas est différent car il s'agit d'un escalier en indivis. Autre indivision : l'aire de foulage étendue sur le palier supérieur de cet ensemble.

Un autre édifice particulier est celui à l'extrémité nord-est du plan, à côté du cimetière, formant un plan en U (IA071_B3_002). Les récoltes étaient rentrées par le biais d'une lucarne (ou « *gola-de-lop* ») sur la façade arrière. Le terrain étant moins accentué dans cette partie du quartier, l'engrangement se fait par l'un des murs gouttereaux. Ce bâtiment est porté comme bâtiment rural dans les états des sections de 1870. Dans un acte notarié, il est désigné comme grange et cave.

²⁷⁴ La maison-bloc réunit sous le même toit le logis et les parties affectées aux activités agricoles (étables, granges, fenils ...).

²⁷⁵ Voir IA071_A4_005.

Il est étonnant qu'un bâtiment de cette importance n'ait pu contenir un étage de stabulation. Les états des sections distinguent les écuries des bâtiments ruraux. Les écuries sont des granges-étables. Le bâtiment rural est le terme générique pouvant désigner tant un lieu de stabulation, qu'un grenier à foin ou encore un espace de stockage du matériel. En lisant le plan du quartier du Serre et en y confrontant les observations faites sur le terrain, on se rend compte que la différence entre les deux natures de propriété est difficile à saisir. Des parcelles portées bâtiment rural présentent en effet les mêmes caractéristiques que les écuries (cas des édifices IA071_B3_002, IA071_B3_008 et IA071_B3_013).

C'est le cas de deux édifices agricoles dépendant de la propriété de Jean Fortuné Cazon (numéros 368 et 369). L'un est porté comme écurie, l'autre comme bâtiment rural. Pourtant, ils présentent les mêmes caractéristiques d'immeubles construits contre le rocher avec un soubassement voûté servant d'étable et les niveaux supérieurs servant de grange et/ou fenil. Sans preuve toutefois, nous pensons que l'espace intermédiaire était l'aire de foulage.

Les fermes étaient directement ouvertes sur les zones d'exploitation. Le plan cadastral de 1868 indique que le quartier était cerné de parcelles de jardins et de prés arrosables, notamment dans la partie vallonnée se développant à l'est des maisons. Ce lieu est appelé la Vallière dans les sources archivées.

4.3. Equipements collectifs

Le canal et un fournil²⁷⁶ étaient les principaux équipements collectifs. L'église, le cimetière et le presbytère appartenaient à la commune de Guillaumes. Le quartier du Serre, non seulement concentre les équipements paroissiaux, mais en plus concentre le plus grand nombre de constructions religieuses²⁷⁷. Un oratoire et un calvaire ont été édifiés au carrefour des chemins d'accès à côté du cimetière. On compte également quatre oratoires et deux croix de chemin à moins d'un kilomètre à la ronde.

Le **fournil** n'existe qu'à l'état de vestiges : une niche dans le mur de la ferme à laquelle il était accolé, les restes de la chambre d'enfournage contre un terre-plein, en rappellent le souvenir. Il ne nous a pas été possible de le restituer. Une photographie prise dans les années 1970²⁷⁸ présente un édicule couvert d'un appentis. On sait que l'ouverture faisait face à la sacristie de l'église.

Le **canal**, alimenté par les eaux du torrent dit de la Palud, épouse la topographie du Serre. Il longe la crête jusqu'à l'église. Son cheminement une fois dépassé l'édifice religieux pose problème. Le plan de 1868 indique qu'il dépasse la falaise et effectue un virage en équerre vers la droite, longe la paroi rocheuse sous les bâtisses, puis irrigue les terres en aval. La question est de savoir comment il effectuait le passage de la paroi rocheuse : chute ou système de gouttières ? Les sources orales n'ont pu donner des éléments de réponse. Le canal servait à l'irrigation ; il n'en demeure pas moins l'unique source d'approvisionnement en eau. Le Serre est le quartier le moins avantage de ce point de vue.

²⁷⁶ « Le FOURNIL est le local dans lequel se trouve le four à pain » dans PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *op. cit.*, p. 233.

²⁷⁷ Lire le rapport : *Le patrimoine religieux de Barels*, Ecomusée du Pays de la Roudoule, 2004.

²⁷⁸ Fonds privé.

4.4. Le problème de l'eau au quartier du Serre et ses solutions

Deux maisons du quartier sont équipées d'un évier : le presbytère et la maison de Félix Taxil en 1868, celle qui porte la date de 1773²⁷⁹. Ce sont les seuls cas recensés à Barels sous la forme d'immeuble par destination. Paradoxalement, le Serre est le seul groupe d'habitations à être privé de source et de fontaine.

Les habitants du Serre se rendaient bien à une fontaine mais celle-ci se trouve à plus de 250 mètres des maisons. Le point d'eau en question était accessible depuis le chemin conduisant à Châteauneuf par une bifurcation²⁸⁰, et depuis les dernières bâtisses du Serre sous l'église par un second chemin baptisé justement « du Serre à la fontaine ». L'existence de cette source remonte au plus tard au 18^e siècle, d'où les toponymes *Fouent* et *Valière de la Fouent*²⁸¹ mentionnés dans le cadastre de l'an V et correspondant géographiquement au lieu de la fontaine indiquée sur le plan de 1868, à mi-chemin entre le lieu-dit Saint-Joseph et le quartier du Serre.

Sur le plan, la fontaine est localisée à côté d'un virage en épingle qui rejoint la bifurcation signalée. Sur le terrain, on trouve encore une résurgence d'eau sous une petite falaise, mais à quelques mètres de cet endroit. La situation actuelle de la source correspond bien aux descriptions données dans les enquêtes orales²⁸².

Les habitants du Serre disposaient certes du canal qui amenait l'eau du torrent affluent de la Barlatette, dont le rôle principal était l'irrigation. Cette situation qui durait depuis quelques siècles est remise en question à la fin du 19^e siècle. La difficulté d'approvisionnement en eau se fait tellement sentir que l'on projette alors la construction d'une fontaine. Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande des habitants du Serre sollicitant la canalisation d'une source²⁸³. En 1902, on avait canalisé la source de Belline et construit une borne-fontaine au quartier des Laves²⁸⁴. Le projet du Serre, lui, ne sera pas réalisé.

²⁷⁹ Voir dossiers IA071_B3_003 et IA071_B3_027.

²⁸⁰ A l'endroit de cette bifurcation se trouvent un oratoire et un calvaire : voir dossier IA071_B3_023.

²⁸¹ Le terme lemmatisé de *Font* signifie la source. Voir Marie-Louise et Michel Gourdon, « La toponymie de Barels », dans *Second rapport du « Projet Barels »*, Puget-Rostang, Ecomusée du Pays de la Roudoule, décembre 2003, p.81.

²⁸² J. L. de Saint-Martin d'Entraunes : « [...] La source se trouvait un peu avant l'oratoire... pas loin de l'oratoire, un peu en dessous du chemin qui passe à l'oratoire... le Saint-Joseph et c'était pas loin de l'oratoire, la source. Je vois pas bien... peut-être à même... à cent mètres. Du Saint-Joseph. Alors vous voyez que du Serre, pour aller à l'oratoire, il y a quand même un moment [...] Moi j'allais chercher de l'eau, avec deux seaux, deux seaux avec... on avait une barre avec deux accroches, de chaque côté. Alors on pendait un seau de chaque côté et... on portait ça sur l'épaule. [...] il y avait une espèce de falaise, une petite falaise, ... enrobée de gros buis par-dessus. C'était un gros rocher, enrobé de buis dessus et la source qui sortait en bas du rocher. [...] Il y avait un peu de place... et là il y avait un abreuvoir en... c'était un tronc d'arbre, un abreuvoir d'antan. [...] » (Propos enregistrés par Cécile Cordier et David Faure-Vincent le 29 octobre 2003).

²⁸³ ADAM, Guillaumes, Délibérations du conseil municipal, n°438, p.170 : « [...] Monsieur le maire soumet au conseil municipal une demande des habitants du hameau de Barels (section du Serre) sollicitant la canalisation d'une source pour amener les eaux audit hameau et l'invite à vouloir bien délibérer. Le conseil municipal, considérant que ledit hameau où sont situées l'école et l'église est dépourvu totalement d'eau, considérant l'altitude du pays où séjourne durant de longs mois la neige, considérant qu'en hiver toute communication est absolument impossible, donne un avis favorable à la demande présentée et prie respectueusement Monsieur le Préfet de vouloir bien être son interprète auprès de l'administration des Ponts et Chaussées afin que le projet soit fait au plus tôt. ».

²⁸⁴ Voir dossier IA071_A4_016.

Revenons au canal. On sait que certains habitants dérivait de l'eau au moyen de gouttières taillées dans des troncs de mélèze – « *gorjàs* » – pour les acheminer dans leur citerne. Deux infrastructures de ce type ont été recensées au quartier. Elles répondent à la même morphologie : un puits vertical enduit au plâtre enchâssé dans un massif de maçonnerie construit contre la pente, disposant d'un système de vidange. Pour les deux cas, il faut émettre l'autre possibilité d'une alimentation par l'eau ruisselant du toit et des gouttières.

L'une des citernes se trouvaient à une dizaine de mètres du canal. Une photographie prise dans les années 1970 montre l'une des gouttières d'acheminement à proximité. Une ouverture percée au bas du mur de margelle prouve l'utilisation potentielle de ce système d'acheminement. On exclut pas pour autant la réception des eaux du toit, étant donné la présence d'une ouverture dans la coupole²⁸⁵. La date de 1816 est peinte sur l'enduit intérieur.

L'autre citerne, accolée à une maison, ne figure pas sur le plan de 1868. Elle n'est donc pas contemporaine de la première, bien qu'elle ait la même forme. L'éloignement du canal n'a pas démotivé les propriétaires qui, bénéficiant de la gravité, ont installé un système de gouttières successives à partir de l'église et suivant les lits rocheux servant de chemin et le long des constructions²⁸⁶.

Les habitants du Serre prélevaient-ils directement de l'eau dans le canal ? Aucun témoignage ne le confirme. Il a été relaté en revanche que le débit était faible, du moins pour la première moitié du 20^e siècle²⁸⁷. Enfin, il a été également révélé le fait qu'un bassin à usage collectif – « *bachas* » – sis devant l'église était approvisionné par le canal²⁸⁸.

5. Conclusion : peut-on retracer l'histoire du quartier du Serre et établir une chronologie du bâti ?

Pour remonter le plus loin possible l'existence des bâtiments recensés, il a fallu se servir du cadastre de l'an V et des registres des mutations des propriétés, ainsi que des actes notariés. Avant 1797, il est alors difficile de représenter le Serre. Quelques millièmes figurent sur les bâtiments : 1817, 1798, 1773, 17(4)8. Certaines attestent des campagnes de réaménagements, à défaut de dater la construction même d'une maison. On peut au moins envisager qu'au 18^e siècle, la configuration du quartier correspondait à peu près à celle représentée sur le plan cadastral de 1868. Mais pour la période antérieure, c'est une entreprise impossible à réaliser.

²⁸⁵ Voir dossier IA071_B3_010. La photographie fait partie d'un fonds privé.

²⁸⁶ Voir dossier IA071_B3_017. J. L. de Saint-Martin d'Entraunes relate : « [...] En principe, pour emmener l'eau à la citerne, à un certain moment on mettait quatre ou cinq gouttières assez longues. Pour alimenter la citerne. [...] des gouttières en bois. D'abord, toutes les gouttières étaient en bois [...] ».

²⁸⁷ J. L. de Saint-Martin d'Entraunes : « [...] L'eau qu'on allait prendre là-bas, vous vous rendez compte, y avait au moins quatre ou cinq kilomètres de longueur, il s'en perdait la moitié. Il en arrivait pas beaucoup au Serre de l'eau, hé ! Il arrivait comme ça, hé, de l'eau. [...] alors vous savez, il fallait pas un gros canal [...] Ils faisaient comme ils pouvaient, quoi. Ils arrosaient un peu le jardin, ils arrosaient si y a un petit bout de patates, disons... Et encore, si c'était pas une année de sécheresse, qu'il en arrivait presque pas d'eau [...] ».

²⁸⁸ J. L. de Saint-Martin d'Entraunes : « [...] en dessous l'église, on avait le bassin pour laver le blé et pour faire la lessive. Y avait un bac en bois, un bassin en bois où on faisait arriver l'eau [...] ».

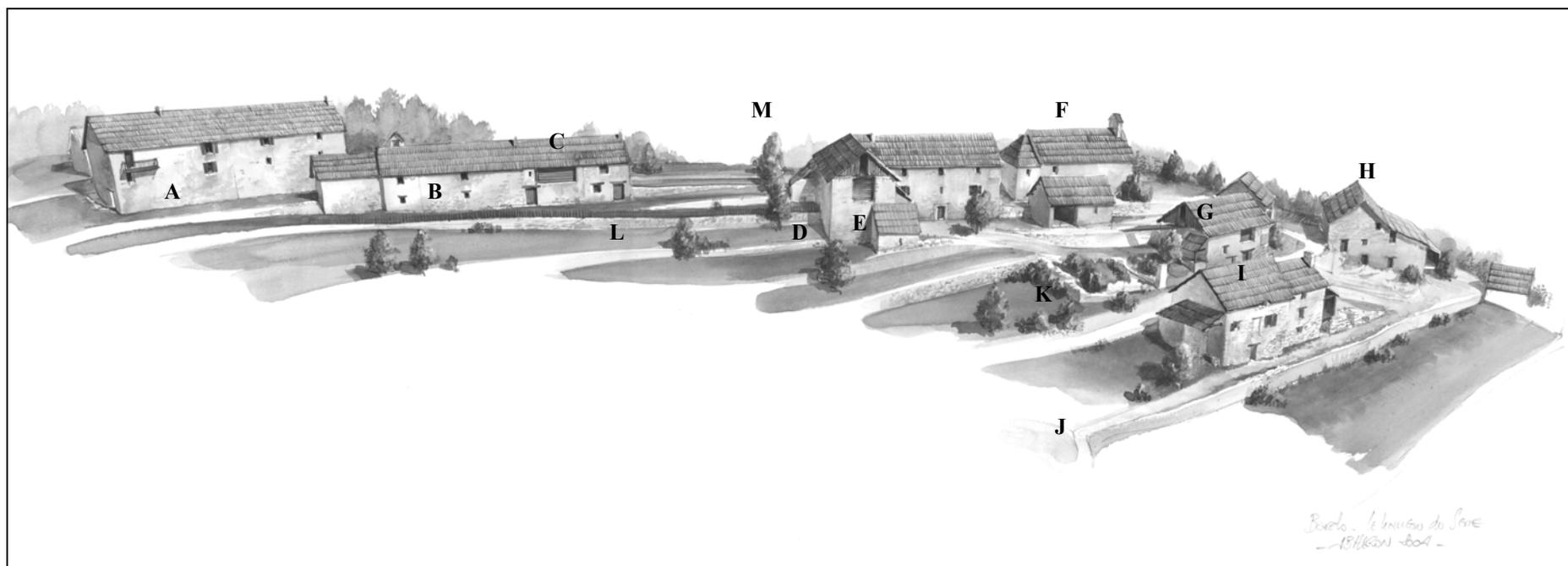
En revanche, on peut s'intéresser à l'existence du Serre en tant que lieu de résidence. Il faut se reporter aux travaux de Gaëlle Le Dantec sur le 16^e siècle²⁸⁹. On y apprend que Donat et Jacques Porchier, en 1544, se rendent acquéreurs de la moitié d'une *domus* (maison) « a las chabrieros », entourée d'autres maison et grange. Signalons que les Chabières sont un lieu-dit encore nommé au 19^e siècle se trouvant à une centaine de mètres à l'est du Serre près de la source. Loin de nous l'idée d'établir un lien rapide car les noms de lieu évoluent au cours des siècles, mais il s'agit ici d'un groupement de constructions. En 1555, un certain Guillaume Ramet Lancee achète une terre et une grange à l'Ubac du Serre. On reconnaît là un toponyme encore présent au 19^e siècle. Surtout, il s'agit d'une première mention du nom du quartier qui nous intéresse. Dans l'Enquête des droits royaux à Guillaume en 1554, Louis Taxil déclare un hostel en Frayal confrontant la terre de Louis Taxil. Frayal est le nom du quartier agrégé de rochers au-dessus du Serre ; Taxil est un patronyme associé au quartier. Donc au 16^e siècle, le Serre n'est pas encore nommé comme lieu d'habitation, mais quelques sources laissent à penser à des implantations d'habitations autour de ce secteur de Barels. Le Serre est mentionné comme hameau la première fois en 1758.

Il reste une autre source qui traite du Serre en tant que lieu de résidence. Il s'agit de la Reconnaissance des droits du Roi aux lieux d'Annot, Guillaume, Entrevaux et leurs vigueries²⁹⁰. Il est question d'un quartier appelé Lou Seré où résideraient : Sébastien Pourchier, Matthieu Pourchier, Honoré Taxil, Henriey Taxil et Barthelemy Taxil. Deux Pourchier, trois Taxil. Ce sont deux patronymes que l'on retrouvera en 1868.

²⁸⁹ Le Dantec Gaëlle, *op. cit.*.

²⁹⁰ ADBR, B910, *op. cit.*

Représentation du quartier du Serre au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Illustration : Jean Benoît Héron.



Légende.

A : Presbytère avec balconnet en façade accessible depuis la chambre du prêtre desservant. - **B** : Ecole. - **C** : Bâtiment agricole. L'étable est en soubassement. Le fenil est aéré par une grande baie horizontale fermée par un empilage de madriers. - **D** : Citerne de la ferme. - **E** : Ecurie. Dépendance accolée à la maison formant une aile. Le mur pignon est percé d'une grande baie de ventilation. - **F** : Eglise de la paroisse succursale de Barel's dédiée à sainte Elisabeth ou la Visitation. - **G** : Bâtiment agricole combinant les fonctions de fenil et d'étable. Il est doté de deux cadrans solaires. Le comble est accessible depuis la terrasse supérieure par une passerelle. - **H** : Ferme. Son propriétaire possédait le bâtiment agricole précédent. La façade, fait singulier à Barel's, est orientée à l'ouest. Cette disposition empêchant toute exposition au soleil a incité ses occupants à placer les cadrans solaires sur la dépendance agricole voisine. Abandonné alors depuis peu, cet édifice devait s'écrouler quelques années plus tard. - **I** : Ferme composée de deux corps de bâtiment et d'une citerne. Cette dernière était alimentée, si ce n'est par l'eau ruisselant du toit, par un système de gouttières en mélèze dérivant l'eau du canal depuis le devant de l'église. La vidange se déversait dans les parcelles de jardins et de vergers dessous la maison. - **J** : Chemin conduisant à la fontaine. - **K** : Bâtiment agricole en ruine. - **L** : Terrasse étendue limitée par une barrière. Probablement un bercail destiné à contenir les troupeaux. - **M** : L'ormeau autour duquel les gens dansaient lors des fêtes, notamment celle de la Sainte-Elisabeth.

Illustration de Jean Benoît Héron. 2004
©EPR.



Ci-contre : le Serre depuis la rive gauche de la Barlatette.

©EPR. Photographie de Georges V éran.



Ci-contre : l'église Sainte-Elisabeth et une sousta prises depuis le sud-est.

©EPR. Photographie de Michel Graniou.



Ci-contre : le quartier du Serre pris depuis le sud-est.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.



Ci-contre : bâtiments pris depuis le cimetière. Au centre passe le chemin qui se rendait à Châteauneuf.

©EPR. Photographie de Georges Véran.



Ci-contre : bâtiments établis sur la partie sommitale du Serre.

Au premier plan : aire de foulage en excavation.

©EPR. Photographie de Georges Véran.



Ci-contre : l'église et une ferme établies sur la partie sommitale du Serre.

Au premier plan : aire de foulage surélevée de la ferme. A droite : la citerne.

©EPR. Photographie de Michel Graniou.



Ci-contre : constructions en contrebas du quartier.

Le chemin grimpe progressivement, « en zigzag », entre les bâtiments, se pliant aux formes du terrain.

©EPR. Photographie de Georges Vérant.



Ci-contre : chemin.

Le chemin passe sur le lit rocheux calcaire.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

E. Les infrastructures agro-pastorales de Barels

Réalisé avec le concours de Frédérique Roy, qui a participé à la prospection sur le terrain et à l'étude.

Le bâti de Barels se concentre essentiellement dans les trois écarts. Mais c'est sans compter les édifices agricoles et pastoraux répartis sur l'ensemble du terroir, près des habitations, au-delà du col de Barels près de Châteauneuf d'Entraunes, ou dans le bois de Silva Longua sur l'ubac du bassin de la Barlatette.

A ce jour, leur nombre n'est pas encore déterminé. En ruine, oubliés ou cachés dans des sous-bois, leur repérage s'avère délicat. Les techniques d'investigation sont multiples : lecture attentive des deux plans cadastraux, carte IGN, informations orales fournies par des habitants de Bouchanières et de Guillaumes et surtout un quadrillage pédestre des différentes zones qui composent Barels.

Le territoire d'investigation est celui qui correspond aux sections A et B du cadastre de Guillaumes. Il faut insister sur le fait que certains édifices compris dans cette portion d'espace n'ont jamais appartenu ou servi aux gens de Barels. C'est le cas de nombreuses constructions dans la forêt de Silva Longua et sur tout le versant de l'ubac de la montagne de Gaillarde, qui sont (ou furent) la propriété de personnes de Bouchanières et de Guillaumes.

Les habitants des hameaux étaient des agriculteurs mais surtout des éleveurs. Les bâtisses isolées à fonction agro-pastorale offrent un complément aux bâtiments d'exploitation articulés autour des maisons. Tel berger a dû se réfugier dans un abri un moment ou l'autre ; tel paysan a pu bénéficier d'un toit pour abriter des fourrages loin de sa ferme. Pour ces raisons, cette mission de recensement était importante. Une étude architecturale ne pouvait se limiter au bâti dans les quartiers d'habitation ou à ce qui est abrité par un toit.

Certes Barels est un site d'habitat permanent. On ne trouve pas une organisation intercalaire comme dans la haute Tinée, dans la Vésubie ou, plus proche, à Péone. Ici, la majorité des bâtiments est concentrée dans les groupes d'habitation. On trouvera de prime abord peu de bâtiments ruraux ou de cabanes isolées, même dans les quartiers les plus éloignés des fermes (Couines, Silva Longua). Mais si l'on fait une prospection fine, on se rend compte d'une multitude de petits édifices. Ceux-ci n'ont pas forcément été cadastrés : leur construction de type rudimentaire, leur usage occasionnel ont rendu accessoire leur signalement. L'absence sur le plan de 1868 ne peut pas, en effet, être interprétée comme révélant leur inexistence avant cette date. On peut même admettre que tel bâtiment, ou élément bâti, a pu être tour à tour occupé, abandonné, réoccupé.

La fonction même de ces constructions agro-pastorales n'est sûrement pas unique et invariable. Un bâtiment a pu servir d'étable-fenil, de simple fenil ou de cabane de berger selon les époques. Un édifice en pierres sèches a pu être utilisé indifféremment par des bergers ou des faucheurs pour s'abriter au moment d'une intempérie.

Si la recherche ne pouvait se passer d'un inventaire voulu exhaustif des constructions isolées de Barels, il s'est posé un problème évident lié à la rareté des sources.

1. Les sources des constructions à vocation agro-pastorale.

1.1. Les sources linguistique

Tableau 4 : termes vernaculaires (occitan alpin) relatifs à l'agro-pastoralisme d'après l'enquête linguistique de Laurent Revest.

la granja	la grange
la finièra	le fenil, grange à foin
la cabana	la cabane (dans la forêt ou dans les alpages)
lo cabanon	
lo chabanon	
lo trabian	
lo solelhaire	l'étage où l'on stocke le foin, la paille
l'abric de la pluèia	l'abri où l'on stocke et fait sécher le foin, la paille, les fagots
l'ostalou	la partie jointe à la cabane où l'on peut vivre
l'estable	la partie de la cabane où l'on abrite les animaux
la murralha	le mur (de fond d'une cabane lorsqu'elle est en partie dans la pente)
lo parc	l'enclos devant la cabane (voir basse-cour, cour)
lo cortil (TN)	le parc juste devant la maison, la cour (voir basse-cour)
lo parc de pèiras sechas	l'enclos en pierres sèches
lo parc de bòsc	l'enclos en bois
la sosta	l'abri (le plus souvent sous la roche)
la bauma	la grotte, abri sous roche
lo jaç	le local pour les bergers dans les alpages
un abric	un abri en pierres sèches rudimentaire (pour un seul homme)
una guerita	un abri en pierres sèches rudimentaire (pour un seul homme)
un gueriton	un abri en pierres sèches rudimentaire (pour un seul homme)
l'espera	l'affût de chasse / l'affût en maçonnerie / l'affût en branches
lo clapier	le monticule de pierres assemblées
lo cuchon de peiras estrucaas	le monticule de pierres assemblées
las manjòias	le montjoie
la biga	la poutre, le gros poteau, la barre
la cliá	la porte de l'enclos, du parc (en claie)
l'abeuratge (TN)	l'abreuvoir
lo bachàs	le gros bac
las tinèlas	les cuves, les bacs (en matière métallique)
la sorça	la source
la fònt	la fontaine, borne fontaine
lo riu	le ruisseau, tout cours d'eau
lo valon	
lo chamin	le chemin, la route et les grands axes
l'embranchement (dals chamins)	le carrefour / croisement de chemin
la caraira	le chemin pour les troupeaux
la dralha	
lo pas de l'aver	
lo pas de l'escabòt (TN)	
lo pas dau rai (TN)	
la crotz	la croix de chemin

L'étude linguistique conduite par Laurent Revest auprès de trois personnes du canton de Guillaumes ayant passé une majeure partie de leur vie aux activités agricoles et pastorales a été d'une grande utilité. Il en ressort une terminologie que l'on va mettre en corrélation avec d'autres données telle que la toponymie.

1.2. La toponymie.

Marie-Louise et Michel Gourdon ont interprété les noms de lieux à Barels extraits de diverses sources historiques (du 16^e au 20^e siècle). Ils ont effectué une classification par thème dont voici celle relative à l'élevage :

- *Assalier* : pierres à sel pour les brebis
- *Aver* : troupeau de moutons
- *Bachas* : abreuvoir
- *Cabana* : cabane de berger
- *Caraia* : chemin de transhumance
- *Chalma, carma* : petit plateau rocheux ; lieu de chôme des troupeaux
- *Cocha, coicha* : couche des bêtes
- *Enchastre (de cast : enclos)* : enclos en pierre pour les moutons
- *Feniera (fen : foin)* : grange à foin
- *Geina, jaina* : bergerie
- *Granja* : grange
- *Jai* : couche, bergerie ou bercail
- *Pauva* : lieu de repos, de stationnement pour les troupeaux

1.3. Les sources archivées.

Il n'est pas aisé de relever dans les archives notariales des informations sur les édifices isolés, fait encore plus marqué pour Barels. En effet, nous n'avons trouvé qu'un acte de vente relatif à un bâtiment rural, celui-ci dans la forêt de Silva Longua²⁹¹. Le bâtiment est désigné sous le terme de « maison rurale » :

le 27 juin 1847, Ambroise Baret achète à Jean Dominique Magalon, pour 250 livres, « [...] un bois aggréé de melezes et portion de maison rurale, indivise avec le sieur François Xavier Durandy, situé sur le terroir de cette ville, quartier de Salve Longe, tenant du levant les hoirs de Joseph Corporandy, du couchant sieur François Xavier Durandy, midy Hilaire Don, et nord, Etienne Lions, sauf plus vrais confronts, sous la réserve seulement au dit bois de couper deux plantes mélezes à sousches dans trois ans prochains [...]»²⁹².

Dans ce cas précis, la « maison rurale » est partagée entre plusieurs propriétaires dans un quartier qui combine des bois de mélèze avec des pâtures. Le bâtiment en question pouvait très bien servir de local d'alpage comme de réserve de bois. Les vestiges explorés révèlent en effet la division du bâtiment en plusieurs modules (enclos, cabane abritée à l'origine et abri couvert en berceau (écroulé) construits tour à tour à des dates indéterminées. L'un des possesseurs, Durandy, est un notable. Ce qui amène à penser que les terres environnantes ont

²⁹¹ Voir dossier n°IA071_B4_013.

²⁹² Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Archives notariales, fonds André-Just Durandy, 3 E 004/397, f°112 : vente de bois et portion de maison rurale, par Jean Dominique Magalon, à Ambroise Baret du Jean Baptiste pour 250 livres, le 27 juin 1847.

pu être exploitées en partie en faire-valoir indirect durant l’Ancien Régime et jusqu’au 19^e siècle. Dans les états des sections de 1870, le bâtiment est mentionné comme mesure.

Il faudrait, pour finaliser une étude complète sur l’architecture agro-pastorale, exploiter toutes les archives, notariales ou des fonds de justice, sur une zone géographique étendue. Ainsi serait mise à jour une terminologie précise.

Au hameau des Villetalles (commune de Guillaumes) en 1865, il est question de la vente d’« ... une terre labourable avec chazal, aire et courtil le tout attigû dénommée les Couostes ... »²⁹³.

Il ressort de cet acte les termes de chazal, aire et courtil. Le *chazal* désigne, selon les cas, une maison en ruine, au mieux une mesure ou une bicoque, ou encore un emplacement à bâtir. Il est fréquemment employé dans les sources et s’applique dans les villes comme Guillaumes, dans les hameaux comme Barels et concerne également des bâtiments isolés. L’*aire* indique une surface plane, souvent surélevée. Celle en question a peut-être servi d’espace de fouflage éloigné des habitations, ce qui dénoterait une organisation de la communauté de type intercalaire. Quant au *courtil*, il s’agirait d’un parc de contention pour les troupeaux. Rappelons que Laurent Revest précise que cette installation s’étend devant une étable ou une ferme, ce que le texte n’explicite pas.

A Bouchanières en 1882, il est question d’un « propriétaire d’une mesure servant de courtil (ou chazal) où est entreposé du fumier. Attendu que depuis quelques temps et pendant cet hiver le demandeur avait préparé dans ce courtil une certaine quantité de fumier ; pour pouvoir transporter en temps et lieu sur ses prés et faire les cultures de printemps telles que pommes de terres et autres.²⁹⁴ ».

Ce fragment de document permet de percevoir le réemploi ou le réaménagement des bâtiments pour d’autres usages. Ici, il est question d’une mesure – à interpréter comme un bâtiment en ruine – devenue entre temps un courtil. Le texte précise entre parenthèse le mot chazal. Nous avons envisagé la synonymie entre chazal et mesure. Il est précisé la fonction de dépôt de fumier en prévision des cultures. Peut-être était ce également la destination de la « maison rurale » de Silva Longua dont il était question plus haut.

Un inventaire après décès d’un particulier de Péone révèle « six cleies pour un bercail, très usés, pour fermer le bétail d’un parc estimé le tout trois livres »²⁹⁵. On retrouve sous une graphie différente le terme de « *clià* » recensé par Laurent Revest et désignant la porte d’un enclos constituée de planches croisées. Le bercail apparaît, ici précisément, comme la limite matérielle de l’enclos ou parc.

²⁹³ ADAM, Archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/446, f°157 : vente de terre de Rancurel Jean Baptiste dit Boule de Villetalles à Toche Etienne de Villetalles, le 29 octobre 1865.

²⁹⁴ ADAM, fonds Justice de paix, Guillaumes, 4U20_003, f°36, 15 mai 1882.

²⁹⁵ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/448, f°160 : inventaire de la succession de fu Jean Baptiste Clari, fait à l’instance de Marie Catherine Rose Bres, mère et tutrice de ses enfants mineurs, Pierre, Françoise Eugénie, et Lazarine Clary, assisté de Jean Baptiste Rancurel protuteur, le 7 février 1844.

Enfin, il est question dans un acte notarié de la « cabanne pastorale » de la montagne des Testes à Beuil²⁹⁶. Il est question de l'échange entre particulier du tiers du droit de fumier de la montagne pastorale contre le tiers des réparations à la dite cabane.

Cabane est justement le terme qui est ressorti des entretiens pour désigner un bâtiment couvert, situé dans les forêts et les alpages, souvent décliné sous la forme *cabanon*.

Ces quelques échantillons confirment l'intérêt qu'il y aurait à prospecter tous les notaires de Guillaumes, du Val d'Entraunes, de Péone et de Beuil.

1.4. Conclusion.

Il existe encore une source intéressante : le plan cadastral de 1868, car il indique la position géographique de quelques toponymes et qu'il permet de soupçonner l'existence de tel bâtiment rural dans les zones de pâture, de prairies et de bois grâce aux natures des terrains déclarées dans les états des sections. L'existence d'un plan crée un gain de temps que, malheureusement, on ne peut obtenir avec les cadastres plus anciens qui regorgent de toponymes cependant non localisés.

Les quartiers où se trouve la plupart des constructions isolées sont les suivants :

- Les Couines : zone de pâture et de prairies. Parmi les micro-toponymes on trouve entre autres la colline de la Chalmette et le Pra de Bou (Moyen Âge et Ancien Régime). La chalmette serait un lieu de chôme sise sur un plateau rocheux ; le terme Bou désignerait le bovin.
- Les Enchastres : zones de prairies de fauche et de pâturage. Le terme signifie un enclos en pierre pour les moutons.
- La Geine : attesté dans les sources de l'Ancien Régime et communiqué par des personnes de la région. Le terme signifie bergerie.
- Silva Longua : zone de bois et de pâturage. On trouve un micro toponyme de Bachasset, dérivé de *Bachas* qui désigne l'abreuvoir.

Deux documents renseignent sur la destination des alentours du hameau de Barels.

Le 25 janvier 1914, le conseil municipal décide de fixer une limite séparant « [...] montagne et terre basse. La séparation serait formée par une ligne comprenant le rocher de l'Enchastre, la Colle, la Couiche et la Bouige. La partie située au-dessus de cette limite ne devrait être livrée au parcours du bétail que du 15 juin de chaque année. Les quartiers situés au dessous défendus au parcours du bétail du 15 juin au 31 octobre de chaque année. Toutefois le quartier dit les Geines devrait rester facultatif pour les pâturages du printemps. [...] »²⁹⁷.

²⁹⁶ ADAM, archives notariales, fonds Jean François Barralis notaire à Péone, 3 E 004/161, f°250 : vente de droit de fumier sur la montagne des Certes au moyen de reparations et entretien de la cabanne par sieur Louis Robion Benoit Pourchier et Jean Dominique Garnier à Paschal Chais tous de Beuil, le 10 novembre 1815

²⁹⁷ ADAM, Guillaumes, délibérations du conseil municipal, E 007/070, 1D18, séance extraordinaire du 25 janvier 1914, limites et dates. Défens et pâturages communaux à Barels. Pp.122-123.

En mai 1914, le même conseil décide « [...] que la partie comprise comme montagne ou quartier de Barels devra à l'avenir ne contenir plus de huit cents têtes de bétail, soit 400 pour le lieu dit Gaillarde et 400 pour le dit « Barels », ces deux parties formant la Montagne de Barels séparées par le ravin dit « la Barlatte » [...] »²⁹⁸.

Nous retrouvons les toponymes de l'Enchastre et des Geines déjà évoqués. Il faut ajouter la Colle, qui correspond au col de Barels, et la Couiche qu'il faut interpréter comme lieu de couche des bêtes (*cocha, coicha*). Tous ces lieux sont situés entre 1706 mètres d'altitude (le col) et 1802 m (pour les Enchastres) et désignent les crêtes entourant les quartiers d'habitation. Dans le cadastre de l'an V, il est signalé de nombreux *pas de l'avéage*, notamment dans les secteurs des Enchastres et de la Bouige. Ce terme, encore utilisé, désigne le parcours des troupeaux. Il s'est vu remplacé par celui de *carrière des troupeaux* dans le plan cadastral de 1868.

Pour finir cette courte exposition sur la manière dont on peut confronter diverses sources, il faut traiter du lieu les Cabanes. Le plan indique qu'il est situé sous la crête de Malaterre et au-dessus du canal de l'Esclatour, donc à proximité de Silva Longua. Les terrains qui le composent sont déclarés comme appartenant à la commune de Guillaumes. La prospection n'a rien donné dans ce secteur. Mais le placement de ce genre de toponyme dans un plan cadastral peut être fortuit ou bien tend à prouver le souvenir d'éventuels établissements agro-pastoraux dans cette zone.

La cabane, nous l'avons vu, est bien un terme générique désignant des bâtiments isolés. La dernière remarque reflète l'hypothèse sur les phases successives d'occupation, d'abandon et de réutilisation d'une même structure ou, du moins, de son emplacement. Il faut aussi ajouter la possibilité que ces infrastructures peuvent avoir été construites ou occupées de manière spontanée selon les époques, ce qui explique leur absence des cadastres.

2. Les « modèles » architecturaux : les cabanes, l'abri en pierres sèches, les « baumes », les enclos.

2.1. La cabane

Nous avons choisi de définir par cabane les édifices agricoles construits sur deux niveaux et couverts d'un toit à deux pans. Les fonctions sont difficiles à éclaircir : local pastoral professionnel, étable-fenil, abri en cas de pluie pour les récoltes, les hommes, voire les bêtes. Des cabanes ont été recensées aux Couines, au lieu-dit Truelle sous la montagne de Gaillarde, près du quartier des Laves (les Hermasses et Silva Longua).

Quelle que soit sa fonction, la cabane répond aux types suivants :

- deux niveaux dont l'un en soubassement
- faite du toit perpendiculaire à la courbe de terrain
- toit à deux pans couvert de bardeaux
- soubassement en maçonnerie
- séparation des niveaux par un plancher

²⁹⁸ Idem, séance du ? mai 1914 : limitation du nombre de têtes de bétail, pour les pâturages d'été à la montagne de « Barels ». pp. 132-133.

Chaque cabane a un parti de construction qui lui est propre. La plupart du temps les niveaux sont accessibles de plain-pied par les pignons. On distingue cependant deux types : les cabanes aux pignons ajourés qui peuvent avoir simplement servi d'abris provisoires et celles fermées sur tous les côtés. Dans ce dernier cas, il n'est pas à exclure qu'elles aient pu servir de logement d'alpage pour les bergers et que leurs étages de soubassement aient eu fonction d'étable.

Les cas de cabanes les plus intéressants sont aux Couines et à Truelle²⁹⁹. Il faut signaler aussi un cas élevé sur un seul niveau, adossé à la pente et couvert d'un appentis³⁰⁰. Nous l'avons inclus dans le type cabane.



Ci-dessus : deux cabanes aux Couines (gauche) et sous les Laves (droite).

©EPR. Photographies de Michel Graniou (à gauche) et de Georges Véran (à droite).

2.2. L'abri en pierres sèches.

Les abris sont les éléments les plus difficiles à repérer sur le terrain du fait de l'aspect rudimentaire de leur construction. Nous les distinguons de la cabane par leur gros œuvre en pierres sèches. Ils sont insérés dans la pente ou adossés dans le cas de terrains plus abrupts. Ils ne sont établis que sur un niveau.

Il ne pouvait abriter qu'une seule personne. La toiture était de fortune : empilage de branchages ou madriers couverts de pierres. D'une manière générale, leur usage devait être occasionnel (intempéries) et incombant aux bergers et faucheurs. C'est la trouvaille d'abris associés à des enclos en pierres sèches (Truelle) qui a permis de penser qu'ils pouvaient servir anciennement de couches pour un berger durant la durée des pâturages de ce quartier.

²⁹⁹ Voir dossiers n°IA071_A1_001 (Couines) et n°IA071_B4_010 (Truelle).

³⁰⁰ Voir dossier n°IA071_B4_012 (Silva Longua).



Ci-dessus : abri en pierres sèches à Costa Plana (à gauche) ; enclos en pierres sèches au-dessus de la Palud (à droite).

©EPR. Photographies de David Faure-Vincent (à gauche) et de Frédérique Roy (à droite).

2.3. Les enclos.

Quelques enclos ont été recensés dans le périmètre d'étude de Barels : deux en branchages et cinq en pierres sèches. Deux enclos rectangulaires en pierres sèches sont situés sur les flancs de la Côte des Mélèzes au-dessus de la Palud (lieu-dit de la Geyne selon les sources orales). Aucun n'est cadastré. Ils n'étaient plus utilisés au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Il est possible qu'ils aient été édifiés sous l'Ancien Régime. Les pierres sont montées sur quelques assises. Un court espace, au nord et sur le côté le plus élevé altimétriquement, marque l'entrée.

Les deux enclos en bois attestent de la pérennité de la vocation pastorale des terres de Barels. Ils sont montés en une succession de barrières, éléments faits de poteaux et de traverses appelés localement les « *bigues* », « *las bigas* ». Les barrières servant de fermeture sont nommées « *cliàs* ».

Il faut évidemment signaler l'aménagement pastoral du berger actuel au quartier de la Palud, qui comprend un ensemble de plusieurs enclos³⁰¹.

2.4. Les « baumes » ou abris sous roche.

Les « caprices » de la géologie ont créé quelquefois des opportunités pour l'homme. Sur le territoire prospecté se trouvent deux abris naturels. L'un est une excavation courant au milieu d'une paroi rocheuse au-dessus du lieu-dit les Portes³⁰², l'autre un vide couvert par une partie, formant auvent, d'un énorme bloc rocheux détaché d'une falaise au quartier de Silva Longua³⁰³.

Assimilés à des grottes, ces abris prennent le nom de « baumes » « *Bauma* ». Les hommes les ont équipés pour en faire des installations pastorales, lieux de chôme le plus

³⁰¹ Voir ROY Frédérique,

³⁰² Voir dossier n°IA071_B1_011.

³⁰³ Voir dossier n°IA071_B4_014.

souvent : murets en pierres sèches pour délimiter un parc, pose de barrières en bois. L'usage des abris sous roche à des fins pastorales a été étudié en Provence³⁰⁴.



Ci-dessus : cavités aménagées en abris sous roche, sous la crête de Chiacaron à Barels (gauche) et au-dessus du hameau de Bouchanières, sous la montagne de Rognoi (droite).

©EPR. Photographies de Frédérique Roy (à gauche) et de David Faure-Vincent (à droite).

3. Visite de Barels à travers ses quartiers.

3.1. Le quartier des Couines.

Le quartier des Couines est partagé par les communes de Châteauneuf-d'Entraunes et de Guillaumes. Il s'étend sur l'ubac situé au nord-ouest du col de Barels entre ce dernier et le torrent de Messerolis, frontière communale naturelle. Le secteur est occupé par une forêt essentiellement composée de mélèzes, ponctuée de clairières et de ravins, le tout dominé à l'est par les barres rocheuses de la Côte des Mélèzes. A l'ouest, la pente s'accroît et rejoint la rivière de la Barlatte.

Un canal d'irrigation traversait le versant après avoir puisé l'eau du torrent de Messerolis, passait à quelques mètres au-dessus du col de Barels où il se divisait en deux branches lesquelles alimentaient les surfaces agricoles réparties autour des hameaux. Selon une information orale, ce béal était encore entretenu en 1939.

Grâce au cadastre réalisé en 1868, on sait que les parcelles sont occupées par des pâtures (appartenant le plus souvent à la commune de Guillaumes) et des prés secs. Encore aujourd'hui le lieu est propice à l'estive.

³⁰⁴ DAUTIER, André-Yves, *Trous de mémoire. Troglodytes du Luberon et du Plateau du Vaucluse*, Mane, Alpes de Lumière, parc naturel régional du Luberon, n°133, 1999, p.141 : « Bergers et charbonniers forment, parmi la gent troglodyte, un groupe à part, vagabonds toujours en mouvement, se contentant de peu, le plus souvent quelques pierres grossièrement empilées pour clore sommairement un abri sous roche plus ou moins vaste, plus ou moins prononcé. Ces formes d'érosion omniprésentes qui sculptent les rives de la plupart des combes des massifs provençaux constituaient pour ces hommes une véritable panacée, solution miracle à la plupart des problèmes qui grevaient leur existence nomade, problème de place, de coût, d'indépendance ; le matériau à portée, inépuisable, indéfiniment recyclable... Trop rudimentaires, trop isolées pour que l'on puisse y voir autre chose qu'abris temporaires sur les carrières, les bergeries de ce type livrent une image crue de la vie des bergers transhumants, soumis à une promiscuité de tous les instants avec leurs bêtes, ne disposant, pour sauvegarder un semblant d'intimité, que d'une logette exigüe. [...] ».

3.2. Le quartier des Enchastres.

C'est une zone de pâturage et de fauchage. Les prés étaient irrigués par l'arrivée du canal d'arrosage dont la prise d'eau était située à plusieurs kilomètres à la cascade de Messeloris. Des abris rudimentaires utilisés par les bergers et/ou les faucheurs en cas d'intempérie ont été recensés dans ce quartier³⁰⁵.

C'est du col situé entre les crêtes que l'on accédait à une « baume », cavité rocheuse dans la falaise à l'aplomb de la crête de Chiacaron et dominant le quartier des Portes³⁰⁶.

3.3. La Bouige et la Geyne.

Le lieu-dit la Bouige correspond au replat délimité par le sommet du Brec. Le nom apparaît déjà au 17^e siècle dans un cadastre. Un habitant y est mentionné déclarant une maison³⁰⁷. Mais la localisation dépasse largement la délimitation du parcellaire de 1868. En effet, c'est également le nom des crêtes qui remonte depuis le col de Barels vers le nord. Sur une carte d'Etat-Major, c'est le nom – orthographié Beagia – de la montagne. La Bouige pourrait être la zone de montagne sise au nord des hameaux et s'étalant de 1600 à 2000 mètres d'altitude. L'ancienneté de ce nom peut être aussi celle de l'occupation du site.

La Bouige et d'autres lieux-dits, la Couiche, la Colle, les Enchastres, à la même altitude, sont proposés comme limite entre montagne haute et montagne basse. Le sommet de la Brec et le lieu-dit la Bouige apparaissent comme une limite entre des zones de pâture stricte et un terroir de Barels partagé entre pâtures et cultures. Sur le plan parcellaire de 1868 apparaît un chemin nommé *carrière des troupeaux* lequel suit un petit vallon depuis le chemin de Guillaumes à la Palud pour atteindre la zone dont il est question. Ce parcours est déjà mentionné dans le cadastre de l'an V³⁰⁸ comme repère de limite de propriétés, mais alors désigné sous le terme de *pas de l'average*.

Le lieu est actuellement couvert d'une pelouse et recouvert de quelques clapiers. Il était occupé par des parcelles de culture en 1868 appartenant à des habitants de la Palud.

C'est dans les parages de la Bouige qu'ont été trouvés deux enclos rectangulaires en pierres. Un ensemble pastoral en ruine, comprenant une cabane et une enceinte en pierres sèches, se trouve à l'amorce du contrefort de la Côte des Mélèzes. Selon un informateur, ce lieu porte le nom de la Geine (ou Geyne) – signifiant étymologiquement bergerie. Les limites de ce quartier sont difficiles à situer dans la mesure où il ne figure sur aucun plan. Il pourrait s'agir, soit de la partie de la montagne pastorale de Barels située au-dessus de la Palud, soit du vallon placé entre les deux crêtes que sont celles de la Couiche et de la Bouige (ou Brec).

³⁰⁵ Voir dossiers IA071_B1_001, IA071_B1_002, IA071_B1_007, IA071_B1_008, IA071_B1_009 et IA071_B1_010.

³⁰⁶ Voir dossier n°IA071_B1_011.

³⁰⁷ Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, B910, reconnaissance des droits du Roi aux lieux d'Annot, Guillaumes, Entrevaux et leurs vigueries, Guillaumes et son bailliage (folios 409-590) : Marc Pons déclare une maison à la Bouige.

³⁰⁸ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E 007/085, 1G4 : déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » en l'an V.

Sur les flancs exposés à l'adret de la Côte des Mélèzes ont été repérés des petits monticules de pierres, appelés communément cairns. Il pourrait s'agir des montjoies – les manjòias. Selon Laurent Revest, il s'agit d'une « tradition conservée par les bergers qui consiste à édifier des monticules de pierres bien ordonnées sur une montagne ou une crête. Cela peut marquer l'endroit d'un événement (croyances, stèles) ou servir de point de repère (localisation, partage de prairies) ».

3.4. Costa Plana

La crête de Côte Plane ou Costa Plana est située entre le vallon homonyme et celui de la Dégoutasse. Ces reliefs font partie de l'entonnoir de réception de la Barlatette sous la Peyre de Vic (montagne de l'Alp). Le lieu était une zone de pâture.

Tous les flancs de la montagne, désignés sous les toponymes de Costa Plana, les Ragias et Barres de Liataud sur le cadastre, appartiennent à la commune de Guillaumes et portés comme pâtures. L'ensemble couvre plus de 100 hectares.

Les vestiges d'édicules pastoraux occupent la ligne de crête de Côte Plane ou Costa Plana, dont deux au-dessus d'un à-pic rocheux désigné sous le nom de Barres de Liataud sur la carte I.G.N..

Ce dernier lieu était accessible par une carrière, dont on distingue encore le tracé. Nommée sur le plan cadastral *carrière des troupeaux*, elle bifurquait du chemin de communication de Guillaumes à Barels une centaine de mètres à l'est du quartier des Laves pour cheminer progressivement en direction du nord jusqu'au vallon du Brec. De là commençait l'ascension dans les éboulis jusqu'à Costa Plana.

La voie empruntée par les troupeaux est déjà signalée sous la Révolution Française. Elle traverse les lieux-dits des Eissaliens et des Tatées. Or, deux propriétaires déclarant leurs terres dans ce secteur signalent la présence d'un pas de l'average confrontant ces biens³⁰⁹.

3.5. Silva Longua

Signalée sous le nom de Salve Longe dans les textes anciens (jusqu'au 19^e siècle), Silva Longua est actuellement une forêt de mélèzes occupant le flanc ouest de la montagne de Gaillarde. Les cadastres successifs attestent de la destination de ces terres en tant que bois, prairies ou pâtures. Foncièrement, elle était découpée en parcelles publiques appartenant à la commune de Guillaumes, et parcelles privées que se partageaient les gens de Barels et de Bouchanières. Des vestiges de cabanes et d'abris y ont été recensés. Les deux canaux d'arrosage qui alimentaient le hameau de Bouchanières la traversaient à deux niveaux différents³¹⁰.

Au milieu du 20^e siècle, la forêt était exploitée par des forestiers³¹¹. Elle était équipée d'un câble pour transporter les grumes de mélèzes.

³⁰⁹ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E007/085, 1G4, déclarations des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A » du cadastre de Guillaumes.

³¹⁰ Voir THOMASSIN Philippe, Le finage de Barels, 2004.

³¹¹ Information orale.



Ci-contre : vestiges de la station de départ du câble forestier de la forêt de Silva Longua.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

3.6. Les édifices agro-pastoraux appartenant aux gens de Bouchanières : le cas de Truelle.

La vocation pastorale de la montagne de Gaillarde remonte au plus tard au 16^e siècle. Ainsi tout l'ubac de ce massif appartenait à la commune de Guillaumes. Il existe des quartiers qui appartenaient aux gens de Bouchanières comme le Pra de l'Adrech ou à des notables de Guillaumes comme le Pra de l'Ubac³¹².

L'ensemble pastoral, connu des habitants de Bouchanières sous le nom de Truelle, est situé sur le plan cadastral au lieu-dit Chalongran ou Barres de Bourrin. Il occupe une clairière sous la barre rocheuse dite de Bourrin dans une zone d'éboulis. Il est accessible par un chemin suivant une courbe de niveau au départ du lieu-dit Pra de l'Adrech³¹³. De là, on pouvait joindre la *carrière* qui franchissait la barre rocheuse pour accéder à la crête de la montagne de Gaillarde. Cette voie passe au-dessus de l'ensemble pastoral en question.

L'ensemble pastoral de Truelle est composé d'une cabane et de deux enclos en pierres sèches servant à la contention de troupeaux ovins. Ils sont visibles sur des photographies aériennes.

La cabane, comme tout enclos, ne figure sur aucun plan cadastral ni aucune carte. Pourtant des inscriptions sur celle-là attestent d'une occupation remontant au moins aux années 1930.

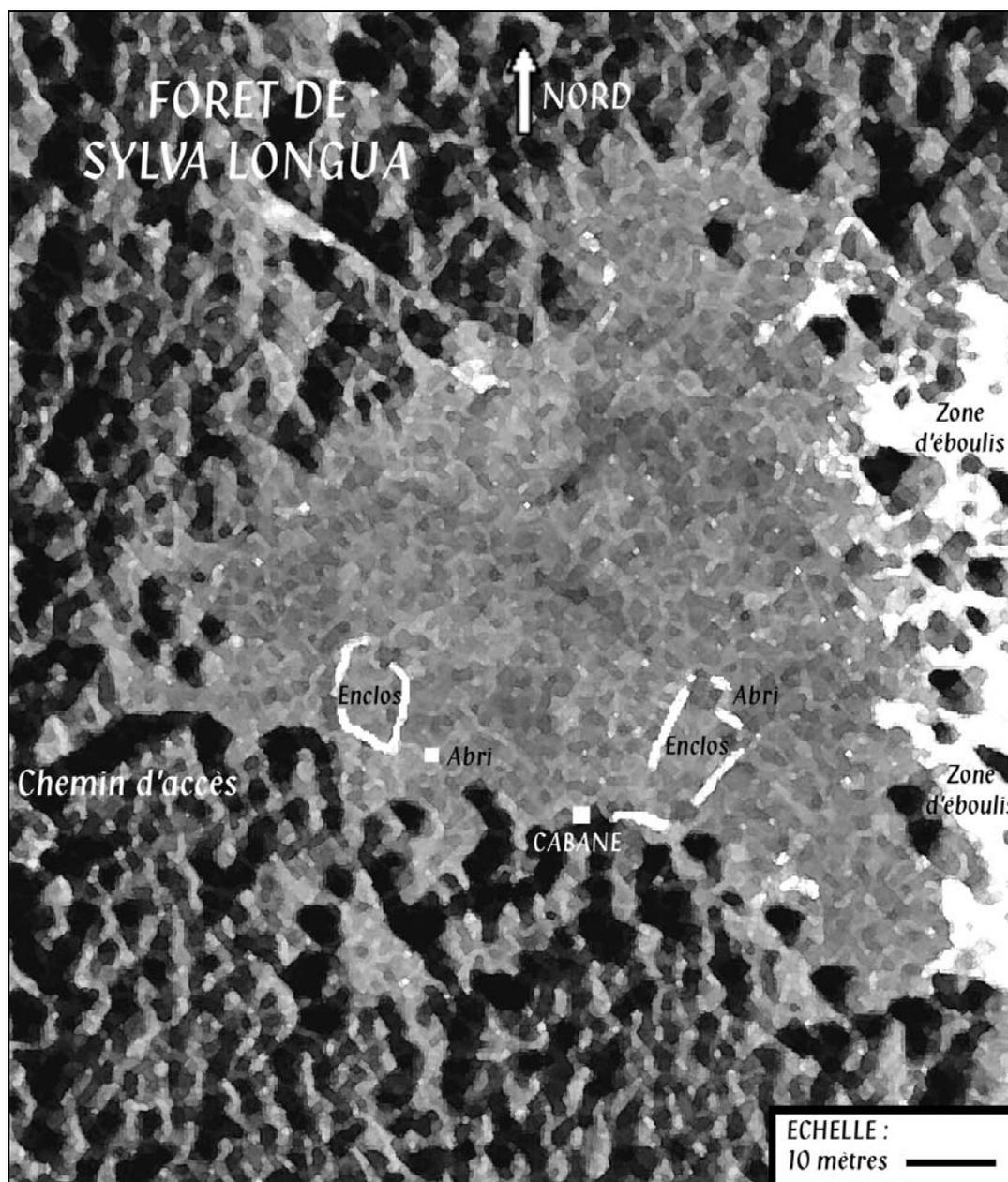
La présence d'un abri rudimentaire à chaque enclos indique divers stades d'occupation du site. Le lieu servait peut-être depuis l'Ancien Régime pour le parcage de troupeaux. Nous sommes en plein cœur de la parcelle dite de la montagne de Gaillarde appartenant à la commune de Guillaumes déclarée dans le cadastre de l'an V³¹⁴. Sur le plan cadastral de 1868, il s'agit d'une grande parcelle portée comme pâture, numérotée 535 sur la feuille 4 de la section B, et appartenant toujours à la commune.

³¹² Voir dossier n°IA071_B4_004.

³¹³ Voir dossier n°IA071_B4_005.

³¹⁴ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, Guillaumes, E 007/085, 1 G 4 – commune de Guillaumes : « Une montagne ou soit bandite servant de vaine pâture aux habitants en Gaillarde, entrecoupée de rochers et ravins, de la contenance de dix-huit arpens [...] ».

Les enclos sont probablement antérieurs à la cabane. Ils sont rectangulaires. Les bergers s'abritaient auparavant dans des édicules de fortune en pierres sèches.



Ci-dessus : plan schématique de situation du quartier de Truelle d'après une photographie aérienne.

©EPR. Illustration d'Aurélia Sauron.

La cabane dessine au sol un plan rectangulaire de quatre mètres sur trois. Elle est en rez-de-chaussée, quoique enterrée légèrement dans la pente. Une seule pièce, à fonction de logis, occupe l'intérieur. Un plancher en bois couvre la moitié de l'espace, créant un demi étage de comble servant de réserve de bois. Le fond de la pièce servait de lieu de repos. Un « coin cuisine » a été élaboré dans l'angle nord-est de l'intérieur : un petit foyer surélevé ; une planche reposant sur les deux pans de murs et soutenant des dalles de pierres imite une hotte de cheminée ; un cylindre de tôle a été inséré dans le mur pour l'évacuation de la fumée.



Ci-dessus : ensemble pastoral de Truelle : cabane et enclos en pierres sèches.

©EPR. Photographie de David Faure-Vincent.

F. Les voies de communication

1. Introduction : Intérêt historique et architectural. La prospection.

Les trois chemins qui conduisent à Barels et ceux qui assurent la jonction entre les quartiers ont aujourd'hui le statut de chemins de petite randonnée (PR). Une grande partie se trouve dans le territoire du Parc du Mercantour. Les tronçons qui portent la trace des aménagements d'autrefois sont rares. Le site n'étant plus habité en permanence, l'absence d'entretien a eu raison de nombreux murets et des petits ponts franchissant les torrents. Qui plus est, de nouveaux chemins ont été créés.

Le territoire de Barels était jalonné par divers parcours : chemins de communication avec les hameaux voisins (les Tourres, Châteauneuf, Bouchanières) ; chemins d'exploitation et *carrières* des troupeaux desservant les terres cultivées et les pâtures en évitant les parcelles privées.

Le parcours de ces chemins était matérialisé soit par des alignements de pierres, soit, quand cela était nécessaire, par des murets en pierres sèches en amont comme en aval. Le tracé n'était jamais rectiligne, épousant les courbes de terrain ou contournant les parcelles privées ou effectuant des lacets quand la pente était prononcée.

Le choix du recensement n'a pas été celui de l'exhaustivité. La priorité incombait aux bâtiments. D'autre part, les éboulements et la végétation ont fait disparaître ce pan du patrimoine de Barels. Au gré des prospections pédestres, guidées par les plans cadastraux, des reliquats de ces voies de communication ont été découverts et jugés intéressants pour figurer dans l'inventaire. Ces infrastructures demeurent des témoins capitaux de l'environnement matériel des habitants de Barels autrefois.



Ci-dessus : chemin d'accès au quartier du Serre.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

2. Mentions historiques

Chemin : c'est le mot qui revient fréquemment dans les sources consultées dans les archives. Les seules précisions relatives à la fonction restent : le *pas de l'avérage*, ou *passage de l'avérage*, définissant la voie empruntée par les troupeaux synonyme de *carrière des troupeaux* ; et le chemin *voisinal*, équivalent de vicinal c'est-à-dire assurant la jonction entre les groupes d'habitation³¹⁵.

Il apparaît quelquefois le terme de *passage*. Celui-ci peut être défini comme un synonyme de chemin, notamment pour séparer deux parcelles ou traverser l'une d'elles³¹⁶. Le *passage* désigne quelquefois un accès à un bâtiment ou une partie de bâtiment, notamment dans le cas d'un habitat groupé³¹⁷.

Le passage est également un droit, soumis à un contrat passé devant notaire. Il s'applique autant aux parcelles d'exploitation qu'aux accès à des dépendances agricoles (grange à foin)³¹⁸. Cela implique aussi le passage des animaux à l'intérieur de parcelles privées³¹⁹.

³¹⁵ Archives Départementales des Alpes-Maritimes, archives notariales, fonds Joseph-Pierre Ginésy notaire à Châteauneuf, 3 E 004/080, f°71 : achat pour François Pons d'un pré et terre de Joseph Dominique Taxil pour 200 livres, du 16 août 1773 : «[...] un pré qu'il a et possède au dit quartier de Barels dessous la Palû dit les Brequés qui confronte du levant le vallon, couchant chemin voisinal, midy Marc Cazon, septentrion Laurens Cazon, plus une terre au dit Barels quartier du Villar confrontant du levant Etienne Pons, couchant passage des averages, midy chemin voisinal, septentrion Jean Dominique Ginesy [...] ».

³¹⁶ ADAM, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/441, f°179 : vente d'immeubles au hameau de Bouchenièrre de la part de Lance Alexandre à Toche Ambroise pour 1150 francs, le 16 juillet 1860 : « [...] 6° gast au Grand Houort et à l'Ubagon le tout attigu divisé seulement par un passage d'average [...] des biens de Toche Joseph soldat [...] ». ADAM, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/447, n°17 : « [...] Lance Pierre Simon [...] vend, cède, remet et transporte à la commune de Guillaumes, représentée par M. Boyer Joachim adjoint au maire, de la dite commune, à ce présent et acceptant une parcelle de terre labourable qu'il a et possède au susdit hameau de Barels, au Coulet, en dessous du chemin, confrontant du levant Léon Baret, du couchant le chemin qui conduit au hameau, du midy un passage qui sépare terre restante au vendeur et du nord le dit Baret Léon [...] », le 11 février 1866.

³¹⁷ ADAM, archives notariales, fonds Adolphe Durandy, 3 E 004/441, f°161 : vente de grange et moitié d'écurie de la part de Simon Taxil à son frère Jean Baptiste, du hameau de Villeplane, pour £150, le 8 juillet 1860 : « [...] Il sera en outre ouvert une porte d'entrée tant à la grange qu'à l'écurie vendue, une porte du côté du levant pour s'y introduire prenant le passage dans la roche y existante, et le tout aux frais de l'acquéreur. [...] ». Fonds Joseph-Balthazar Ginésy, 3 E 004/086, f°314 : acte de servitude de la part de Paul Roubaud en faveur de Cezar Graillon, le 8 août 1832 : « [...] le dit Graillon a consenti et consent à ce que le dit Roubaud continue de laisser subsister à perpetuité la cloture en murailles nouvellement baties d'un bercail qu'il possède dans l'enceinte de chef-lieu [Châteauneuf] à la basse rue, et confrontant du levant l'aire du dit Graillon, du midi le passage de la maison de celui-ci et du couchant et nord les rues publiques [...] ».

³¹⁸ ADAM, Archives notariales, fonds Thomas Joseph Durandy, 3E004/357, f°313: échange de biens fonds entre Jean Baptiste Cazon et Jean Pierre Lance, du 25 vendémiaire an 5 : « [...] Cazon accorde de plus à [Lance] le droit de passage à travers un pred qu'il possède au quartier du Gravas, pour charrier le foin du pred possédé par Lance au quartier de la Palud comme aussy le droit de deriver l'eau à travers son pred dit de l'Ubagon, pour arroser celui possédé par Lance au plus Haut Gravas, le tout à moins de dommages. [...] ». Fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/337, f°107 : vente de partie de maison et terre pour Jean Baptiste Baret, de Bouchanières, de la part de Jean Baptiste Toche, des Pouits, pour la somme de 165 écus neufs de France, le 28 avril 1781 : « [...] ledit Toche cède encore audit Baret le passage et faculté de pouvoir décharger au devant de sa grange [...] ».

³¹⁹ ADAM, archives notariales, fonds Charles-Félix Aillaud, E 004/420, f°117 : vente de droit de passage à Simon Guérin du hameau des Points de la part de Joseph Emmanuel Pons, pour £10, le 31 mai 1836 : « [...] le droit de passage d'avérage et autres bestiaux quelconques, à une terre qu'il possède au quartier de Geirard dit de l'Hubac terroir de cette ville [de Guillaumes], à prendre le dit passage soit chemin du coté du couchant de la dite terre, et le lui accorde de la largeur de six cannes tout le long de la susdite terre, lequel sera limité tout le long de la dite terre de la même largeur, [...] ». ADAM, fonds Charles-Félix Aillaud, 3 E 004/426, f°73 : Constitution de servitude de la part de Joseph Emmanuel Lance et Pierre Jacques Mandine, en faveur de Pierre Simon Taxil, et

Les passages empruntés par les troupeaux sont désignés sous le terme de *carrières des troupeaux* dans le plan cadastral de 1868. Aux 18^e et 19^e siècles, ils sont désignés sous le terme de *passages des averages* ou *pas de l'average*³²⁰.

3. Le maillage viaire d'après le cadastre de 1868

On trouve en 1868 trois types de voies formant le maillage viaire de Barels : les chemins de liaison ou de communication, les chemins d'exploitation, les « carrières ».

3.1 Les chemins de liaison ou de communication.

Trois chemins mènent à Barels. Le premier – dit de Guillaumes au Serre – provenait de Bouchanières, évoluant parallèlement à un canal d'irrigation dit de l'Esclatour (ou canal supérieur de Bouchanières), puis descendaient progressivement vers le torrent de la Barlatette, le franchissait et atteignait le hameau de Barels. Il se poursuivait, après avoir contourné le quartier des Laves, jusqu'au Serre.

Le deuxième provenait des Tourres (hameau de la commune de Châteauneuf). Il franchissait le quartier des Couines et aboutissait au Col de Barels (ou Colle).

Le troisième venait de la ville de Châteauneuf. Il grimpait de manière accentuée depuis le torrent de la Barlatte à travers le quartier de Champ-Gras. Il franchissait une barre rocheuse par une série de lacets empruntant les lits calcaires et soutenus par des murets. L'aspect périlleux de ce passage lui a valu le nom de « la Porte », appellation toujours usitée par les locaux. Le chemin atteignait le quartier dit de Saint-Joseph ; un oratoire et une croix de chemin y ont été édifiés signalant le danger passé ou à passer. Il rejoignait le quartier du Serre.

Les quartiers étaient reliés entre eux par des voies. Ainsi le chemin de Guillaumes à Barels se poursuivait, après avoir contourné le quartier des Laves jusqu'au Serre.

de Jean Baptiste Fortuné Cazon, représenté par sa mère et tutrice Victoire Reine Graille, pour le prix de 40 livres, le 31 juillet 1843 : « [...] Joseph Emmanuel Lance, fils de Pierre Antoine, né et demeurant au hameau de Barels dépendant de cette ville de Guillaumes et Pierre Jacques Mandine fu Pierre né et demeurant sur le terroir de Châteauneuf d'Entraunes, lesquels de leurs pleins grés et libres volontés pour eux et les leurs ont constitué et imposé au pied des prés attigus qu'ils possèdent au quartier de Granet situé partie sur le terroir de cette commune de Guillaumes, et partie sur celui de Chateauneuf d'Entraunes, en faveur de Pierre Simon Taxil, fu Victor, et du mineur Jean Baptiste Fortuné Cazon, fu Marc Toussaint, représenté par sa mère tutrice Victoire reine Graille, fu Joseph Antoine, stipulants et acceptants une servitude de passage de la largeur de cinq pans, tous à pied, avec de gros bétail et même des bettes de charges, pour se rendre, non seulement à un bois que les dits Cazon et Taxil possèdent par indivis, au quartier du Brunet, terroir du dit Chateauneuf mais encore pour conduire du bétail aux pâturages publics du dit Chateauneuf, et pour en retourner au dit hameau de Barels, lequel passage aura lieu sur le trajet où les dits Taxil et Cazon, l'ont déjà exercé depuis plusieurs ans, c'est-à-dire partie sur la terre inculte, qui est au pied des prés serviles, sus désignés, et partie sur un petit bout de pré du dit Mandine, en outre celui-ci et le dit Lance, ont renoncé et renoncent à tous dommages qu'ils auraient pu prétendre pour le passé à raison de passage déjà exercé par le dit Taxil et Cazon et pour tous autres dommages commis ailleurs par leur bétail. Cette concession de servitude ainsi que la renonciation aux dommages est ainsi faite et acceptée moyennant le prix et somme de quarante livres [...] ».

³²⁰ Le terme de *passage des averages* est courant dans les actes notariés (voir notes supra). Celui de *pas de l'average* revient à plusieurs reprises pour localiser une parcelle dans les déclarations de propriétés de l'an V (ADAM, Guillaumes, E 007/085, 1G4, déclaration des propriétaires dont les biens sont portés sur la section « A »).

Le quartier du Serre était un carrefour. De là on rejoignait le col de Barels après avoir gravi la pente de la crête de Chiacaron et traversé le quartier des Enchastres. De ce même col, un chemin – dit des Tourres à Guillaume – passait successivement près de la Palud et des Laves. Enfin un chemin liait le Serre à la Palud, longeant sur une petite portion le torrent affluent de la Barlatette.

3.2 Les chemins d'exploitation.

Entre ces voies de communication se tissait un réseau de chemins d'exploitation qui serpentaient entre les parcelles privées. La plus grande concentration de ces parcours se situe de part et d'autre du torrent de Barels (dit de la Palud), autour et entre les quartiers d'habitation.

L'un d'eux porte un nom sur le cadastre : « chemin du moulin vieux ». Il descend l'ubac du quartier du Serre, sous la falaise, pour atteindre le torrent. Lui-même chemin d'exploitation, plusieurs dessertes en bifurquent. Un moulin à farine, porté en ruine dans le cadastre, se trouvait sur une petite dérivation du torrent à proximité. Il appartenait à trois particuliers du Serre.

3.3 Les carrières.

Enfin, des passages appelés *carrières des troupeaux* sont notés sur le plan cadastral de 1868. La première bifurque du chemin de Guillaume à Barels en direction du torrent du Brec. Elle rejoignait les pâtures de Costa Plana. Cette voie est connue dans les déclarations du cadastre de l'an V sous le nom de « pas de l'average ».

Les deux autres bifurquent du chemin de Guillaume à la Palud et atteignent les pâturages situés de part et d'autre du sommet du Brec. Un « pas de l'average » y est mentionné dans ce lieu dans le cadastre de l'an V. Ce document révèle ces parcours également sur le versant du quartier des Enchastres et dans le bois de Salve Longe (Sylva Longua).



Ci-contre : vestiges d'une carrière dans des éboulis.

©EPR. Photographie de Georges Véran.

4. « Mais des sentiers, il y en avait de partout ! »

Le constat, à ce stade de l'étude, est l'omniprésence des chemins. Cette situation a été rapportée par les informations orales :

« [...] Mais des sentiers, y en avait de partout qui ne sont pas placés, qui étaient entretenus par les propriétaires! Parce qu'ils s'en servaient. Ça c'était un sentier, quand il était démoli – c'était à nous – les gens du Serre qui l'utilisaient... Il fallait refaire le mur, on refaisait le mur, l'arrangeait un peu. [...] Mais des sentiers, y en avait de partout ! Pour aller d'un champ à l'autre, il y avait un sentier. Si les champs étaient un peu écartés l'un de l'autre, il y avait un sentier pour y aller. Si y avait pas un sentier, comment ils faisaient pour passer avec les bêtes, ou même à pied ? Y avait la brousse. Alors les sentiers... on faisait des sentiers de partout. Ça des sentiers, vous en trouviez de partout. Après vous aviez les principaux sentiers alors pour accéder d'un village à l'autre. Mais alors ceux-là, ils sont tous banalisés sur des cartes, vous les trouvez. Mais autrement, des petits sentiers, qui... ces sentiers étaient entretenus par les propriétaires. Si vous aviez un champ en bas, et vous aviez un petit sentier pour y aller, c'était à vous de l'entretenir. Il fallait l'arranger, si vous vouliez passer pour aller travailler le terrain. [...] »³²¹.

Les chemins d'exploitation sont utilitaires. Ils étaient entretenus par les particuliers qui les exploitaient. Voies publiques, ils sont matérialisés par des pierres servant à marquer la limite entre collectif et privé, et quand cela était nécessaire par des murets de soutènement.

En parcourant le territoire de Barels, on retrouve des alignements de pierres qui témoignent de ces anciens tracés. De nouveaux parcours sont ainsi matérialisés par les agents d'entretien du Parc National du Mercantour afin de mettre en valeur la randonnée.



Ci-contre : alignements de pierres, vestiges d'un morceau de l'ancien chemin de la Palud au Serre.

©EPR. David Faure-Vincent.

Le relief a conduit les habitants de Barels à consolider leurs chemins afin de les protéger des mouvements de terrain, des chutes d'éboullis et de retenir les terrains du dessus. D'où la construction de murets en pierres sèches, de ponceaux pour franchir des torrents.

³²¹ J. L. a passé son enfance à Barels. Entretien de David Faure-Vincent le 29 octobre 2003.

Une affaire est réglée à Barels le 30 messidor an III³²². Sur le chemin qui conduit du Serre à la Palud, au lieu-dit le Pra de Taxil, a eu lieu un éboulement qui contraint les passants, hommes et troupeaux, à dévier leur parcours. La solution adoptée est la construction d'un petit pont et de murets de soutènement – murailles – sur une nouvelle portion de parcours :

« [...] arrivés au commencement de l'éboulement, et à l'endroit où se trouve un arbre de peuplier il sera jetté (sic) un petit pont sur le vallon qui divise le pred de Joseph Laurent Cazon d'avant celui de Marc Cazon. Sur lequel pont le chemin passera, et ira rejoindre le chemin existant en côtoyant le dit vallon, et le réservoir qui est au pied du pred de Marc Cazon. Pour rendre ce chemin commode il sera construit une muraille au bord du dit vallon depuis le dit pont jusques à l'endroit où sort du vallon pour rejoindre le chemin existant. Il sera construit une autre muraille aussy depuis la sortie du pont jusques à l'ancien chemin pour couvrir le précipice du réservoir. ».

Il est ensuite mention de la création d'une allée de peupliers et d'osiers pour matérialiser davantage le chemin. Le document insiste sur le fait que l'entretien incombe aux particuliers propriétaires des parcelles où passe le sentier :

« Cette dernière muraille sera en meme temps garnie d'une cloison en peuplier et en osier. Ces réparations seront faites par le dit Joseph Laurent Cazon, comme servant à le décharger de la servitude de passage à travers son pred, et pour cet effet il détruira et arrachera les peupliers osiers et autres broussailles qui empecheront de tracer le nouveau chemin, et les replantera pour former la cloison cy devant énoncée ; le pont, la muraille à construire le long du vallon, et le chemin seront entretenus à perpétuité par le dit Joseph Laurent Cazon et la muraille qui doit servir de cloison sera entretenue et appartiendra à Marc Cazon [...] ».

5. L'amélioration des voies au début du 20^e siècle

La situation d'isolement du hameau de Barels suscite des réactions de la part de ses habitants et des autorités locales. Dès la fin du 19^e siècle, on décide d'effectuer des aménagements destinés à faciliter la jonction des lieux isolés. L'exode rural est alors à craindre. Ces décisions se concrétisent dans la première moitié du 20^e siècle.

5.1 Le chemin vicinal n°4

Durant la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 décembre 1891, il est question d'une passerelle sur la Barlatte (Barlatette) pour « assurer le bon fonctionnement du service postal entre Guillaumes Bouchonnière et Barels »³²³.

Dans les années qui suivent est aménagé le chemin vicinal n°4 qui conduit de Guillaumes à Bouchanières. Parallèlement, on songe à créer une voie pour améliorer l'accès à Barels. Le trajet choisi est celui qui relie Châteauneuf au hameau³²⁴. Le choix est remis en

³²² ADAM, Guillaumes, E007/125, 404 – Chemin vicinal ordinaire n°4.

³²³ ADAM, Guillaumes, E007/070, 1D16 – délibérations du conseil municipal du 30 mai 1886 au 6 juin 1897 : Séance extraordinaire du 13 Xbre 1891, n°213, Passerelle sur la Barlatte.

³²⁴ *Idem*, 1D17 – délibérations du conseil municipal : demande de classement du chemin de Barels à Châteauneuf, le 11 mai 1902, n°459 : « [...] considérant que le chemin désigné est d'une utilité incontestable, attendu qu'il n'existe aucune autre communication entre Barels et Châteauneuf. Considérant que les deux pays

question et on relance l'idée de poursuivre le chemin vicinal en direction de Barels en 1905³²⁵. En 1909, on délibère sur les terrains à acquérir pour l'établissement de la voie « partie comprise entre Barels et Bouchanières sur une longueur de 2542 m »³²⁶. En 1912, il est question de l'acquisition des parcelles privées de bois, pâtures et terres à Sylva Longua et au Lavinier³²⁷.

En ce qui concerne le premier lot, on décide une augmentation de dépenses pour des constructions non prévues le 20 octobre 1912³²⁸. On prévoit en 1913 la construction d'un 3^e et d'un 4^e lot³²⁹. L'aménagement de la voie a probablement été interrompu par le conflit mondial. La portion qui est réalisée atteint la Barlatette.

5.2. Le chemin entre les Laves et le Serre

Le chemin reliant les deux quartiers a été refait durant l'entre-deux-guerres. Les tracés respectifs des plans cadastraux de 1868 et 1957 sont différents.

Nous ne disposons d'aucune source sur ce programme d'aménagement. L'un des oratoires bordant cette voie à quelques centaines de mètres du Serre est marqué de la date de

ont des intérêts communs. Considérant aussi que le chemin qui relie ledit hameau au chef-lieu de la commune Guillaumes, est tracé à l'exposition nord et que vu l'altitude du pays, toute communication est interrompue durant plus de quatre mois pour les bêtes de somme. Considérant que le facteur lui-même ne peut faire sa tournée que très irrégulièrement, tandis que le chemin dont il s'agit permettrait de circuler toute l'année. Délibère : il y a lieu de demander le classement du chemin reliant le hameau de Barels à la commune de Châteauneuf au nombre des chemins vicinaux ordinaires. Les frais d'entretien seront supportés par les deux communes intéressées : Guillaumes et Châteauneuf ».

³²⁵ *Idem*, séance du 19 février 1905 : chemin de Barels, n°442, pp.290-291 : « M. le maire expose au conseil municipal que le conseil général dans sa séance du 14 octobre 1904 a inscrit au programme de 1906 la construction d'un premier lot du chemin de Barels par la Barlatte en partant du pont situé sur la route nationale n°210. Il pense que c'est par erreur que le conseil général a demandé la construction de ce chemin de préférence à celui de Bouchanières à Barels. Le conseil municipal a demandé le classement du chemin de Barels à Châteauneuf par la Barlatte. Ce chemin devrait surtout être utilisé pendant l'hiver quand la neige couvre la montagne de Mérich ; mais il n'a jamais été question d'abandonner pour ce fait le chemin de Bouchanières à Barels lequel dessert mieux les intérêts de ces deux hameaux. Le conseil municipal : adopte l'avis de M. le maire, demande que la construction du chemin de Bouchanières à Barels soit substitué à celle de la route n°210 à Barels par la Barlatte, et prie le conseil général de vouloir bien inscrire la construction d'un lot à l'un des plus prochains programmes ».

³²⁶ ADAM, Guillaumes, E007/071, 1D18- délibérations du conseil municipal, séance du 1^{er} juillet 1909 : chemin de Barels : « [...] l'adjoint appelle le conseil municipal à délibérer sur la question de l'acquisition des parcelles de terrain et bâtiments à occuper pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire n°4 sur le territoire de cette commune, partie comprise entre Barels et Bouchanières sur une longueur de 2542 m 60, 1^{er} lot et appartenant à Lance veuve Ribotti, Lance Clémentin, Cazon Fortuné, Mandine Venance, Lance Félix, Cazon Justin, Cazon Eugène, Lance Cyrille, Lance Xavier, Don Jean Baptiste (les héritiers) [...] ».

³²⁷ *Idem*, séance du 19 mai 1912 : chemin vicinal ordinaire de Barels – 2^e lot. Acquisition des terrains. Autorisation de traiter.

³²⁸ *Idem*, séance du 20 octobre 1912 : nouvelle répartition des dépenses, p.85 : « [...] M. le ministre de l'Intérieur a autorisé le rattachement au programme de l'entreprise d'une somme de 1000 (mille) francs destinée à couvrir l'augmentation des dépenses occasionnée par l'enlèvement d'éboulements, par la nécessité d'augmenter la profondeur des fondations des culées et murs en prolongement des passerelles et de construire un mur de contreoche non prévu destiné à soutenir un canal d'arrosage ; et qu'ainsi le montant total des crédits affectés aux travaux, entreprise et somme à valoir réunies s'élève à (16 500 f + 1000 f =) 17 500 f 00 [...] ».

³²⁹ *Idem*, séance extraordinaire du 13 avril 1913 : chemin vicinal ordinaire de Barels – 3^e lot. Autorisation de traiter, p.97. *Idem*, séance extraordinaire du 28 septembre 1913 : étude du 4^o lot, pp. 109-110 : « [...] partie comprise entre les hameaux de Barels et de Bouchanières (4^o lot) sur une longueur de 2073 mètres [...] ». *Idem*, séance extraordinaire du 4 décembre 1913 : approbation de construction du chemin vicinal ordinaire n°4, pp.111-112.

1921. Ce millièmè peint constitue un indice pour cerner la période de construction du nouveau chemin.

Il s'agit d'une voie élargie établie dans un terrain en pente, ce qui a nécessité l'édification de murs de soutènement. Le petit pont en pierres qui franchissait le torrent affluent de la Barlatette a été emporté. On trouve néanmoins trois des ponts en bon état. Ils sont du même type que ceux aménagés sur le Chemin Vicinal n°4.



**Ci-contre : mur de soutènement
du Chemin Vicinal Ordinaire n°4.**

©EPR. Photographie de Georges
Véran.

5.3 La passerelle sur la Barlatte

C'est probablement l'une des dernières opérations d'aménagement visant à améliorer la vie et les activités des habitants de Barels. Ceux-ci se rendaient au moulin de la Barlatte sis sur la commune de Châteauneuf d'Entraunes par un chemin dont l'origine remonte au Moyen âge³³⁰, franchissaient la Porte – passage à travers la falaise – et descendaient en lacets par le lieu-dit Champ-Gras avant d'atteindre la rivière de la Barlatte. On voit encore les vestiges des piles du pont qui la franchissait et qui existait au début du 20^e siècle. On ne sait rien sur l'antériorité de cette infrastructure.

Le 12 novembre 1922, le conseil municipal de Guillaumes prévoit le classement du chemin du moulin, dit aussi « chemin de la Rouière », comme chemin vicinal ordinaire³³¹.

Le 16 mars 1925, un rapport est fait par l'ingénieur en chef du Génie Rural, M. Brun³³². Il est question de la reconstruction d'une passerelle sur la Barlatte : « [...] Interet de l'entreprise projetee. – actuellement le hameau de Barels (50 hab.) situé à 1.500 m. d'altitude est, pendant l'hiver complètement isolé du chef-lieu. Par suite de son exposition au nord, la

³³⁰ Voir les travaux de Gaëlle Le Dantec.

³³¹ ADAM, Guillaumes, E007/070, 1D18 – délibérations du conseil municipal, séance du 12 novembre 1922 : chemin de Barels, p.215 : « [...] le chemin dit de la Rouière qui fait communiquer le hameau de Barels avec la commune de Châteauneuf d'Entraunes, par le moulin de cette commune, est d'une utilité incontestable : 1^e les habitants dudit hameau, tous agriculteurs suivent ce chemin pour aller moudre leur blé au dit moulin de Châteauneuf. 2^e cette voie met en communication Barels avec la commune de Châteauneuf d'Entraunes. 3^e pendant l'hiver alors que le chemin vicinal ordinaire n°4 est impraticable à cause de la couche de neige dont il est souvent couvert, les habitants n'ont que ce chemin pour communiquer avec le chef lieu de la commune [...] ».

³³² ADAM, fonds Préfecture, 7M233, Association Syndicale Autorisée de la passerelle sur la Barlatte au hameau de Barels.

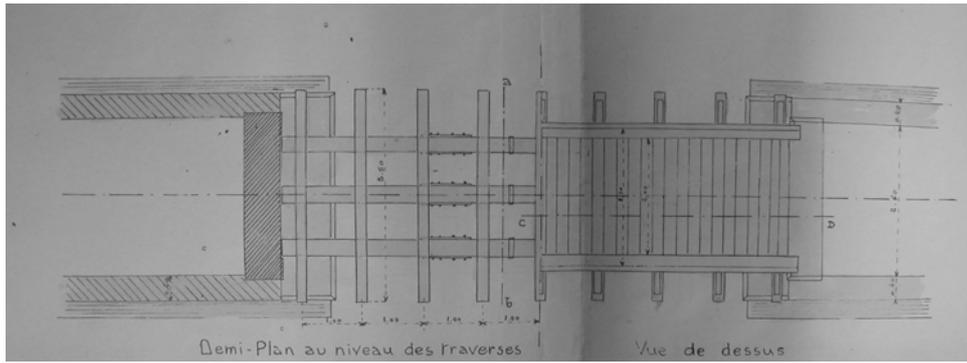
seule route carrossable existante est rendue impraticable dès les premières chutes de neige. L'entreprise a pour but de reconstruire sur le ruisseau de la Barlatte une passerelle emportée il y a trois ans par un orage. Grâce à une exposition favorable du chemin y aboutissant, cette passerelle permettrait toute l'année, le débouché vers le chef-lieu et la vallée du Haut-Var et faciliterait en même temps l'accès du moulin à farine du hameau situé sur l'autre rive. L'association serait formée entre les propriétaires du hameau, tous intéressés, représentant une superficie de 52 ha. 96 a. 63 ca. D'où provient la totalité des ressources du pays. [...] ». La suite du rapport est constituée du devis estimatif et descriptif de l'ouvrage.

Le 16 juillet 1925 sont définis les statuts de l'Association Syndicale Autorisée de la passerelle sur la Barlatte : « [...] Sont réunis en Association Syndicale libre, les propriétaires de terrains que renferme le périmètre tracé sur le plan annexé au présent acte et dont les noms figurent sur l'état parcellaire qui accompagne ce plan sur le territoire de la commune de Guillaumes, département des Alpes-Maritimes. [...] Le siège de l'Association est fixé à Guillaumes. Elle prend le nom d'Association Syndicale libre de la passerelle sur la Barlatte au hameau de Barels. [...] L'entreprise a pour but la réfection d'une passerelle sur la Barlatte. Ces travaux seront exécutés conformément à un projet dressé par le Service du Génie Rural. [...] ». Cette association participe aux travaux et à l'entretien de la passerelle. Elle bénéficie d'aides de la part du département et de l'Etat.



Ci-contre : vestiges de la passerelle sur la Barlatte (culée sur la rive droite).

©EPR. Photographie de Philippe Thomassin.

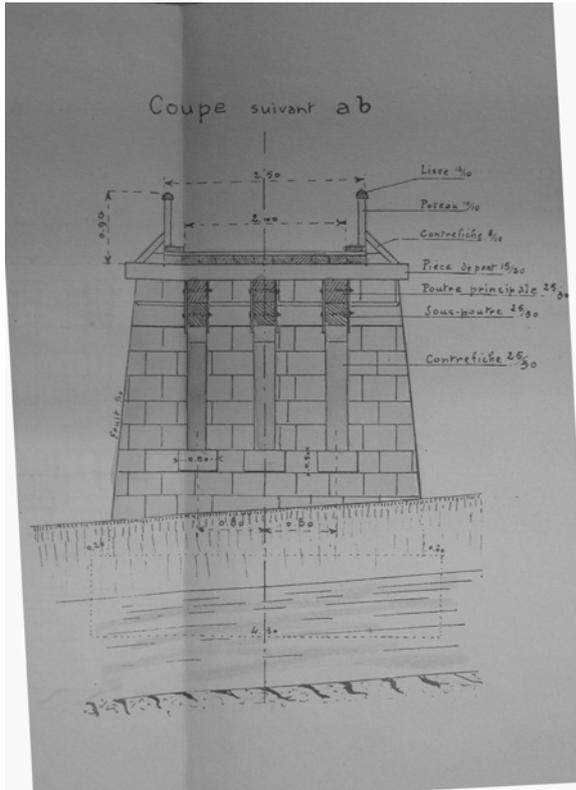


Projet de passerelle de 1925 par l'ingénieur du Génie Rural Brun.

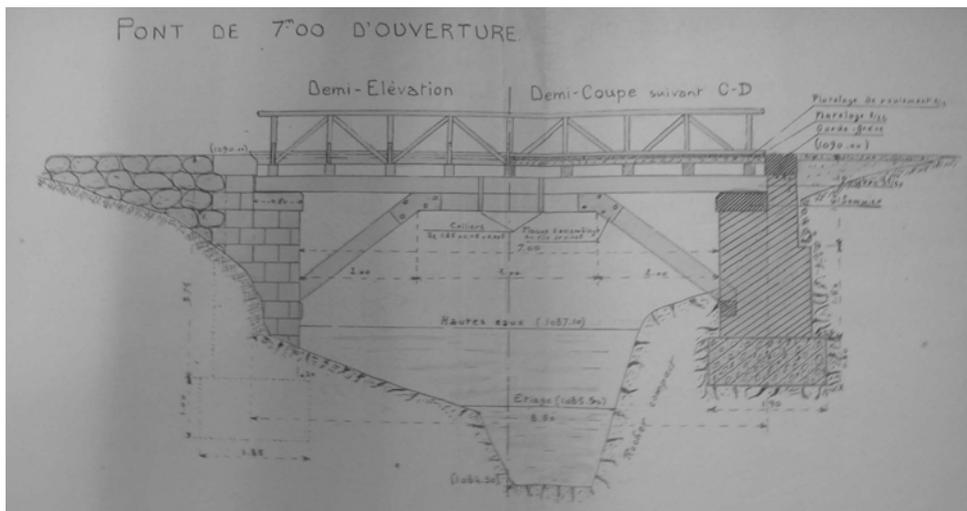
Ci-dessus : plan au niveau des traverses de la passerelle.

Ci-contre : coupe transversale.

Ci-dessous : élévation de la passerelle.



Référence : Archives Départementales des Alpes-Maritimes, fonds Préfecture, 7M233, Association Syndicale Autorisée de la passerelle sur la Barlatte au hameau de Barel.



Annexes

Archives Départementales des Alpes-Maritimes, E007/1254O4 – Chemin vicinal ordinaire n°4.

« L'an troisième de la République française une et indivisible et le trente messidor. Nous Joseph Simon Lions, officier municipal de la commune de Guillaumes, et commissaire en cette partie spécialement délégué par arrêté de la municipalité du dix neuf prairial dernier, rendu au bas d'une pétition à elle présentée par le citoyen Joseph Laurent Cazon cultivateur du quartier de Barels dépendant de la dite commune, nous sommes exprès transportés, en compagnie du citoyen Durandy, secrétaire de la dite municipalité, de la dite ville de Guillaumes au dit quartier des Barels, où arrivés nous avons fait demander le pétitionnaire Joseph Laurent Cazon de meme que les citoyens Marc Cazon, Pierre François Pons, Marc Pons, Marc Antoine Pons et Joseph Antoine Pons cultivateur du dit quartier, tous intéressés en l'affaire dont sujet, et leur ayant fait part de notre commission, nous nous sommes rendus tous ensemble sur le lieu contentieux, c'est-à-dire au quartier du Pra de Taxil ou passe le chemin qui du quartier du Serre a celui de la Palud, et de la au hameau des Tourres dépendant de la commune de Chateauneuf et au pied d'un pred possédé par le dit Joseph Laurent Cazon. Avons reconnu qu'il s'est formé un éboulement considérable, qui rend le chemin périlleux dans une longueur de onze cannes, à cause que le terrain étant de nature argileuse, il se détrempe à la moindre pluie, et les bestiaux y passant alors doivent s'enfoncer dans la boue et risquent d'y périr, nous avons également reconnu que pour éviter ce danger les passants sont obligés de remonter en cime de cet éboulement à travers le pred du dit Cazon et de venir rejoindre le chemin par une pente fort raide. Nous avons en meme temps vérifié et reconnu que le changement proposé par le dit Joseph Laurent Cazon dans sa susdite pétition serait utile au public, et peu nuisible au citoyen Marc Cazon. Et en conséquence du consentement de toutes les parties nous avons déterminés le dit changement ainsi et de la manière suivante : arrivés au commencement de l'éboulement, et à l'endroit où se trouve un arbre de peuplier il sera jetté (sic) un petit pont sur le vallon qui divise le pred de Joseph Laurent Cazon d'avant celui de Marc Cazon. Sur lequel pont le chemin passera, et ira rejoindre le chemin existant en côtoyant le dit vallon, et le réservoir qui est au pied du pred de Marc Cazon. Pour rendre ce chemin commode il sera construit une muraille au bord du dit vallon depuis le dit pont jusques à l'endroit où sort du vallon pour rejoindre le chemin existant. Il sera construit une autre muraille aussi depuis la sortie du pont jusques à l'ancien chemin pour couvrir le précipice du réservoir. Cette dernière muraille sera en meme temps garnie d'une cloison en peuplier et en osier. Ces réparations seront faites par le dit Joseph Laurent Cazon, comme servant à le décharger de la servitude de passage à travers son pred, et pour cet effet il détruira et arrachera les peupliers osiers et autres broussailles qui empêcheront de tracer le nouveau chemin, et les replantera pour former la cloison cy devant énoncée ; le pont, la muraille à construire le long du vallon, et le chemin seront entretenus à perpétuité par le dit Joseph Laurent Cazon et la muraille qui doit servir de cloison sera entretenue et appartiendra à Marc Cazon. Au moyen de ce changement la servitude de passage sera transportée au dit pred de Joseph Laurent Cazon, au pied de celui de Marc Cazon, auquel le premier a payé pour son indemnité la somme de vingt quatre livres, dont celui cy le quitte. Convenu encore que les deux murailles déterminées cy devant seront construites, de façon qu'il reste un chemin de sept pans de largeur, et une rive pour contenir le réservoir de quatre pans de largeur. De tout quoy nous avons dressé le présent procès verbal que nous avons signé avec les parties ... ».

Archives Départementales des Alpes-Maritimes, fonds Préfecture, 7M233, Association Syndicale Autorisée de la passerelle sur la Barlatte au hameau de Barels.

Avant-projet de construction d'une passerelle sur le ruisseau de la Barlatte, dressé le 5 mai 1925 par M. Brun :
Devis descriptif et estimatif

«en-tête : Ministère de l'Agriculture. Service du Génie Rural. Circonscription de Nice. Département des Alpes-Maritimes. Commune de Guillaumes. Signataires : M. Rafin M. Brun

Avant-projet de passerelle sur le ruisseau de la Barlatte

Devis descriptif et estimatif

Montant du devis : 8.500 frs 00 c.

Chapitre premier : Description des travaux

Article I : Objet de l'entreprise. – Les travaux à exécuter comprendront la construction d'un pont en charpente de 7.00 d'ouverture sur le ruisseau de la Barlatte, au hameau de Barel.

Article 2 : Disposition de l'ouvrage. – L'entrepreneur trouvera dans les profils et dessins qui lui seront remis toutes les indications nécessaires pour l'exécution de l'ouvrage. Il sera tenu de s'y conformer ainsi qu'aux changements qui pourront lui être prescrits pendant le cours du travail.

Chapitre II : Provenance, qualité et préparation des matériaux

Article 3 : Provenance des matériaux. – Les matériaux auront les provenances désignées ci-après : sable, graviers, pierres cassées, chaux et ciments
Carrières du pays ou lit de la rivière Usines françaises agréées par l'Ingénieur.

Article 4 : Pierres cassées, cailloux, graviers. – Les pierres cassées, cailloux et graviers destinés à la confection des bétons, auront des dimensions proportionnées à l'épaisseur des ouvrages à exécuter et comprises entre les anneaux de deux à six centimètres de diamètre intérieur.

Article 5 : Chaux hydraulique et ciment. – La chaux hydraulique sera de la qualité dite « administrative ». Elle sera livrée en sacs plombés portant l'estampille « chaux administrative ».

Le ciment sera de la qualité dite « ciment artificiel supérieur et sera livré en barils plombés portant la marque de fabrique.

Article 6 : Bois. – Les bois à employer seront droits, sains, unis, sans roulures, pourritures, gélivures, nœuds vicieux, ni défauts d'aucune sorte. Ils auront au moins deux ans de coupe.

Chapitre III : Mode d'exécution des travaux

Piquetage. – Avant l'ouverture des travaux, il sera procédé par les soins du Directeur des travaux, en présence de l'entrepreneur ou lui dûment convoqué, au piquetage de l'emplacement de l'ouvrage.

Seront définis par des piquets numérotés et nivelés les axes et points principaux de l'ouvrage.

Les opérations feront l'objet d'un état de piquetage qui sera notifié à l'entrepreneur.

L'entrepreneur fournira à ses frais les ouvriers, les piquets cordeaux et outils nécessaires aux opérations.

Il sera tenu de veiller à la conservation des piquets, il devra remplacer ceux qui, pour une cause quelconque, seraient dérangés.

Dans aucun cas, il ne sera admis à réclamer ultérieurement contre les erreurs qui auraient pu être faites dans l'opération du piquetage, attendu qu'il devra assister à l'opération et demander les vérifications qu'il croirait nécessaires.

Article 8 : Composition des mortiers & betons. – Le mortier de chaux hydraulique sera composé de 300 kilogs de chaux hydrolique pour un mètre cube de sable pour les maçonneries et de 400 kilogs pour les enduits.

Le mortier de ciment pour enduit sera composé de 800 kilogs de ciment pour un mètre cube de sable et celui pour béton en massif de 400 kilogs de ciment pour un mètre cube de sable.

Le béton de chaux hydraulique et de ciment sera composé de deux parties de mortier pour trois parties de gravier ou de pierres cassées.

La chaux ou le ciment seront toujours dosés au poids dans des sacs ou barils plombés de poids connus.

Le sable, le gravier seront mesurés dans des caisses ou récipients de capacité connue.

Article 9 : Prescriptions générales. – Tous les travaux compris dans l’entreprise seront exécutés suivant les règles de l’art, soignés dans tous leurs détails et d’un fini irréprochable. Tous les ouvrages ou parties d’ouvrages terminés qui présenteraient des vices de construction, des défauts dans les matériaux seront refusés, refaits ou réparés au compte de l’entrepreneur, ainsi que les réfections d’ensemble que pourraient nécessiter ces opérations.

Chapitre IV : Mode d’évaluation des travaux [...]

Chapitre V : Conditions particulières & générales [...]

2^e partie. – avant-metre des travaux a exécuter.

Désignation des travaux	DIMENSIONS			QUANTITES		Observations
	Longueur	Largeur	Hauteur ou épaisseur	Partielles	Définitives	
Pont en charpente de 7 m. d’ouverture						

Déblais dans le rocher						
Culée rive droite	4.30	1.90	1.50+3.50/2	20.425		
Culée rive gauche	4.15	1.90	1.50+3.50/2	18.924		
					39m3.349	
Béton au mortier de chaux lourde.						
Culée rive droite	4.30	1.90	1.00	8.170		
Culée rive gauche	4.15	1.90	0.80	13.778		
					21m3.948	
Maçonnerie ordinaire au mortier de chaux hydraulique.						
Culée rive droite	3.90+3.70/2	1.50	2.00	11.400		
	3.70+3.45/2	1.50	1.75	9.135		
Culée rive gauche	3.75+3.60/2	1.50	1.50	8.280		
	3.60+3.45/2	1.50	1.50	7.965		
					36m3.780	
Maçonnerie de pierres dures.						
Garde grève 2x	2.75	0.50	0.30	0.725		
Sommier 2x	3.40	0.80	0.30	1.632		
Corbeaux 3x	0.50	0.50	0.30	0.225		
					2m3.582	
Plus-value pour parements vus de moellons tétués.	3.45+3.80/2		3.25	11.70		
	2x1.50x2.00			6.00		
	3.45+3.65/2		2.00	7.10		
	2x1.50x2.00			6.00		
					30m3.80	
Charpente en mélèze pour pièces de pont.						

Poutres principales 3x	8.50	0.25	0.30	1.912		
Sous poutres 3x	3.00	0.25	0.30	0.675		
Contrefiches 6x	2.50	0.25	0.30	1.125		
Pièces de pont 9x	3.50	0.15	0.20	0.945		
Platelage	1.50	2.50	0.08	1.700		
Platelage roulement de	2.50	8.50	0.05	1.062		
Trottoir 2x	8.50	0.22	0.08	0.299		
Poteaux 18x	0.90	0.10	0.10	0.162		
Lissé 2x	8.50	0.12	0.10	0.204		
Croisillons 16x	1.25	0.08	0.10	0.160		
Contrefiches 18x	0.60	0.08	0.10	0.086		
					8m3.330	
Ferrures						
Colliers fer 1.086x0.05x0.005				Nombre	6	
Plaques d'assemblage en tôle de 0.005				Nombre	6	
Boulons de 0m.50				Nombre	27	

3° partie. – Analyse des prix.

Numéros des articles	Désignations de la nature des travaux	Prix en toutes lettres	Prix en chiffres
1	Le mètre cube de déblais dans le rocher pour fondation d'ouvrages d'art sera payé....	Douze francs	12,00
2	Le mètre cube de béton au mortier de chaux lourde, sera payé....	Soixante cinq frs.	65,00
3	Le mètre cube de maçonnerie au mortier de chaux hydraulique, sera payé....	Soixante quinze frs.	75,00
4	La plus-value par mètre cube pour maçonnerie de pierre dure, sera payé....	Cent francs	100,00
5	La plus-value par mètre carré pour parements vus de moellons têtus, sera payé....	Dix francs	10,00
6	Le mètre cube de charpente en sapin ou mélèze du pays pour pièces de pont assemblées à vives arêtes, goudronnées sur toutes les faces, y compris toutes fournitures, main d'œuvre, accessoires et mise en place, sera payé...	Trois cents francs	300,00
7	Le collier en fer de 1.85x0.05x0.005 pour assemblage, sera...	Vingt francs	20,00
8	La plaque d'assemblage	Quinze francs	15,00

	en tôle de 0.005, sera payée....		
9	Le boulon en fer forgé de 0.50 de longueur pour assemblage de pièces de pont, sera payé....	Cinq francs	5,00

4^e partie. – Détail estimatif.

Désignation des travaux à exécuter	Numéros des prix d'application	Prix de l'unité	Quantités	Dépense		observations
				Par article	Par ouvrage	
Pont en charpente de 7m.00 d'ouverture						
Déblais pour fondations	1	12,00	39m3.349	472,18		
Béton au mortier de chaux lourde	2	65,00	21m3.948	1426,62		
Maçonnerie ordinaire au mortier de chaux hydr.	3	75,00	36m3.780	2758,50		
Maçonnerie de pierres dures	4	100,00	2m3.582	258,20		
Plus-value pour parements vus de moellons tétués	5	10,00	30m3.80	308,00		
Charpente en mélèze	6	300,00	8m3.330	2499,00		
Colliers en fer pour assemblage	7	20,00	6	120,00		
Plaques d'assemblage en tôle	8	15,00	6	90,00		
Boulons en fer forgé	9	5,00	27	135,00		

Total..... 8.067,50

Somme à valoir.....432,50

Total general. 8.500,00

Le présent détail estimatif s'élevant à la somme de huit mille cinq cents francs, dressé par le soussigné : [signature : Rafin] à NICE, le 30 avril 1925

Vu et présenté par l'Ingénieur en Chef du Génie Rural à NICE, le 5 mai 1925. [signature : B. Brun]

Vu et vérifié par le conducteur du Génie Rural soussigné à Nice le 2 mai 1925 [signature : Creissey]. »